LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

LUNDI, MARDI, MERCREDI: de 9H. à 5H.30
JEUDI, VENDREDI: DE 9H. à 9H.
SAMEDI: DE 9H. à 5H.
DUSSAULT
8955, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL TÉL.: 384-8760

57 ½ heures par semaine pour bouquiner

Vol. LXXI - No 7 | Passages nuageux. Maximum de –8. | Montréal, jeudi 10 janvier 1980 | Férie | 25 CENTS



M. Claude Morin

Claude Morin

Un fédéralisme enchevêtré

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Les propositions constitutionnelles du chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, ne font que masquer le maintien du statu quo constitutionnel et consacrer l'inégalité fondamentale imposée au peuple québécois par le présent régime.

C'est en ces termes que le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, a réagi, de façon préliminaire, hier après-midi au document constitutionnel publié par le Parti libéral du Québec.

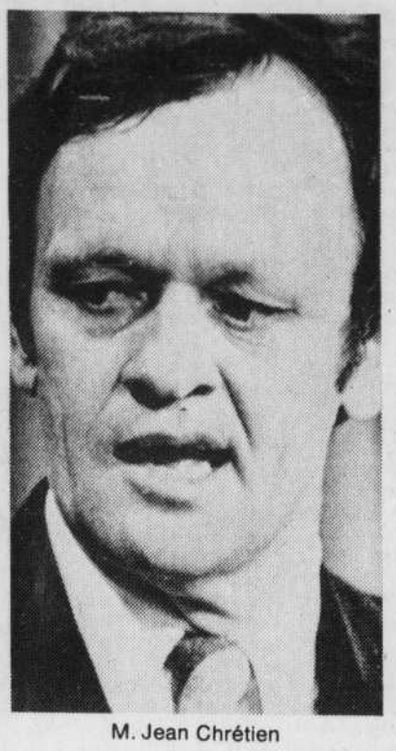
«Après le fédéralisme coopératif, le fédéralisme rentable, le fédéralisme de concertation, le fédéralisme restructuré et bien d'autres encore, nous assistons aujourd'hui à la naissance du fédéralisme enchevêtré», a-t-il déclaré au cours d'une brève rencontre avec la presse parlementaire de Québec.

M. Morin a choisi cette épithète parce qu'il trouve les propositions constitutionnelles de M. Ryan complexes et imprécises à plusieurs égards, mais surtout parce qu'en soi, ces propositions soulèvent à son avis, nombre de complications.

Ces complications proviennent du fait que d'un côté les libéraux cherchent des changements majeurs au système actuel mais en acceptant d'autre part les contraintes nombreuses qui découlent du système fédéral.

À cet égard, le ministre des Affaires intergouvernementales donne en exemple le fait que d'une part l'on propose plus de pouvoirs pour les provinces et moins pour

Voir page 6: Morin



M. Jean Chrétien

Jean Chrétien

C'est un document rafraîchissant

par Michel Vastel

OTTAWA — Les libéraux fédéraux ont offert une réaction polie au document constitutionnel du chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, tandis que le premier ministre, M. Joe Clark, se donne jusqu'à vendredi matin pour le commenter en détail.

On sentait hier à Ottawa que les milieux politiques de la capitale veulent éviter à tout prix que ce document ne vienne au centre de leur campagne électorale. «Mon chef a déjà clairement exprimé, a déclaré le porte-parole libéral, M. Jean Chrétien, que nous ne tournerons pas cette campagne électorale en campagne pré-référendaire. En conséquence, nous avons l'intention de n'offrir à ces propositions qu'une simple réponse».

Les quelques rares commentateurs hier à Ottawa ont d'abord souligné qu'il s'agit de la première proposition fédéraliste avancée par un parti du Québec. Tous ont également signalé les similitudes qui existent entre le document de M. Ryan et le rapport de la Commission de l'unité canadienne. «C'est tout à fait dans l'esprit du rapport Pepin-Robarts», a souligné l'un des membres, le professeur Gérald Beaudoin, qui se dit par ailleurs «plutôt favorable», encore qu'il n'ait pas encore lu la version complète.

Quant à la déclaration de M. Jean Chrétien, approuvée par le chef libéral, M. Pierre Trudeau' «par personne interposée», elle rappelle que le PLC «a toujours maintenu que toute modification constitutionnelle doit viser à garder le Canada

Voir page 6: Chrétien

De préférence au statut particulier

Le projet du PLQ change le régime fédéral

par Rodolphe Morissette

Le renouvellement de la fédération canadienne proposé dans le document publié hier par le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, dépasse d'emblée la liste des réaménagements constitutionnels qui permettraient au Québec d'avoir une meilleure place dans l'ensemble canadien. Les très nombreux changements recommandés maintenant par la formation politique de M. Ryan visent plutôt à améliorer le système fédéral tout entier et du point de vue de toutes les provinces canadiennes.

Le chef libéral avait été pendant de nombreuses années le défenseur du «statut particulier» pour le Québec. Ce point de vue a maintenant changé: il est d'entrée de jeu canadien et le projet de renouvellement constitutionnel contenu dans le document intitulé *Une nouvelle fédération canadienne* présente les provinces comme «juridiquement égales entre elles..., ayant les mêmes pouvoirs, les mêmes droits et les mêmes obligations». Certes, le document libéral parle du Québec comme du «foyer premier de la vie française au pays», ce qui lui doit «certaines prérogatives qui correspondent à ses responsabilités». Pourtant, les mécanismes proposés pour un fonctionnement plus souple du système fédéral valent pour toutes les provinces, «souveraines et autonomes dans leurs champs de compétence».

Le fait que LE DEVOIR publie, dans son édition de mercredi, soit 24 heures avant le moment qu'avait prévu le chef libéral pour faire connaître son document, une version antérieure (mais fidèle quant à l'essentiel) des recommandations contenues dans le texte définitif a soulevé l'ire de M. Ryan.

«LE DEVOIR, a-t-il lancé, n'a pas à se féliciter de ce travail... C'est une opération sauvage..., du journalisme coupe-gorge..., déshonorant». Il a précisé qu'il n'aurait jamais agi de la sorte lorsqu'il était directeur de ce journal.

(On lira ci-contre les différences, assez mineures, entre la version dont LE DEVOIR rendait compte dans sa livraison d'hier et le texte définitif du Parti libéral). La fuite du document a finalement obligé M. Ryan à publier le texte officiel hier plutôt qu'aujourd'hui. Un lieutenant du parti en remettait également une copie, de main à main, aux premierx ministres de toutes les provinces et aux chefs des principaux partis politiques fédéraux.

Le texte comprend 29 groupes de recommandations. Le plus grand nombre d'entre elles portent sur un nouveau partage des compétences, chapitre central du document. Cet ensemble est précédé de deux parties, relatives aux libertés et droits fondamentaux que devrait protéger une nouvelle constitution, puis à la réforme des institutions politiques fédérales. Enfin, quelques recommandations touchent la procédure de révision et de rapatriement de la constitution canadienne, ainsi que la formule d'amendement de la nouvelle constitution. On retrouvera en pages 9 et 10 le texte intégral de toutes les recommandations, de même que l'introduction du document, qui décrit les objectifs et l'esprit de la réforme envisagée.

La charte des droits fondamentaux, judiciaires et linguistiques minimaux de tout citoyen canadien et que contiendrait la constitution, puis les matières attribuées à la compétence du Parlement fédéral forment les deux seules limites à la souveraineté parlementaire des provinces.

Le régime politique fédéral devrait rester le parlementaire et M. Ryan remet à plus tard la discussion sur l'opportunité de rapatrier le poste de chef d'État et d'abolir la monarchie. La Chambre des Communes reste ce qu'elle est; son mandat, comme celle des législatures provinciales, est d'une durée maximale de quatre ans et il ne saurait être dépassé sans le consentement des deux tiers de la Chambre ou de la législature. Il est proposé à ceux qui renouvelleront la constitution d'étudier la possibilité d'implanter le système proportionnel de la représentation à la Chambre des Communes.

En revanche, le sénat actuel serait remplacé par un conseil fédéral, composé de délégations des provinces agissant selon les instructions de leur gouvernement respectif. Voilà l'institution qui encadrerait l'interdépendance des deux ordres de gouvernement. Ce conseil, dont la composition doit refléter le dualisme culturel et le régionalisme canadiens, n'est pas contrôlé par le gouvernement central. Il sert à limiter les conditions d'exercice de certains pouvoirs généraux de l'autorité centrale, à ratifier les délégations de compétence législative entre les gouvernements des deux paliers, la nomination des juges, des présidents et des chefs de la direction d'organismes et sociétés d'État de première importance du gouvernement central.

En matière judiciaire, le banc régulier de la Cour suprême serait composé de neuf juges, dont trois du Québec et le juge en chef serait choisi alternativement parmi les juristes provenant du Québec et parmi ceux des autres provinces. Ce tribunal déciderait également de toute question constitutionnelle qui lui serait soumise.

Dans la constitution renouvelée serait

Voir page 6: Projet



Les partisans des ayatollahs Chariat-Madari et Khomeiny ont continué de s'affronter violemment hier, à Tabriz, où on a enregistré au moins huit morts et des centaines de blessés. (Nos informations, page 8) (Photolaser AP)

Une version fidèle quant à l'essentiel

par Rodolphe Morissette

Le texte officiel du projet de réforme du fédéralisme canadien publié hier par le Parti libéral du Québec comporte quelques différences mineures, par rapport au document dont faisait état LE DEVOIR dans sa livraison d'hier, et qui formait une version antérieure.

D'abord, la compétence sur les infrastructures portuaires et aéroportaires, confiée aux provinces dans le document antérieur, revient au gouvernement central dans le texte définitif.

La version antérieure donnait aux provinces le contrôle et la réglementation des entreprises de radiodiffusion, y compris la câblodistribution et la télévision à péage. Dans le texte officiel, il n'est plus question de télévision à péage; le gouvernement central a en partage l'attribution des fréquences et les normes techniques en matière de radiodiffusion, de télécommunications et de câblodistribution, tandis que le contrôle du contenu transmis par les médias électroniques «ne fera pas l'objet d'une attribution spécifique de compétence à l'un ou l'autre des paliers de gouvernements.

Dans le texte antérieur, le chef de l'opposition d'une province ou son substitut devait compter parmi les membres de plein droit du conseil fédéral, l'institution spéciale destinée à remplacer le sénat actuel. Dans le document définitif, le chef de l'Opposition d'une province ne fait plus partie de ce conseil.

Une recommandation a été ajoutée dans le texte définitif, qui n'apparaissait pas dans la version antérieure, touchant les obligations qui lient actuellement le Parlement fédéral, le Québec et le Manitoba seulement, en matière de langues officielles.

La constitution canadienne actuelle et la loi du Manitoba obligent les trois institutions à publier dans les deux langues leurs lois, à garantir l'usage des deux langues dans les débats et registres parlementaires canadiens, québécois et manitobains, ainsi que dans les procédures judiciaires instituées devant les tribunaux des trois institutions. Cette triple obligation serait, dans une nouvelle constitution, suivant le Parti libéral, étendue également à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Dans la version antérieure, enfin, on notait qu'outre la Cour suprême du Canada, qui pourrait décider de toute question constitutionnelle qui lui serait soumise, certaines de ces questions pourraient être référées à un banc spécial comprenant quatre juges provinciaux et, en matières de langues officielles ou de questions culturelles, le juge en chef du Québec.

Dans le texte définitif, en revanche, on précise que dans les dossiers constitutionnels ou quand une question de

Voir page 6: Version

AU SOMMAIRE

- Trudeau versera à Pétro-Canada les millions qu'on lui a refusés.
- Clark défend sa politique énergétique.
- Le boycottage des Jeux: Broadbent dit son accord — page 2
- La Chambre de commerce doute de l'intérêt de la souveraineté-association. — page 3
- L'affaiblissement d'Ottawa: un éditorial de Lise Bissonnette.
- Quand LE DEVOIR contrarie M. Ryan: un commentaire de Michel Roy. — page 4
- Les deux tiers des sièges à Mme Gandhi. — page 7
- Iran: les troubles s'aggravent en Azerbaïdjan. — page 8
- Fusion Consumers Gas — Hiram Walker. — page 13

Carter annonce d'autres mesures contre l'URSS

L'Assemblée générale se réunit d'urgence

NATIONS UNIES (d'après AFP et Reuter) — L'assemblée générale des Nations unies se réunira aujourd'hui à 15h00 locales en session «extraordinaire d'urgence» sur l'Afghanistan' a-t-on annoncé officiellement hier soir à l'ONU.

Le Conseil de sécurité a adopté hier soir, par douze voix contre deux (URSS et République démocratique allemande) et une abstention (Zambie), la résolution mexico-philippine qui décide la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le vote négatif de l'URSS ne constitue pas un veto, la résolution étant considérée comme une motion de procédure.

Le Mexique et les Philippines avaient présenté une résolution demandant la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'Afghanistan.

Cette résolution rappelle que le Conseil de sécurité n'a pu prendre de décision sur l'Afghanistan, en raison du veto opposé par l'Union soviétique, lundi dernier.

La résolution invoque en outre celle du 3 novembre 1950, dite «unis pour la paix», qui permet de porter le débat devant l'Assemblée générale réunie en session spéciale urgente lorsque le Conseil de sécurité ne peut exercer sa «responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales».

D'autre part, poursuivant une politique graduée de mesures de rétorsion contre Moscou à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan, le président Carter a décidé hier de suspendre toutes les licences spéciales, déjà accordées, d'exportation de matériel américain de technologie avancée à destination de l'URSS.

Cette mesure, qui vient après la décision de suspendre l'octroi de toute nouvelle licence spéciale en vue d'exportations de haute technologie et de matériel stratégique à l'URSS annoncée vendredi dernier, gèlera pendant au moins un mois toute livraison américaine à l'URSS dans le domaine de la technologie avancée, a précisé la Maison-Blanche.

La décision de suspendre l'octroi de licences spéciales a été prise, rappelle-t-on, pour permettre au département du Commerce de réviser la liste des produits d'intérêt stratégique et de haute technologie dont l'exportation à destination de l'URSS est subordonnée à l'octroi d'une licence spéciale.

On précise en outre à la Maison-Blanche que la directive prise hier soir par le président Carter implique naturellement l'arrêt de toutes les livraisons de matériel stratégique et de haute technologie qui étaient sur le point d'être effectuées à l'URSS.

Alors que le nouveau gouvernement pro-soviétique de Kaboul prépare la normalisation de la situation intérieure en Afghanistan, certains analystes occidentaux doutent de l'efficacité de l'embargo américain sur les ventes de céréales à l'Union soviétique décrété par le président Carter.

Les États-Unis et leurs alliés conti-

Voir page 6: Assemblée

Selon l'épiscopat québécois

Le référendum doit mener à un modèle de société plus juste et fraternelle

L'épiscopat québécois considère que la préparation au référendum «apparaît un temps propice à la prise en charge par le citoyen de l'aménagement de son cadre social».

Dans un message pastoral rendu public hier et intitulé *Construire ensemble une société meilleure*, les évêques du Québec donnent une suite à leur première réflexion diffusée au mois d'août dernier et qui avait pour titre: *Le peuple québécois et son avenir politique*.

Ce deuxième manifeste propose à la réflexion des citoyens des orientations fondamentales pouvant présider au choix du modèle de société qu'ils veulent se donner.

Aussi l'Assemblée des évêques du Québec se dit-elle consciente que d'importantes questions se posent aux citoyens du Québec à l'occasion du référendum et elle suggère des lignes de force pouvant guider l'action des membres des communautés chrétiennes dans leur projet d'une société «plus juste et fraternelle».

Les évêques du Québec proposent certains principes sous-jacents à leur vision de la société: la participation de tous les citoyens, la reconnaissance des droits et des devoirs des personnes en fonction du bien commun, la juste répartition des biens et des responsabilités, l'attention à la vie culturelle et spirituelle, la solidarité entre les peuples.

Selon l'épiscopat, une société de participation est «une société où chaque citoyen peut être pleinement responsable d'exercer une influence réelle sur l'aménagement de son milieu». Les évêques estiment que depuis quelques années de nombreuses initiatives ont été prises en ce sens tant au plan civil qu'ecclésial, et

Voir page 6: Référendum

les élections du 18 février

en bref...

■ Brian Mulroney revient

Le président de la compagnie Iron Ore, M. Brian Mulroney, l'un des candidats défaits au leadership du parti conservateur, en 1976, revient à la politique. Il n'a pas annoncé sa candidature, mais fait savoir qu'il prononcera une série de discours pour les conservateurs. Il a pris la parole hier devant les militants lors d'une assemblée de nomination dans Ottawa Centre. M. Mulroney remplaçait le ministre des Finances, M. John Crosbie, qui se remet à Saint-Jean, Terre-Neuve, d'une opération au cours de laquelle on lui a enlevé un calcul rénal.

■ Un homme tenace

Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, est revenu à la charge hier et a demandé que M. Joe Clark lui donne une preuve tangible de son intention de respecter l'accord de principe intervenu entre le gouvernement fédéral et Terre-Neuve sur la propriété des droits miniers sous-marins. M. Peckford, qui a déjà reçu l'assurance de M. Clark à ce propos, estime que le premier ministre du Canada devrait s'engager plus fermement encore vis-à-vis du gouvernement terre-neuvien.

■ Le candidat est malade

Tandis que le ministre de la Santé, M. David Crombie, est encore en convalescence chez lui à la suite d'une défaillance cardiaque qu'il a subie en décembre, son adversaire libérale dans Rosedale, Mme Anne Cools, s'affaire à rencontrer les électeurs. En mai, M. Crosbie a été élu avec 5,600 voix de majorité sur Mme Cools. Qu'il soit retenu à la maison par sa convalescence contrecarre les projets du parti conservateur qui comptait bien sur lui pour faire taire les critiques de M. Clark dans la région de Toronto.

■ Biron appuie Clark

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, dans une entrevue publiée dans *Le Soleil*, indique qu'il accorde son appui le plus entier au Parti progressiste conservateur de M. Joe Clark pour les élections du 18 mai. La démission de deux députés de l'UN qui ont annoncé leur candidature conservatrice pour le 18 février représente selon lui la «consécration du mariage des forces conservatrices au Québec».

■ Dépenses électorales autorisées

La loi électorale prescrit une limite aux montants que peuvent dépenser, au cours d'une élection fédérale, partis politiques enregistrés et candidats. Le seuil dépend du nombre de noms inscrits sur la liste électorale préliminaire (cette année, on utilisera les listes de l'élection du printemps 1979).

Pour les candidats, chacun a droit à $1 pour chacun des 15,000 premiers noms de la liste d'une circonscription donnée, plus $0.50 par nom compris entre 15,001 et 25,000, plus $0.25 par nom d'une liste en comprenant plus de 25,000. Ainsi, une circonscription comportant 50,000 noms autoriserait un candidat à dépenser un maximum de $26,250.

Quant aux partis mêmes (ceux qui sont enregistrés auprès du directeur général des élections), chacun a droit à un maximum de $0.30 par nom inscrit sur les listes électorales de l'ensemble des comtés où le parti présente un candidat officiel.

Une partie de toutes ces dépenses, de partis et de candidats, se trouve remboursée par l'État. Les premiers peuvent obtenir le remboursement de la moitié du coût des six heures et demie de temps d'antenne que doivent mettre à leur disposition les radio-diffuseurs canadiens. Quant aux candidats, l'État leur rembourse à peu près le tiers de leurs dépenses, suivant une formule analogue à celle qu'on a décrite plus haut pour la limite de leurs dépenses.

Au dernier scrutin, la majorité des candidats ont dépensé moins de 80% de la limite prescrite, suivant la direction générale des élections. Ensemble, partis et candidats ont dépensé «officiellement» un peu plus de $28 millions et ils ont obtenu des remboursements s'élevant à quelque $10.5 millions.

Trudeau versera à Pétro-Canada les millions qu'on lui a refusés

DALHOUSIE, N.-B. (PC) — Le Parti libéral, s'il remporte l'élection du 18 février, versera à Pétro-Canada les $80 millions que le gouvernement Clark vient de lui refuser pour financer ses activités de recherche et d'exploration.

M. Pierre Trudeau, le chef du parti, a non seulement déclaré, alors qu'il s'adressait à environ 250 de ses partisans hier après-midi à Dalhousie, «que nous donnerons cet argent à Pétro-Canada afin qu'elle puisse poursuivre son travail dans le Nord», mais il a également réitéré son engagement «d'étendre le mandat» de cette société de la couronne.

La décision du gouvernement Clark de ne pas approuver cette demande de fonds de Pétro-Canada a soulevé une vive réaction de la part de M. Trudeau, qui a soutenu que «le Canada a désespérément besoin de nouvelles sources d'énergie».

D'ailleurs, le chef libéral n'a pas manqué une seule occasion depuis le début de la campagne électorale de dénoncer la politique des conservateurs à l'endroit à Pétro-Canada. Il s'agit en fait, avec le budget de M. Crosbie et les promesses non tenues de M. Clark, d'un des trois principaux thèmes qu'il développe dans chacun de ses discours. «Les conservateurs veulent détruire Pétro-Canada, mais nous la sauverons», ne cesse-t-il de répéter.

Plus tôt dans la journée, M. Trudeau avait visité une usine de pâte et papier qui emploie 1,200 travailleurs de cette ville et qui constitue l'entreprise principale de cette communauté du nord du Nouveau-Brunswick. Il n'a donc pas raté sa chance de mettre en relief l'impact négatif qu'entraineraient pour Dalhousie les politiques budgétaires du gouvernement Clark, et principalement la hausse de 18 cents de la taxe d'accise sur le gallon d'essence, ainsi que les hausses annuelles du prix du pétrole.

«Ces deux mesures auraient accru à elles seules de $8 millions en 1980 les coûts d'opération des usines de pâte et papier du Nouveau-Brunswick, de $34 millions en 81 et de $57 millions en 82», a noté M. Trudeau, qui a aussitôt soulevé le spectre de la perte de la position concurrentielle de cette industrie, qui exporte le gros de sa production à l'étranger, ainsi qu'une baisse inévitable de la production et, conséquemment, du nombre de travailleurs.

Déplorant que ces emplois «auraient été perdus tout à fait inutilement», M. Trudeau a indiqué que le budget Crosbie «ne proposait que des peines à long terme pour des gains nuls dans le présent». Ainsi, a-t-il expliqué à son auditoire, dont il a particulièrement apprécié l'accueil chaleureux, les nouveaux revenus engendrés par le pétrole et le gaz ne viendront qu'enrichir les provinces productrices et les multinationales ainsi que le trésor fédéral, sans rien faire pour promouvoir la conservation ou la mise en valeur de nouvelles ressources.

«Le budget ne pouvait régler aucun des problèmes fondamentaux de l'économie canadienne», a-t-il dit en prédisant qu'un gouvernement libéral ferait les choses «bien différemment». «Il est clair que les conservateurs ont failli à la tâche de gérer l'économie et d'assurer la sécurité énergétique du pays», a poursuivi le chef libéral.

Voilà donc pourquoi la population «remerciera Dieu» que les libéraux n'aient pas attendu plus longtemps avant de renverser le gouvernement, estime M. Trudeau.

Celui-ci a affirmé qu'un gouvernement libéral ne pouvait qu'écouter les gens d'une région comme celle de Dalhousie «qui prennent leurs affaires en main», contrairement aux conservateurs qui ont fait la sourde oreille aux besoins exprimés par la population.

Et, afin d'illustrer ses propos, M. Trudeau a rappelé qu'alors qu'il était premier ministre, le gouvernement fédéral avait investi plusieurs millions de dollars dans la rénovation des installations portuaires locales et avait mis de l'avant un programme d'assistance pour l'industrie forestière, qui a rendu possible une expansion de l'usine de pâte et papier de Dalhousie. Fait à noter, le comté de Dalhousie envoie un député libéral à Ottawa depuis plusieurs années.

En plus de sa visite industrielle et de son discours prononcé après un diner composé uniquement de soupe au poisson, M. Trudeau a parcouru la rue principale de Dalhousie, distribuant sourires et poignées de main à tous les passants et effectuant un bref arrêt à l'hôtel de ville pour y saluer les édiles municipaux.

En soirée, le chef libéral, qui a refusé de se prononcer sur les propositions constitutionnelles de son homologue québécois, M. Claude Ryan, assistait à l'assemblée d'investiture de son parti dans la circonscription de Monton.

Aujourd'hui, M. Trudeau quitte Moncton pour se rendre à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), pour ensuite se diriger en après-midi vers Toronto, où il demeurera jusqu'à la fin de la semaine.

Clark défend sa politique énergétique

SARNIA, Ont. (PC) — Les industries canadiennes s'approvisionnant en pétrole fermeront leurs portes si le prix du pétrole n'augmente pas immédiatement au Canada.

C'est ce qu'a déclaré hier, à Sarnia, Ont., le premier ministre Joe Clark, alors qu'il défendait la politique énergétique de son gouvernement devant quelques centaines de partisans.

L'économie ontarienne a tout à gagner de cette politique énergétique, a-t-il ajouté.

Nous assurons à l'Ontario, plus particulièrement à son industrie pétrochimique, la sécurité d'approvisionnements et d'emplois et un avantage concurrentiel permanent sur les producteurs américains.

Sur ce dernier point, M. Clark a expliqué que les conservateurs, contrairement aux libéraux, s'étaient engagés à faire profiter l'industrie canadienne d'un prix du pétrole inférieur d'au moins 15 pour cent au prix américain.

Le premier ministre faisait campagne hier en Ontario, où il tente de protéger les gains que son parti a réalisés aux dépens des libéraux, notamment dans les circonscriptions de Lambton-Middlesex et Sarnia où avait été battu l'ancien ministre libéral Bud Cullen, le 22 mai dernier.

Clark a tout pouvoir d'agir, dit Broadbent

SASKATOON (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a pris parti hier dans l'une des questions jusqu'à présent, les plus controversées de la campagne électorale, en se rangeant à l'opinion du premier ministre, M. Clark, qu'il peut agir au nom du Canada dans une crise internationale et en disant que les Jeux olympiques de 1980 devraient avoir lieu ailleurs qu'à Moscou.

M. Broadbent a déclaré aux reporters que M. Clark avait raison de dire qu'il peut agir au nom d'un Canada dans une crise comme celle de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS même si le pays est en campagne électorale.

Ainsi le chef libéral, M. Trudeau, reste le seul chef d'un grand parti à prétendre que M. Clark n'a pas le mandat de prendre de décision importante parce que son gouvernement a été défait par un vote des Communes.

M. Broadvent a aussi dit que Montréal, théâtre des Jeux olympiques de 1976, devrait être proposée à la place de Moscou pour 1980.

Il a toutefois refusé de se prononcer sur la question de savoir s'il conviendrait que les athlètes canadiens participent aux Jeux s'ils ont lieu à Moscou comme projeté.

Lundi, M. Trudeau avait soutenu que M. Clark s'apprêtait à violer la constitution en songeant à des représailles contre l'URSS par suite de son intervention en Afghanistan. Il avait dit que M. Clark devait se limiter à des questions administratives.

Depuis, toutefois, M. Trudeau a évité la question. Il a évité un diner prévu avec la presse mardi soir à Moncton, N.-B., pour ne pas être interrogé à ce sujet.

M. Clark avait répondu mardi soir en disant que rien ne l'obligeait à consulter les chefs de l'opposition, tout en ajoutant qu'il pourrait le faire. Il avait ajouté que le gouvernement libéral avait pris plusieurs décisions de politique extérieure après avoir été défait aux Communes en 1974.

Au moment où il parlait, le quartier général de son parti distribuait une liste de ces décisions. M. Allan MacEachen, ancien ministre des Affaires extérieures, a prétendu que ces décisions «découlaient de politiques canadiennes existantes» au lieu d'en établir de nouvelles.

Salaire symbolique pour monsieur

CHICAGO (Reuter) — Mme Jane Byrne, maire démocrate de Chicago, a nommé son mari, le journaliste Jay McMullen, chargé de presse de la municipalité, au salaire symbolique de un dollar par an.

Ce poste comporte normalement un traitement annuel de $40,000.

Mme Byrne avait été accusée de népostisme lorsqu'elle avait attribué à sa fille Kathy, 21 ans, un poste à $17,500 par an au service des relations publiques du département des transports de la ville, en octobre dernier.

la campagne des *chefs*

HIER

Les industries de l'Ontario s'acheminent vers la catastrophe si le gouvernement fédéral n'intervient pas pour hausser rapidement le prix du pétrole de façon à encourager la recherche de nouvelles sources d'or noir, a déclaré le premier ministre, M. **Clark,** devant des partisans conservateurs de Sarnia, capitale de la pétro-chimie au Canada.

Le chef de l'opposition libérale, **M. Trudeau,** en tournée au Nouveau-Brunswick, a reproché pour sa part au gouvernement conservateur d'avoir refusé d'accorder à Pétro-Canada en 1979 une subvention de $80 millions promise par le gouvernement libéral.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, **M. Broadbent,** s'est porté à la défense du premier ministre, M. Clark, en soulignant que ce dernier pouvait se prononcer au nom du Canada en cas de crise internationale, et qu'il n'était aucunement tenu de consulter le chef de l'opposition officielle.

AUJOURD'HUI

Le premier ministre du Canada, **M. Joe Clark,** fait campagne dans Toronto, où il rencontre les organisateurs conservateurs de la région. En fin de journée, il rentrera à Ottawa.

Le chef de l'opposition libérale, **M. Pierre Trudeau,** est à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, qu'il doit quitter en fin de journée pour rentrer à Toronto.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, **M. Ed Broadbent,** doit rencontrer les cadres de la compagnie Hawker Siddely à Thunder Bay, en Ontario, avant de visiter l'usine et de prendre la parole quelques minutes devant les ouvriers. M. Broadbent prononcera ensuite quelques mots devant les élèves d'une école secondaire de Sault-Sainte-Marie.

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique,
des maîtres-bouchers compétents
et dynamiques
Un soin particulier à votre attention...
Le souci de la perfection
Toujours et encore comme par
le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(métro station Laurier) 272-4065/86
Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques
Merci !



Cette semaine...

LE POT AU FEU
qualité «Anjou Québec»
Sachez l'apprêter!
Obtenez une recette appropriée...

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

Jusqu' au 19 janvier 1980

GRANDE VENTE
à la librairie
RENAUD-BRAY

20%

sur tous les livres en librairie

5219, Côte-des-Neiges (près du Chemin de la Reine-Marie) Montréal (tél.: 342-1515)
Autobus 65-165-51

- La remise de 20% ne s'applique qu'aux ventes au comptant.
- La librairie sera fermée le 21 janvier pour inventaire.

FOURRURES

Fourrures de qualité à prix de vente de janvier

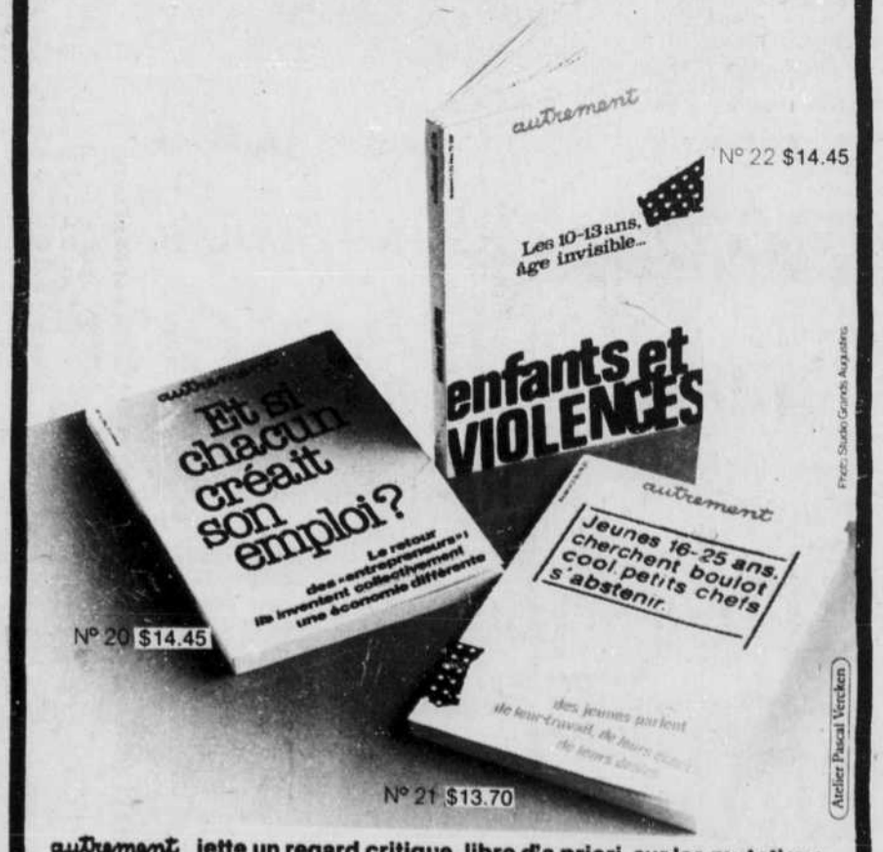
J.P.M. Cimber

Pour service personnel et impeccable en fourrures.

400 de Maisonneuve, suite 400
Tél.: 845-9857

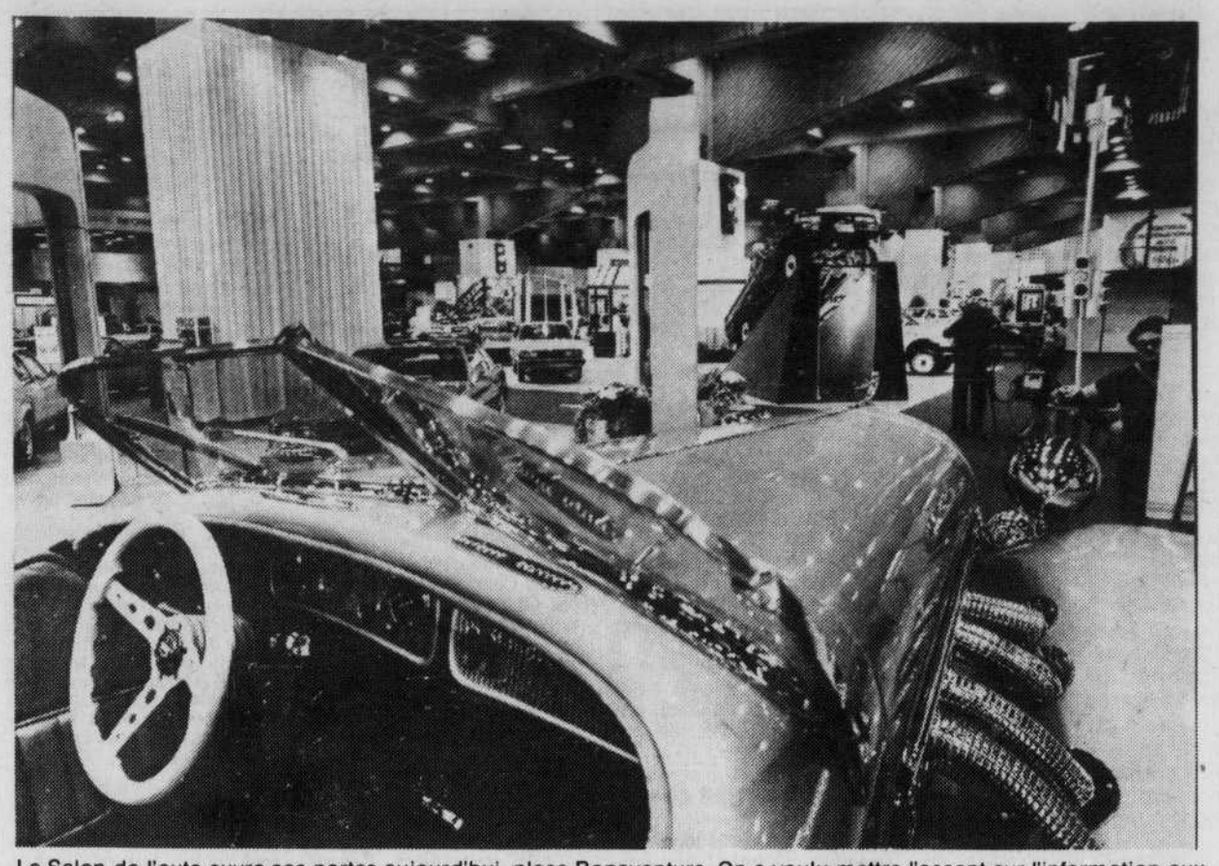
autrement

DE NOUVELLES REPONSES



autrement jette un regard critique, libre d'a priori, sur les mutations, les innovations culturelles et sociales qui forment l'actualité profonde de notre temps. Six numéros par an.
(en vente en librairie ou par abonnement)

Nom:.....
Adresse:.....
☐ Je désire m'abonner pour 1 an ($70.00)
☐☐☐ Je désire recevoir un des numéros ci-dessus.
20 21 22 Paiement inclus + 50¢ frais de port.
Joindre paiement: à l'ordre de
Diffusion Dimedia, 539 bl. Lebeau, St-Laurent H4N 1S2



Le Salon de l'auto ouvre ses portes aujourd'hui, place Bonaventure. On a voulu mettre l'accent sur l'information aux consommateurs, avec des exposants comme le Groupement des assureurs automobiles, le ministère des Transports du Québec, le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, etc. Mais on y trouve aussi 20 manufacturiers d'automobiles et c'est encore ces machines bien astiquées qui vont retenir l'attention des visiteurs en quête de l'achat idéal. Plusieurs devront se contenter de rêver... (Photo Jacques Grenier)

Coupables, 35 pompiers ne seront pas boucs émissaires

par Bernard Morrier

Parce qu'il estime que la cause a connu des délais intolérables et qu'il refuse que 35 pompiers servent de boucs émissaires à des centaines d'autres qui ont commis l'offense qu'on leur reproche, le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure, s'est refusé hier à imposer toute sanction à ces mêmes 35 pompiers qu'il venait de reconnaître coupables d'outrage au tribunal.

Les faits remontaient au 31 octobre 1974, lors du mémorable «week-end rouge», au moment où la Ville de Montréal avait obtenu une injonction forçant le retour au travail de ses 2,306 pompiers. Mais l'ordre du tribunal était demeuré sans réponse.

Le 12 novembre suivant, l'administration municipale décidait de porter des accusations d'outrage au tribunal contre 41 de ses pompiers mais, 15 jours plus tard, elle décidait de se désister dans six cas.

Un peu plus tard, soit le 5 décembre, la cause devait procéder mais le tribunal décidait, devant une demande de jugement interlocutoire, d'ajourner le tout, soit jusqu'à ce que la Ville fasse savoir si elle avait l'intention de porter des accusations contre d'autres pompiers. Cette décision du tribunal fut portée en appel en mai 1975, puis rien ne survint durant quatre ans, soit jusqu'en mai 1979, alors que les procureurs de la municipalité faisaient savoir qu'ils se désistaient de l'appel. Puis, le 5 juin dernier, Me Jean Péloquin, au nom de la Ville de Montréal, informait le tribunal que celle-ci n'avait aucune autre requête à soumettre et que le nombre demeurait à 35.

C'est donc ces 35 cas que le magistrat était appelé à juger hier et il n'a pu s'empêcher de souligner la longueur des délais et l'inaction de la Ville de Montréal dans ce dossier.

Après avoir cité beaucoup de jurisprudence sur des cas de griefs tranchés tant par des tribunaux d'arbitrage que par la Cour supérieure, et où il ressortait clairement que l'inaction d'une partie équivalait à toute fin pratique à une renonciation tacite des poursuites, tout en notant que des délais exagérés sont un motif suffisant pour le rejet d'une plainte, le juge a souligné que dans le cas des 35 pompiers, on se trouvait devant une situation différente, qu'il ne s'agissait plus d'affaire privée mais bien d'un aspect de droit public, puisque le recours demandé était basé sur la violation d'une ordonnance judiciaire.

Le juge en chef Deschênes devait ensuite expliquer que, dans un tel cas, l'inaction d'une partie ne pouvait mettre fin à une procédure d'outrage au tribunal et que la loi l'obligeait à procéder.

Reconnaissant les 35 pompiers coupables d'outrage au tribunal, vu les faits mis en preuve, le magistrat a cependant invoqué trois aspects pour ne leur imposer aucune amende, bien qu'une telle offense puisse entrainer une pénalité maximale de $50,000 et/ou un emprisonnement d'un an.

Le magistrat trouve d'abord curieux de n'avoir eu devant lui que 35 accusés, de n'y trouver parmi eux aucun officier supérieur ou directeur du syndicat et il se demande si c'est un hasard quand on sait que des centaines d'autres pompiers ont commis le même délit. De plus, tout en disant qu'un juge ne doit pas être un instrument passif dans un litige, il refuse par ailleurs que ces 35 accusés servent de boucs émissaires dans ce dossier.

Enfin, mentionnant que quand on veut de l'exemplarité, on met de la célérité, le juge Deschênes trouve intolérable le délai de quatre ans provoqué par la Ville de Montréal. «Cette cause, a-t-il conclu, n'aura pas la solution qu'elle aurait dû connaitre. Je n'ai pas de félicitation à faire aux pompiers mais la Cour créerait une injustice encore plus grande en imposant des pénalités.»

Ouverture du colloque de Montréal

La violence, manifestation évitable

par Renée Rowan

Comme la plupart des sociétés modernes, le Québec n'échappe pas à la recrudescence de la violence sous toutes ses formes et c'est dans l'espoir de contrer ce phénomène que l'on est parfois tenté de percevoir comme une manifestation «normale» ou «inévitable», que s'est ouvert, hier soir, à Montréal, le neuvième colloque régional organisé par le ministère de la Justice en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et le Conseil du statut de la femme.

Cette rencontre, qui se poursuit aujourd'hui et demain, a surtout pour but de susciter une réflexion en profondeur et une analyse du phénomène de la violence envers les femmes et les enfants. Elle vise en outre à étudier la violence dans la pornographie, particulièrement dans la région de Montréal, afin d'y trouver des solutions concrètes.

Personne n'est à l'abri de la violence aujourd'hui, que ce soit comme victime, comme agresseur ou comme spectateur. La violence est une réalité et c'est ce que se sont appliqués à démontrer, hier soir, les participants au panel d'ouverture du colloque en fournissant des données, des statistiques, des pistes de réflexion.

La présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Claire Bonenfant, la militante Simone Chartrand, le président du Conseil d'information, M. Léo Cormier, la cinéaste Anne-Claire Poirier, le président du Comité de la protection de la jeunesse, M. Jacques Tellier, et le sous-ministre associé aux Affaires criminelles, M. François Tremblay, ont participé à ce panel.

Dans toutes les sociétés, on s'est avant tout préoccupé de la criminalité apparente parce que trop souvent on ne considérait pas la violence dans la famille comme tombant sous le coup des lois publiques.

En 1975 par exemple, Kitty Genovese a été tuée dans le métro de New York devant 38 témoins qui ne sont pas intervenus. Une des raisons invoquées pour expliquer leur apathie: ils avaient cru au moment du drame que l'agresseur était le mari de la victime.

«Avant d'envisager des solutions possibles (aux problèmes de la violence faite aux femmes et aux enfants), il faut en parler ouvertement et dénoncer ce complot du silence et de la non-ingérance dont nous sommes tous en partie responsable, peut-on lire dans un des nombreux documents de travail remis aux participants à ce colloque. Il est donc primordial que tous les intéressés s'impliquent afin de contribuer à faire évoluer les mentalités dans leurs milieux respectifs. Il est également essentiel que s'établissent une concertation et une collaboration intenses entre les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et les groupes impliqués dans une volonté de changement, afin de répondre aux besoins réels et spécifiques des personnes qui vivent ces situations. C'est ainsi que nous pourrons essayer de résoudre efficacement ce qu'il nous faut peut-être considérer comme les pires crimes de notre société».

Aujourd'hui, le travail se poursuivra en atelier sous cinq thèmes différents: femmes violées, femmes battues et violentées, enfants négligés et victimes d'agressions physiques, enfants victimes d'agressions sexuelles et violence dans la pornographie.

Quelques heures avant l'ouverture du colloque, hier, la Coalition des femmes contre la violence faite aux femmes — qui représente 16 groupes de femmes dont Projet contre la violence faites aux femmes, Coop femmes, Action travail des femmes, Librairie des femmes d'ici, Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, Ligue des femmes du Québec, Regroupement des femmes québécoises, Comité des femmes de Tanguay et autres — et le Centre contre le viol de Montréal, ont tenu une conférence de presse pour expliquer pourquoi ils ont décidé de boycotter la série de colloques sur la violence exercée contre les femmes et les enfants.

Le 7 novembre 1978, ont dit les porte-parole de ces groupes, à l'occasion d'une manifestation de protestation pacifique contre le groupe punk «Battered Wives», la police de Montréal utilisait des matraques et injures contre les manifestantes et les manifestants présents; elle en arrêta une cinquantaine qui furent par la suite trouvés coupables par le tribunal municipal d'avoir «rôdé et flané» sur la voie publique.

«Aujourd'hui, l'heure de la réconciliation a sonné, sous l'égide éclairée du ministère de la Justice. Invitées aux colloques à s'asseoir à la même table que des représentants que la dite police et la dite justice, pour aborder ensemble la «problématique» de la violence et envisager des solutions, nous nous demandons d'où vient cette soudaine sollicitude du pouvoir judiciaire à l'égard des femmes et quel rapport réel il peut bien exister entre des palabres de spécialistes et le vécu des femmes?»

Un des porte-parole de ces groupe, Mme Lise Moisan, du Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit, a reproché au gouvernement du Québec de vouloir, à la veille du débat référendaire, obtenir «la caution des groupes féministes, ce qui est très important pour son image».

Les organisatrices de cette conférence de presse se sont dites étonnées que ces colloques sur la violence organisés dans toutes les régions du Québec ne soient pas ouverts aux femmes (ni aux enfants) qui «pourtant sont bien les premiers concernés. En effet, ont-elles poursuivi, ces rencontres visent plutôt à confronter les «intervenants» à la réalité de la violence et aux réactions qu'elle suscite chez les professionnels. Le gouvernement a dépensé des milliers de dollars afin de réunir policiers, procureur(e)s, avocat(e)s, travailleurs(euses) sociaux (sociales) et infirmières pendant deux jours dans chaque région. On espère ainsi effectuer une «sensibilisation» aux problèmes et transformer la pratique professionnelle de tout ce beau monde. Le tout en deux jours? L'expérience devra sûrement être des plus intenses!»

La Chambre de commerce doute de l'intérêt de la souveraineté-association

par François Barbeau

Les risques de la souveraineté-association sont trop grands, ses inconvénients plus importsnts que ses avantages et la Chambre de commerce du district de Montréal est donc obligée de «mettre en question, du point de vue économique, la validité et l'intérêt de ce projet».

C'est la position qu'a fait connaître hier le président de la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Guy Desmarais, en soulignant que ces commentaires valaient seulement pour la région de Montréal et se limitaient au contexte économique.

A partir du principe que l'homme d'affaires ne réalise ses objectifs que dans un environnement politique stable et plutôt favorable, la Chambre de commerce s'interroge donc sur les conséquences pour l'environnement économique des aléas de la négociation.

Qu'adviendra-t-il, se demande la Chambre de commerce, des entreprises pour lesquelles la stabilité de la monnaie est essentielle si l'union monétaire s'avère impossible?

Et suit toute une série de questions sur l'avenir des diverses industries de la région montréalaise advenant qu'elles aient à subir la perte de l'important marché que représente pour elles le reste du Canada.

En plus de ces visions pessimistes, la Chambre de commerce du district de Montréal s'interroge sur la durée des négociations qui pourraient se dérouler entre le Québec et Ottawa advenant que les citoyens du Québec accordent un mandat de négocier au gouvernement du Parti québécois.

«Combien de temps durera cette période où, tout en vivant dans le contexte actuel, nous aurons la certitude qu'il sera modifié, sans pour autant avoir la certitude de ce qu'il deviendra?»

Le projet de souveraineté-association n'a pas été conçu pour favoriser le développement et la croissance d'entreprises privées créatrices d'emplois, surtout pas à Montréal, soutient la Chambre de commerce, qui regrette de n'avoir trouvé que 10 des 115 pages du projet de souveraineté-association traitant de l'association économique.

L'analyse de ces pages ne donne aucune assurance que le nouveau dollar sera plus ferme et mieux géré, qu'il sera plus facile de s'entendre avec le reste du Canada sur les tarifs douaniers qui nous soient plus favorables, que le Canada acceptera de partager ses projets de construction militaire et autres sans que nous participions aux impôts qui les financeront», explique la Chambre de commerce.

Nous sommes persuadés, a dit hier M. Desmarais, que «tous ces domaines feront l'objet d'interminables discussions; que, dans la meilleure des hypothèses, il y a peu à gagner à court terme, et qu'au cours de la période de négociation, dont la durée est une inconnue fort troublante, la vie des entreprises et des travailleurs sera fortement pénalisée».

Ouverture d'un procès sous accusations de double meurtre

(par B. Morrier) Le procès sous des accusations de double meurtre de Donald Lavoie et Alain Charron, âgés respectivement de 27 et 32 ans, s'est ouvert hier, en Cour supérieure, devant un jury présidé par le juge Claire Barrette-Joncas.

Tous deux doivent répondre des meurtres de Henri Fernandez, 26 ans, et Linda Maiore, son amie de 22 ans, dont les cadavres avaient été découverts dans une maison de la rue Chambly, dans l'est de la métropole, le 22 février 1978.

La mère de la jeune fille a raconté hier que c'est elle-même, en compagnie de son frère, qui avait découvert le drame au domicile de la rue Chambly, où elle s'était rendue après qu'elle eut constaté l'absence de sa fille à un rendez-vous donné.

Avant la macabre découverte, elle avait constaté que les portes étaient barrées, qu'une lumière était allumée dans une chambre et qu'il y avait un chiffon dans un passage séparant le logement de Fernandez en deux

Me Paul-Emile Lejour, agissant pour la Couronne, a fait entendre certains policiers qui, à leur tour, ont produit des photos montrant l'état des lieux du crime à leur arrivée.

Enfin, en après-midi, le jury a dû se retirer pour permettre aux procureurs de la défense, Mes Pierre Morneau et Lawrence Corriveau, de soumettre certains points de droit au tribunal.

Deux fois le prix Nobel

OSLO (AFP) — Le montant du prix Nobel de la paix 1979 a été doublé du fait d'une collecte organisée en Norvège en faveur de la religieuse lauréate du prix, mère Teresa de Calcutta.

La campagne «Don du peuple à mère Teresa», lancée au lendemain de l'attribution du Nobel, à la mi-octobre, a en effet rapporté au total 942,000 couronnes ($190,000) au moment de sa clôture à la fin de l'année.

Le montant du prix Nobel de la paix, un cinquième des intérêts annuels rapportés par la fortune de l'inventeur de la dynamite, a été de $190,000 également cette année.

Des routes parfumées au «loup»

STOCKHOLM (AFP) — L'odeur du loup pourrait apporter une solution inattendue au problème des élans qui sont une cause majeure des accidents de la circulation en Europe du nord, soit un accident sur dix environ.

Le loup figure en effet dans la liste des odeurs qu'un groupe de travail suédois a essayées pour tenir les élans à l'écart du réseau routier en faisant appel à leur instinct. Il suffirait ainsi, estiment les chercheurs suédois, de parfumer les grands axes de la circulation pour que l'élan choisisse de les traverser en des endroits olfactivement neutres et bien définis où des installations de sécurité auront été prévues.

Les spécialistes suédois se demandent toutefois comment se procurer les quantités nécessaires d'essence de loup, ce produit étant aussi rare que volatil.

Pétrofina retourne l'accusation

(D'après CP) — La compagnie Pétrofina vient d'intenter une contre-poursuite contre le syndicat de ses 300 employés, en grève depuis la mi-décembre.

Ce raffineur de l'est de la ville, poursuivi par ses employés devant le tribunal du Travail pour avoir négocié de mauvaise foi, vient de retourner l'accusation contre ses accusateurs. L'employeur a en effet enregistré hier une plainte devant le tribunal du Travail contre le syndicat de ses employés pour cause de «mauvaise foi» dans les négociations.

Lundi, Pétrofina a comparu pour la première fois dans la poursuite intentée par son syndicat. Elle a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Son procès a été fixé au 21 mars par le tribunal.

Dans sa plainte déposée hier, Pétrofina allègue que le syndicat de sa raffinerie s'est comporté «comme s'il n'était aucunement intéressé à signer une nouvelle convention collective».

Collège de Montréal

Institution privée déclarée d'intérêt public dirigée par les Prêtres de Saint-Sulpice

Cours secondaire complet
Externat pour garçons

EXAMENS D'ADMISSION

Pour Secondaire I, les samedis 12 & 19 janvier 1980
Pour Secondaire II, le samedi 26 janvier 1980
8 h 45 a.m. Durée de l'examen:
trois heures (9 à 12 h)

Apporter le bulletin de l'année en cours et celui de l'année précédente

Après entente, des bourses d'études sont disponibles

Renseignements: 933-7397, poste 38
1931 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E3
(Station de métro Guy)

AUJOURD'HUI

Jusqu'au 19 janvier se poursuit la période d'inscription à la programmation d'hiver du Centre communautaire YMCA international, au 5550 ave. du Parc.

■

À 14 h, assemblée publique du Conseil des commissaires de la CECM, au 3737 rue Sherbrooke est.

■

À 15 h 30, défense publique de la thèse doctorale de M. Jean-Pierre Proulx, candidat au doctorat à la faculté de théologie, au pavillon principal de l'Université de Montréal.

■

À 16 h, conférence de M. Robert Darnton, professeur d'histoire à Princeton University, au pavillon Hall de l'Université Sir George Williams, 1455 boul. de Maisonneuve ouest.

■

À 14 h, début des cours de yoga prénatal au Centre de yoga Le Lotus, 7373 rue Lajeunesse.

■

À 20 h 15, assemblée annuelle de la Société québécoise pour la défense des animaux, à l'hôtel Reine Elizabeth.

■

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à la Gare Windsor, salle des Pionniers, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30; et au centre commercial de Pincourt, 101 rue Cardinal Léger, de 15 h à 20 h 30.

Fiducie du Québec

Pour un choix de Plans d'épargne-retraite

La Fiducie du Québec, une institution du Mouvement Desjardins, offre un vaste choix de modes d'épargne parmi lesquels figurent les Plans enregistrés d'épargne-retraite.

Le Plan Dépôts garantis*

12% 5 ans
intérêts payés annuellement

11½ 5 ans
intérêts composés

Le capital et les intérêts sont entièrement garantis. Aucuns frais d'adhésion, d'administration ni de fermeture.

Le Plan Fonds Desjardins Hypothèques

Le placement en première hypothèque est une valeur sûre qui vous offre un taux d'intérêt avantageux et la possibilité d'appréciation du capital. Vous bénéficiez d'une grande souplesse et d'un rendement total intéressant. Les frais d'administration et de fermeture sont minimes.

Les unités du Fonds Desjardins ne se vendent que par l'intermédiaire d'un prospectus. Vous pouvez en obtenir un exemplaire sur demande.

Le Plan Obligations d'épargne

Pour remplacer ou compléter une contribution, vous pouvez déposer à ce Plan vos Obligations d'épargne du Québec ou du Canada. Vous pouvez réclamer une déduction d'impôt au plein montant de leur valeur actuelle.

Le Plan Gestion autonome

Avec ce Plan, vous ou votre courtier constituez et gérez votre propre portefeuille de placements choisis parmi les multiples véhicules permis par la loi.

Pour obtenir le Guide, édition 1980, des plans enregistrés d'épargne-retraite ou pour tout autre renseignement, venez ou téléphonez- nous.

Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur, sans frais:
1-800-361-6840, poste 8840.
Nouvelle succursale de Laval:
Place Val des Arbres (514) 668-5223
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3905.
Québec:
Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy (418) 653-6811
De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4792.

*Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
*Taux sujets à changement

La Fiducie du Québec...
pour un choix de Modes d'épargne

desjardins

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

L'affaiblissement d'Ottawa

AU moment même où la question constitutionnelle se fraie bon gré mal gré un chemin dans les thèmes électoraux de la campagne fédérale en cours, la stagnation de cette course, le manque de nerfs et de substance des principaux prétendants à la direction du pays donnent du gouvernement central une image de faiblesse et de désarroi rarement atteinte. Il n'y a peut-être là qu'une coincidence, celle du malaise interne des deux grands partis, l'un mal préparé à la gestion des affaires de l'État et affligé d'un chef plutôt malhabile, l'autre figé dans la nostalgie de ses grandes années et prisonnier de ses coulissiers accrochés aux plaisirs du pouvoir. Mais ce pourrait aussi être un indice plus sérieux du craquement du gouvernement central, de son instabilité plus prononcée. Si les résultats de cette consultation devaient profiter surtout au Nouveau parti démocratique, le seul à offrir un programme précis et un leadership vraiment crédible, les gouvernements minoritaires pourraient se succéder longtemps à Ottawa.

Il est normal qu'une sorte de mouvement de pendule déplace de temps à autre le momentum politique d'Ottawa vers les provinces. Mais en pleine période de remise en cause des structures du pays, les grands partis fédéraux semblent jouer eux-mêmes avec le feu, ajouter eux-mêmes à l'inconsistance et à l'insignifiance des signaux émanant du pouvoir central depuis quelques années. C'est, jusqu'à maintenant, l'un des rares messages de cette campagne qui se déroule aux limbes.

■

Malgré la sympathie qu'on a éprouvée spontanément pour le gouvernement conservateur au lendemain de sa défaite par des adversaires pris d'un coup de fièvre et d'irraison, il faut bien admettre que l'équipe de M. Clark, qui voulait dégager une impression de solidité et de responsabilité devant l'électorat canadien, n'a cessé depuis un mois d'ajouter à sa réputation d'incohérence, d'indécision et d'impréparation.

Le Québec est en train d'en faire une expérience déroutante, par un chapelet de petites politiques décidées à la va-comme-je-te-pousse, qui semblent n'avoir aucun principe commun, sinon les calculs électoraux régionaux. Un jour on annonce que le dossier de l'usine d'eau lourde de Laprade, fermé pour cause d'austérité par le gouvernement Trudeau et tranquillement ingoré par le gouvernement Clark, a brusquement fait l'objet d'une révision et que la province recevra $200 millions de fonds fédéraux en compensation. Fort bien. Mais en même temps pour ne pas déplaire à la Nouvelle-Écosse, terrain atlantique névralgique en période électorale, on «reporte» une décision déjà prise de subventionner l'exploitation des mines de sel des Iles-de-la-Madeleine. Le projet faisait concurrence aux plans d'expansion de Domtar, qui vend du sel néo-écossais au Québec. On reporte également la décision sur la vente de la compagnie aérienne Nordair, le cabinet étant divisé entre des sympathies ontariennes et québécoises, et l'Ontario ayant le poids électoral que l'on sait actuellement. Mais on renverse la décision d'autoriser le retour des pêcheurs hauturiers dans le golfe, un projet du cabinet Clark qui avait outré les pêcheurs côtiers au Québec et dans les Maritimes. Bref, on ne sait plus trop ce qui fait tourner le gouvernail ou la girouette. Un sain cynisme politique autorise à ne pas trop se scandaliser de ces décisions électorales. Mais l'improvisation visible de celles-ci indique qu'en matière d'aide au développement régional, rôle égalisateur majeur d'un gouvernement central s'il doit en rester un, le gouvernement Clark a bien des slogans mais guère de politiques.

Il en va de même sur la scène internationale, qui est pourtant le terrain privilégié du gouvernement central. Derrière les déclarations qui se veulent fracassantes du ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, à propos de tout ce qui inquiète l'ONU, l'OTAN et la communauté mondiale, on trouve un désert d'indécision. On honnit l'URSS en Afghanistan puis on blêmit devant les mesures de rétorsion qui, inévitablement, indisposeraient quelque part des intérêts canadiens. On fait la morale au monde entier sur le sort des réfugiés d'Asie du Sud-Est, et on est incapable de soutenir jusqu'au bout la politique gouvernementale d'accueil. Plus encore, on apprenait la semaine dernière que les dix millions d'aide directe au Cambodge que le Canada s'était engagé à verser lors de la session spéciale de l'ONU sont bloqués quelque part à Ottawa, et pas un seul porte-parole fédéral n'a su expliquer pourquoi.

On s'étonne de la cruauté des sondages, du fait qu'un très grand nombre de Canadiens soient plus réfractaires que les analystes politiques (qui avaient surtout envie de changer de menu quotidien) à l'allure et aux décisions du gouvernement Clark. Mais la sagesse populaire semble avoir d'excellentes raisons de se méfier.

■

Refoulé ainsi par défaut vers le Parti libéral, l'électorat devient la victime d'une opération de mépris peu commune. Les libéraux n'avaient pas de programme et s'en vantaient quand on leur en demandait un au printemps dernier. Croyant qu'ils devaient s'en donner un pour gagner, ils l'ont rédigé à toute vitesse sur le coin de leurs bureaux au lendemain du 13 décembre. Les sondages leur apprennent qu'ils n'en ont pas besoin: leurs stratèges le mettent à nouveau en pièces, pour ne plus le sortir que miette à miette et en cas de nécessité absolue. Autrement, ils se contenteront de n'avoir que des «objectifs». Que ferait un gouvernement Trudeau à propos de l'Afghanistan, du prix de l'énergie, des pêcheries, de Nordair et des mille autres questions qui font trébucher le gouvernement Clark? Personne ne peut le dire avec le moindre degré de précision.

Tout ce qu'on sait c'est que ce parti, le même qui a conduit à la démoralisation politique d'Ottawa, entend retourner au pouvoir avec les mêmes visages, les mêmes stratèges, les mêmes obsessions, les mêmes handicaps. Les mêmes candidats, au surplus, ne peuvent que donner le même cabinet.

Les Canadiens accepteront-ils de se laisser coincer de manière aussi brutale, ou chercheront-ils à s'échapper par un tiers-parti parfois suffisamment fort pour les représenter? Dans les deux cas, le gouvernement central se trouve affaibli. Si les réformes constitutionnelles proposées ici et là tendent au même résultat, ce n'est peut-être pas un hasard, mais la tendance naturelle des institutions fédérales actuelles et surtout celle des hommes qui les gouvernent.

Lise BISONNETTE

Quand LE DEVOIR contrarie M. Ryan

Ainsi donc, le chef du Parti libéral du Québec réagit avec humeur à la publication d'une primeur qui, en d'autre temps, l'aurait enchanté. M. Claude Ryan estime en effet que LE DEVOIR, en diffusant merdredi ce que le peuple ne devait apprendre que jeudi, a pratiqué ce qu'il appelle joliment du «journalisme sauvage». Ce n'est pas déjà de la «fraude», mais nous n'en sommes peut-être pas loin dans son esprit. En tout cas, cette opération «coupe-gorge» est «déshonorante» et, s'empresse-t-il d'ajouter, ne se serait jamais produite s'il avait été encore directeur de cette publication.

Voilà qui confirme une fois de plus, s'il en était besoin, la rapidité avec laquelle l'ancien journaliste a acquis la maîtrise du vocabulaire de son nouveau métier. Ce n'est pas là le style empreint de noblesse et de gravité que l'on trouve dans «Une nouvelle fédération canadienne». C'est plutôt le langage direct du politicien contrarié qui charge.

En publiant 24 heures à l'avance un résumé sommaire, mais presque en tous points exact, d'un document attendu depuis quelques mois avec une impatience légitime, LE DEVOIR a respecté les règles du jeu de l'information. Il a fait ce que les autres médias auraient évidemment fait à sa place, dans les mêmes conditions. Obtenant, grace à une fuite (dont l'auteur a grand besoin de nos prières s'il est jamais identifié) des extraits substantiels de l'imposant document, LE DEVOIR a réagi devant ce texte inédit comme réagissent presque toujours les médias d'information: il a publié, en prenant naturellement la précaution de vérifier l'authenticité du document et la date de la version tombée entre ses mains.

Il est vrai qu'un journal digne de ce nom ne doit jamais succomber à la tentation des primeurs s'il court le risque de publier une supercherie propre à tromper le lecteur. Mais, en l'occurrence, LE DEVOIR savait qu'il n'allait pas commettre une fraude en publiant les résumés qu'on a lus mercredi et qui ne trahissent pas, quant aux orientations essentielles, quant à la substance du message, le document rendu public quelques heures plus tard.

Puisqu'il rappelle lui-même l'époque où il dirigeait ce journal, M. Ryan voudra bien se souvenir qu'il n'était pas homme à reculer devant les documents politiques qui parvenaient à la rédaction par des voies détournées. Il n'ignorait du reste pas ces derniers mois que les journalistes familiers des milieux politiques cherchaient à mettre la main sur le rapport de la Commission constitutionnelle. Il avait même mis ses anciens confrères au défi de l'obtenir à l'avance, en tout ou en partie. Nul ne s'étonnera d'apprendre que le chef libéral avait pris des moyens remarquablement efficaces pour prévenir tout danger de fuite. Il ne voulait surtout pas que lui arrive ce qui est devenu courant au Parti québécois et au gouvernement, des fuites si nombreuses que M. Ryan et ses collègues ironisent souvent sur le sujet.

Nous n'avons ni induit le public en erreur ni trahi la pensée des auteurs du document.

Il est évident toutefois qu'un chef de Parti est contrarié quand un accident de parcours vient modifier la mise en scène et les préparatifs entourant le lancement d'un rapport de cette envergure. Mais, tout compte fait, il lui faudra bien reconnaître que cette fuite aura valu à son document une diffusion étalée sur une journée de plus. Ces détails-là ont sûrement quelque importance pour les hommes politiques qui ne ratent jamais l'occasion de dénoncer la presse, ses oeuvres et ses pompes. Plus sérieusement, nous parlerons demain du document...

Michel ROY

LIBRE OPINION

Bonne année, madame la ministre

par Micheline Carrier

Quand j'étais petite, je répétais vingt fois par jour cinq petits mots magiques qui étaient censés améliorer ma diction: «Je veux et j'exige, j'exige et je veux». Récemment, je me suis demandé si l'esprit obstiné que j'attribuais à l'héridité ne proviendrait point de cette récitation enfantine. C'est madame Payette qui m'y a fait penser quand, peu après sa nomination comme ministre d'État à la condition féminine, elle a insinué que ces cinq mots-là pourraient être pour les Québécoises ce que fut le «Sésame, ouvre-toi» pour Ali-Baba. Revenue de ma surprise, je me suis demandé ce qui arriverait advenant que les femmes prennent au pied de la lettre ce conseil de madame la ministre: «Dites: je veux et j'exige, au lieu de quémander».

Il est impoli de solliciter des étrennes, je le sais bien. Alors, que madame la ministre propose, en cette année bénie par les dieux référendaires, ma modeste liste à son gouvernement comme une carte de bons voeux.

Je veux donc pour les femmes la moitié des postes de cadres dans la fonction publique du Québec et j'exige la moitié des sièges à l'Assemblée nationale, avec la moitié des portefeuilles de ministres, cela va de soi.

J'exige pour toutes les Québécoises le droit à un congé de maternité sans perte de revenus et je veux une allocation compensatoire pour celles qui ne travaillent que chez elles. J'exige des garderies partout où le besoin s'en fait sentir, dans toutes les régions, et je veux que le Dr Lazure cesse de commercialiser les services de gardes.

Je veux que le ministre des Affaires sociales, visiblement fatigué par les temps qui courent, cesse de valser avec les directeurs de centres hospitaliers et autorise les CLSC à offrir tous les services de planification familiale, l'avortement y compris. J'exige aussi qu'il surveille davantage l'usage de la castonguette qui, chaque année, fait croître les revenus des médecins et les coûts de l'assurance-maladie. Je veux qu'il se montre moins mesquins à l'endroit des victimes de viol et qu'il exige de son gouvernement de lutter contre la violence faite aux femmes, autrement qu'en parlotte.

Je veux que l'État québécois instaure un régime de perception des pensions alimentaires et je l'exige obligatoire et universel contrairement à la mesure bâclée qu'il a présentée à la sauvette en décembre. Je veux que les Québécoises puissent donner leur nom à leur enfant, si elles le désirent, et j'exige qu'on rende obligatoire l'usage du nom de naissance (seul nom légal) pour toute personne qui exerce son droit de suffrage.

Je veux que le chèque de bien-être porte obligatoirement le nom des deux bénéficiaires dans un couple et j'exige que la loi protège les intérêts légitimes des femmes collaboratrices.

J'exige que Sieur Parizeau révise toutes les lois fiscales et je veux qu'il abolisse l'exemption pour la présumée personne à charge.

J'exige que le ministre de la Justice présente ses projets de loi qui devaient découler de la commission parlementaire sur la réforme du droit de la famille et je veux qu'il cesse de se réfugier derrière des consensus imaginaires ou imaginés pour justifier son inertie face à l'exploitation sexuelle des femmes à l'échelle du Québec.

Je veux que le ministre de l'Éducation accouche, enfin, d'un projet anti-sexiste pour les écoles du Québec et j'exige que son ministère et son cabinet emploient davantage de femmes comme spécialistes.

Je veux que le minsitre du Travail transforme radicalement les conditions d'emploi des ouvrières depuis longtemps exploitées dans l'industrie du vêtement ou ailleurs et je veux qu'il se hâte de présenter la réglementation concernant la Loi 126.

J'exige, enfin, que tous les partis politiques cessent de nous chanter la pomme en cette décennie 80 et je veux qu'ils cessent, PQ en tête, de considérer les femmes comme des bénévoles qu'on peut écarter quand elles sont trop embarrassantes. Je veux que toutes les Québécoises exigent des actes chiffrés de ce gouvernement.

Une fois terminé cet exercice, je reviens au point zéro. J'ai bien peur que l'exercice de diction de mon enfance ne se soit transformé en exercice de style. À qui servent les «Je veux et j'exige» si personne n'y répond ni ne les écoute même? Le Front commun pour le congé de maternité, le Regroupement des garderies, le CSF même en savent quelque chose. Il y a tant de «je veux et j'exige» à formuler que nous comprenons, en ce début d'année 80, qu'un gouvernement du Parti québécois n'a pas fait grand-chose pour les femmes en trois ans de pouvoir. Que les Québécoises enjôlent, demandent poliment, quémandent, crient, hurlent ou menacent d'envoyer le gouvernement au diable, rien n'y fait. Il faudra sûrement trouver autre chose pour qu'on les écoute.

Bien sûr... Si toutes les Québécoises prononçaient ensemble les mots

Voir page 6: Bonne année

BILLET

King, cet inconnu

M. King, vers la fin de sa vie, avouait qu'il aurait pu devenir une personnalité mondiale. Précisons que je ne parle pas ici de feu Luther King, mais de l'autre, le nôtre William Lyon Mackenzie King.

L'ennui avec les hommes publics de moyenne envergure, c'est qu'il est essentiel de décliner leurs noms et prénoms en entier, faute de quoi nous risquons de les confondre avec des homonymes, ce qui n'arrive jamais avec les plus grands: Churchill, Roosevelt, Staline, pour ne citer que les contemporains, collègues de notre ancien premier ministre.

Que n'a donc pas fait Monsieur King, premier ministre du Canada pendant 21 ans et chef libéral durant 29 ans, pour n'être pas devenu, selon ses voeux tardifs, «une personnalité mondiale»?

Il en fait la confession dans les pages de son journal de retraité, que viennent de rendre publiques les Archives du Canada. En effet, le vieux King regrette de ne pas avoir assez voyagé et de ne s'être pas davantage occupé de politique internationale.

Voilà pourquoi l'homme qui a «régné» le plus longtemps sur le Dominion du Canada ne sera jamais, aux yeux de l'Histoire, l'un de nos hommes illustres, comme le fut Sir Wilfrid Laurier et comme le sera Pierre Trudeau qui, eux, ont beaucoup voyagé et se sont occupés de politique internationale.

Il n'empêche que Mackenzie King détenait le pouvoir, au tournant le plus tragique de l'Histoire moderne, avant, pendant et après la Deuxième Grande Guerre, qu'il a donc marché dans le sillage des plus grands, les Churchill, Roosevelt, Staline, de Gaulle, Eden, Gandhi, Truman, sans compter les géants qu'il combattait, Hitler, Mussolini, Hiro-Hito.

Hélas! c'était trop de grands hommes à la fois pour ce cher homme de stature coloniale. Comment s'y serait-il pris pour égaler les titans du devant de la scène, lui qu'un impair au protocole jetait dans de grandes alarmes, lui qui, après une nuit d'insomnie, se soumet gentiment à l'ordonnance du médecin, qui lui prescrit des sels Enos pour le délivrer de sa constipation?

Mackenzie King a été bien inspiré de ne pas chercher à devenir «une personnalité mondiale.» Soixante ans plus tard, un certain M. Clark a succombé à la tentation. Au bout de sept mois, il retombe dans l'impersonnalité de Monsieur Tout le monde.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ *L'affaire Dreyfus*

Votre chronologie du 22 décembre 1979 nécessite une mise au point.

Le capitaine Alfred Dreyfus n'a pas été convaincu de trahison le 22 décembre 1894. Ses juges l'ont condamné à la déportation perpétuelle, à l'île du Diable, en Guyane. C'était la condamnation d'un innocent dont le seul crime était «d'être juif», selon ses propres paroles au commandant Torzinetti, directeur de la prison militaire du Cherche-Midi.

Dreyfus avait été condamné sur un dossier secret, communiqué seulement aux juges, dans leur salle de délibération. Le jugement rendu, le colonel Maurel, président du Tribunal a refait le pli, l'a remis à Du Paty du Clam, sans aucune explication, en présence des juges.

Ce dossier secret — de plus un faux — ni l'accusé ni la défense n'en eurent connaissance, contrairement à toutes les règles des droits de l'homme. Votre chronologie du 22 décembre 1979, tirée de l'AP, est donc inexacte et exige un éclaircissement. Le grand déni de justice de l'affaire Dreyfus a secoué la France et le monde à la fin du XIXe et au début du XXe siècle.

Le capitaine Dreyfus a été reconnu innocent et réhabilité par la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, le 12 juillet 1906, après une longue et minutieuse instruction qui ne laissa rien subsister de l'accusation, proclamant l'innocence du capitaine Dreyfus, condamné une première fois à Paris, le 22 décembre 1894, une deuxième fois, le 9 septembre 1899 à Rennes, en annulant sans renvoi le jugement du Conseil de guerre de Rennes.

Le rabbin Dr. David FEUERWERKER,
officier la Légion d'honneur,
lauréat de l'Académie française,
doyen de l'Institut supérieur canadien de recherche et d'études juives.

■ *NDLR: Il est vrai que le capitaine Dreyfus a été condamné à tort après avoir été jugé de façon sommaire par le conseil de guerre. Mais le fait demeure: malgré l'absence de preuve et l'irrégularité du procès, il a quand même été reconnu coupable de trahison. Un vrai procès devait heureusement le réhabiliter 12 ans plus tard.*

■ *Le temps de la néo-démocratie*

Jeune chef de la loyale opposition, Joseph Clark promettait. Il promettait même beaucoup: une onzième province au Yukon, Jérusalem aux Juifs, de séduisantes hypothèques aux Torontois, de l'énergie à bon prix. Le pauvre homme ne savait pas dire non, mais il avait des alliés sûrs: la longévité inquiétante du pouvoir libéral, la fatigue constitutionnelle et économique de Pierre Trudeau, et le vague sentiment qu'un changement ferait du bien. Le Parti conservateur l'a emporté en mai, c'était immanquable.

Le premier gaffeur Clark n'a déçu personne. Il s'est montré tel qu'il était: faible devant ses homologues provinciaux, il n'a jamais su concilier Davis et Lougheed comme il l'avait prédit. Indifférent vis-à-vis le Québec, incapable de la moindre réflexion constitutionnelle, il s'est réfugié dans un silence référendaire à la mesure de son courage politique. Bousculé par le grand capital sioniste et les méchants épiciers francophobes à la Walter Baker, il a foncé tête baissée dans le piège de Jérusalem, épisode humiliant et stupide de notre histoire diplomatique. Il lui restait trois autres bévues à commettre avant le printemps: Pétro-Canada, la peine de mort et le budget. Ce gouvernement de conservateurs avait le ridicule tenace et la vie fragile; il a suffi d'un petit sondage pour le tuer proprement. Il était temps.

Le bilan: M. Clark a gouverné le Canada avec un parfait savoir-faire de cuisine. Reste à espérer que le Canada anglais ne lui renouvellera pas une confiance maintes fois bafouée.

Il y a bien sûr Pierre Trudeau. Mais la politique canadienne l'ennuie, les braillards rouges et bleus ne le font plus rire, et ses enfants l'attendent. Quant à la meute libérale, il lui faudra une convalescence prolongée loin du pouvoir pour retrouver son souffle progressiste des années 60. D'ici là, avant la prochaine éclipse gaullienne de M. Trudeau, on ne s'étonnera pas de voir le parti libéral chercher en vain un leader capable. Parce qu'il n'y en a pas. Les libéraux ont besoin d'un chef qui sache incarner un renouveau en souplesse, une rupture avec le rêve d'un gouvernement central trop fort. Personne du parti libéral n'est prêt à contester le mirage unitaire de Pierre Trudeau. Aussi, à moins d'un changement radical et courageux, le parti libéral est condamné à la stagnation dans son château-fort francophone. Triste perspective.

Au tour de M. Broadbent. Cette fois, je ne dis pas non. Le NPD est effectivement animé d'une volonté réformiste qui plaira sûrement à l'Ouest comme au Québec; ses objectifs économiques sont tout à fait conciliables avec l'intérêt national; sa pensée constitutionnelle montrera à coup sûr plus d'audace que celle du parti libéral. Quant à M. Broadbent lui-même, il a pris le temps de mûrir et de mieux articuler son message politique. Si les Canadiens veulent du nouveau, ils devront aller voir de ce côté: entre un parti essoufflé et une clique inepte, il reste la solution néo-démocrate.

Pour la première fois de ma vie, je voterai le 18 février 1980 pour le NPD. Mes amis canadiens-français me rappelleront sans doute l'état anémique du NPD-Québec. Qu'importe. Le NPD n'aura pas à s'encombrer d'un navrant Roch LaSalle et d'un non moins navrant Heward Graftey. Par ailleurs, je suis sûr que M. Broadbent saura attirer à Ottawa de jeunes collaborateurs québécois dynamiques. Et au point où en sont les choses, un axe de négociation PQ-NPD serait peut-être préférable au lien qui unit, si je puis dire, le PLQ au PLC.

On dit aussi que les gens ne sont pas prêts. Parlez-en à Ed Schreyer, et souvenez-vous de ce qu'on disait des Québécois le 14 novembre 1976. Avec le NPD, le 18 février 1980 marquera le début de la néo-démocratie canadienne.

Gabriel ESSIAMBRE
Ottawa, 2 janvier

■ *Pour ne pas brûler les étapes*

Votre éditorial du 21 décembre intitulé «Un pas de côté», m'apparaît par trop rigoureux, sinon des plus sévères.

Vous dites qu'un OUI à la question proposée aux Québécois lors du référendum n'entraînera aucun changement à court terme. Je crois que dans un État aussi démocratique que le nôtre il est impensable de bouleverser les choses. Vous admettrez, comme moi, combien l'évolution du Québec se fit avec on ne peut plus de lenteur. Si la Révolution tranquille a semblé accélérer le processus d'épanouissement, il n'est pas toujours bon de procéder trop vite. Comme dit le proverbe, rien ne sert de courir, il faut partir à point. Le vrai départ est venu très tard, il ne date que de trois ans, contrairement à ce que d'autres peuvent penser, la fondation du RIN, du MSA et du PQ était, en quelque sorte, la voiture qui a mené les coureurs à la ligne de départ. Ainsi ce n'était qu'un entraînement.

Le premier référendum nous mènera à la mi-course, il ne s'agit pas de brûler des étapes même si elles peuvent sembler plus ou moins importantes.

Dans l'optique gouvernementale, l'intervalle entre les deux référendums permettra de clarifier la situation beaucoup plus que maintenant. De même le mandat de négocier permettra aux Québécois d'aller retrouver le fédéral et les autres provinces pour établir, point par point, ce que sera la souveraineté-association. Le projet péquiste ne reste qu'une base qui implique la souveraineté politique du Québec et une association économique avec le reste du Canada. Les limites précises de l'association ne pourront être définies que par voie de négociations.

À la lumière de ces négociations les Québécois pourront, en toute connaissance de cause, se prononcer sur la souveraineté-association alors définie sous toutes ses facettes. Il ne s'agit donc pas d'un pas de côté mais plutôt vers l'avant.

Tant que les négociations ne seront pas entamées l'incertitude politique et économique sera présente. Mais lorsque le gouvernement aura reçu le mandat de négocier, il ne restera plus qu'au fédéral et aux provinces à s'asseoir rapidement pour la négociation. Si l'incertitude demeure, faute de pourparlers, il faudra se demander qui sera à blâmer.

Jacques DAVID
Montréal, 21 décembre

■ *Une erreur à corriger*

Dans une lettre datée du 16 décembre et publiée le 27 décembre Barbara Rowley affirme que le Manitoba language Act de 1890 ne fut contesté qu'en 1976. Cette personne me semble dans l'erreur. Tous les catholiques francophones de l'époque, autant du Manitoba que du Québec, se battirent contre cette loi en se fondant sur l'article 93 de la constitution canadienne.

Mario GEOFFRION
Boucherville, 27 décembre

■ *Un système scolaire dépassé*

Avec son intuition et sa dialectique habituelles, Lise Bissonnette a mis le doigt sur les faiblesses et la caducité de la confessionnalité scolaire au Québec, dans son éditorial du DEVOIR (samedi 22 décembre 1979): «La confessionnalité en cause».

La confessionnalité était existentielle, lorsqu'en 1801, l'évêque anglican Jacob Mountain, regrettant que les habitants de la province de Québec, «ne faisaient aucun progrès dans la connaissance de la langue du pays sous le gouvernement duquel ils ont le bonheur de vivre» recommanda: «the Royal Institution for the Advancement of Learning», système d'écoles gratuites mais anglophones, qui, en une génération, aurait assimilé les anciens habitants de la Nouvelle-France. Pas bête, le bishop! Ça aurait marché, si ce n'eût été la violente réaction et l'action de l'Église catholique, qui obtint son propre système d'éducation et sauva ainsi «notre nation française» du continent nord-américain.

La situation existentielle de la fin du XXe siècle est toute différente. Nous avons toujours le même dualisme dans le système d'éducation au Québec, au primaire et au secondaire, mais à toutes fins utiles, le système dit protestant est non confessionnel, étant donné le nombre de synagogues, libérales ou orthodoxes, d'églises et de sectes chrétiennes auxquelles appartiennent les enfants qui les fréquentent, sans compter ceux venant de familles incroyantes. Donc aucun enseignement religieux ne peut honnêtement s'y donner.

Il faut ajouter que les enfants de langue française des mêmes catégories (et ils sont de plus en plus nombreux) jusqu'à il y a une vingtaine d'années, étaient obligés d'aller à une école anglaise, car il n'y avait pas d'écoles dites protestantes de langue française. Et même aujourd'hui, on n'en trouve que quelques-unes dans le Montréal métropolitain ou à Québec. Les enfants protestants de Suisses français, qui s'installent de plus en plus nombreux dans les Cantons de l'Est, doivent aller à l'école catholique ou à l'école anglaise, si la loi 101 le leur permet!

Un siècle et demi plus tard, malgré notre grande Constitution de 1867, on en est encore au temps de «the Royal Institution».

Quant au système catholique, il répond de moins en moins à la structure de la société québécoise contemporaine, comme Lise Bissonnette l'affirme dans son éditorial. Je dirais même à mes frères prêtres, il constitue une tentation: celle de laisser à des personnes parfois incompétentes, la tâche la plus grave de notre saint ministère: l'éducation religieuse des enfants baptisés.

C'est par «La Flambée» que deux de mes anciens étudiants sont aujourd'hui prêtres de l'Église catholique et c'est à l'École du dimanche et aux Scouts que j'ai entendu l'appel au sacerdoce.

Rév. Jacques BEAUDON
Melbourne, le 22 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois: $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00 par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19. par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

La nouvelle loi de la protection de la jeunesse

par Andrée Drapeau

Au cours du mois d'octobre, la Société de criminologie du Québec a tenu une série de colloques dans trois régions de la province sur la mise en application de la nouvelle loi sur la protection de la jeunesse. Membre du comité de recherche de la Société de criminologie, Mme Andrée Drapeau résume les constatations faites à cette occasion par les partenaires sociaux impliqués dans cette réforme.

DEPUIS janvier 1979, les jeunes qui ont besoin de protection ou ceux à qui on impute un acte contraire à une loi ou à un règlement en vigueur au Québec, sont traités en vertu de la loi de la protection de la jeunesse. Cette législation, novatrice en plusieurs points, a éveillé un certain enthousiasme au niveau des principes, mais soulève aujourd'hui quelques interrogations majeures au sujet de leur application.

Une dizaine de mois après son entrée en vigueur, une discussion s'imposait, et allait permettre aux intervenants sociaux, juridiques et communautaires de présenter leur point de vue, d'échanger, et finalement, d'envisager des solutions.

C'est dans le cadre de colloques régionaux préparés par la Société de Criminologie du Québec, et tenus respectivement à Montréal, Québec et Sherbrooke que se déroulaient au mois d'octobre 1979, ces réunions.

Malgré le fait qu'il soit trop tôt pour dresser un bilan définitif de l'application de la loi, ces journées auront néanmoins servi à identifier publiquement et en présence de tous les groupes d'intervenants, quelques situations où elle pose des problèmes, et dans certains cas, à proposer des solutions aux problèmes et limites ainsi identifiés.

Les conclusions qui se dégagent de ces trois colloques s'inspirent avant tout d'une problématique régionale, bien qu'il ne soit peut-être pas impossible d'identifier des problèmes communs aux trois régions. Dans un premier temps cependant, nous croyons utile, voire nécessaire, de cerner la problématique spécifique à chaque région.

La loi de la protection de la jeunesse insiste sur quelques principes fondamentaux dont la déjudiciarisation, le respect des droits de l'enfant et la complémentarité des secteurs sociaux, juridiques et communautaires.

L'ABSENCE DE LA COMMUNAUTÉ À MONTRÉAL

C'est justement l'application de ces trois principes qui a particulièrement retenu l'attention des conférenciers et des participants au colloque de Montréal.

Plusieurs professionnels (policiers, intervenants sociaux, avocats) s'inquiètent du fait qu'aucun critère de judiciarisation ou de non-judiciarisation ne soit encore défini. Ils reprennent en cela certaines craintes de la collectivité qui comprend souvent mal qu'un jeune ayant commis un vol par effraction ne bénéficie pas d'un traitement similaire à l'autre, légalement responsable des mêmes agissements. Pourquoi l'un profiterait-il de mesures volontaires, alors que son copain est référé au tribunal?

Bien que tous s'entendent sur l'urgence d'édicter ces critères, les modalités d'application ne font certes pas l'unanimité. Alors qu'un policier proposait que les actes criminels soient automatiquement judiciarisés, plusieurs s'opposaient à cette recommandation et suggéraient plutôt que soient formulés des critères indicatifs pour la prise de décision, sans préjudice au pouvoir discrétionnaire du directeur de la protection de la jeunesse et de la personne désignée par le ministre de la justice.

Les conférenciers et participants se sont aussi largement interrogés sur la notion des droits de l'enfant dans le cadre de la loi.

Bien que la publicité qui a entouré la mise en vigueur de la loi insistait sur le respect des droits de l'enfant, il est paradoxal de constater, aujourd'hui, que les jeunes ne connaissent pas les droits qui leur sont reconnus. Savent-ils seulement qu'ils ont le droit de consulter un avocat à toutes les étapes du processus social et judiciaire? Qu'ils ont le droit de ne pas adhérer aux mesures proposées par l'intervenant social?

C'est dans l'espoir de régulariser la situation que les participants ont proposé que l'enfant soit informé de ses droits et qu'une information similaire soit dispensée auprès de la population en général. Les modalités d'application de ce principe n'ont toutefois pas fait l'objet de discussion.

Mais les droits de l'enfant ne se limitent pas à ceux qui sont définis dans la présente loi. Cette législation ne vient que compléter une série de droits reconnus à tout individu en vertu de la «Charte des droits et libertés de la personne». Il ne faut donc pas s'étonner de voir le débat déborder sur la notion de la présomption d'innocence.

Un des critères généralement retenus au niveau du processus de déjudiciarisation est la reconnaissance de la matérialité des faits. Il s'agit d'un aveu implicite de responsabilité partielle ou totale. L'enfant qui ne reconnaît pas sa participation à un délit est automatiquement référé au tribunal. Les avocats croient que cette pratique est une atteinte au droit du jeune, qui, s'il connaît mal ses droits et ne consulte pas un avocat, pourrait s'auto-incriminer.

Cette discussion relève peut-être davantage d'une perception différente des rôles des intervenants sociaux et juridiques, l'aveu «clinique» ayant une toute autre signification que l'aveu juridique. Pour les premiers, l'aveu est un premier pas vers la prise en charge de l'enfant par lui-même, tandis que pour les seconds, elle se situe exclusivement dans un cadre légal. Cette discussion indique clairement la difficulté de concilier les deux approches, d'où l'importance de multiplier les réunions multidisciplinaires.

Le manque de communication dans une grande métropole comme Montréal n'étonne personne. Pourtant dans le cadre d'une loi qui visait à concerter l'action conjointe des secteurs sociaux, juridiques et communautaires, cette absence de communication est pour le moins surprenante.

Cette vieille rivalité entre les secteurs sociaux et judiciaires s'amenuisera peut-être dans la mesure où il est possible de concilier et de respecter la spécificité des rôles de chacun; mais l'absence presque dramatique de la communauté au niveau de l'application de la loi laisse penser qu'une importatnte réforme sociale pourrait échouer.

Le législateur avait prévu la participation de la communauté au processus de décision conjointe et à la prise en charge. Dans le cadre du processus de décision conjointe, les personnes désignées par le ministre de la Justice représentent la communauté et apportent en ce sens, une rétroaction du milieu.

Certains participants s'interrogent pourtant sur le rôle de la «Personne désignée par le ministre de la Justice» (P.D.M.J.). Elle est bien présente, le moment venu de se prononcer sur l'orientation du jeune mais elle doit souvent rendre une décision sur un jeune, issu d'un milieu dont elle ne connaît ni les problèmes socio-économiques ni les ressources communautaires. Le nombre limité de candidats dans la région de Montréal a en effet, obligé les responsables à ne pas régionaliser ce processus. Cette situation a nettement amené une mauvaise application de l'esprit de la loi.

Ce qui étonne, car la loi de la protection de la jeunesse devait faire appel aux personnes et organismes oeuvrant dans le milieu naturel de l'enfant, alors que la pratique tend à nier cette participation communautaire.

L'excessive centralisation des services à la direction de la protection de la jeunesse du CSSMM, par exemple, éloigne les intervenants des ressources communautaires et diminue les possibilités de communication avec le milieu.

Le réseau complémentaire de ressources est peu utilisé et d'ailleurs les possibilités qu'il offre sont souvent très limitées. L'immobilisme des services des CSS ne favorise pas plus l'implication de la collectivité au niveau de la resocialisation des jeunes.

À ce sujet, les différents participants se sont rapidement ralliés autour d'une proposition visant à décentraliser les services afin de les rapprocher du milieu qu'ils desservent et à stimuler la création de ressources communautaires.

LES CENTRES D'ACCUEIL

Dans la région de Québec, les débats se sont largement inspirés d'une réflexion sur les droits de l'enfant: droit à la présomption d'innocence, droit de refuser les mesures volontaires, droit de recevoir des services de santé, des services sociaux et pédagogiques adéquats.

Ce dernier point a été particulièrement controversé alors qu'un participant parlait des droits de l'enfant presqu'exclusivement en terme d'accessibilité aux services adéquats. Pourtant, avant même d'offrir ceux-ci au jeune, ne faudrait-il pas déterminer s'il a besoin d'aide? Dans cette éventualité, est-ce toujours compatible avec les droits de l'enfant?

Le législateur reconnaît à l'enfant le droit d'être maintenu, dans la mesure du possible, dans son milieu naturel (art. 4). En ce sens, le recours au centre d'accueil devrait être exceptionnel et demeure, selon plusieurs, très problématique lorsqu'il est utilisé comme mesure volontaire; d'où de nombreuses interrogations sur le nombre de jeunes qui y séjournent.

Quelques semaines après la mise en vigueur de la loi de la protection de la jeunesse, les centres d'accueil se sont peu à peu vidés. Depuis le début de l'automne cependant, le mouvement inverse s'amorce et les centres d'accueil se remplissent à nouveau. Cette situation est d'autant plus troublante que certains d'entre eux, qui avaient toujours été reconnus «sécuritaires», se définissent maintenant comme des centres d'accueil.

Il ne s'agit en rien d'un simple débat terminologique. L'obligation de reviser la décision après trois mois ne prévaut que pour les centres sécuritaires et dans les faits, aucun centre n'a encore été défini comme tel. Ainsi aucune demande de revision pour un séjour en centre d'accueil n'est faite avant six mois après la date d'admission. Les participants ont donc pressé le gouvernement d'édicter une réglementation dans les plus brefs délais.

Le débat concernant l'établissement de critère de déjudiciarisation et de non-judiciarisation a aussi été soulevé au colloque de Québec mais fut abordé sous un angle quelque peu différent.

Ce qui ressort nettement de la discussion, c'est que déjà le dialogue entre les différents groupes d'intervenants est amorcé depuis quelques semaines. Par contre, certains participants craignent voir édicter des critères, à ce point restrictifs, que l'intervenant social et la «personne désignée par le ministre de la justice» n'auront plus aucun rôle à jouer à ce niveau. Il s'agira en quelque sorte d'appliquer une grille de sélection.

L'expérience de la participation communautaire au processus de décision conjointe semble très satisfaisante dans la région de Québec, bien que certains déplorent la représentativité excessive des policiers. La personne désignée par le ministre de la justice est impliquée très tôt dans le processus social. Quel sera donc son rôle si ces critères étaient très exhaustifs? Pourrait-elle toujours apporter une rétroaction du milieu, et quelle en serait l'utilité dans un cadre aussi restrictif?

Toutefois, il semble que le guide de travail tel qu'il pourrait être proposé, ne vise en rien à nier les responsabilités de celle-ci. C'est du moins la réponse que nous donnait le directeur de la protection de la jeunesse de la région de Québec, Monsieur Alfred Couture, qui est venu affirmer le principe de l'individualisation des mesures.

Enfin, quelques participants ont souhaité voir apporter des correctifs au travail social qui concerne les services policiers afin d'une part, de faciliter le travail policier et d'autre part, de l'impliquer davantage dans l'application de la loi.

En effet la démobilisation policière pourrait être due au fait que les intervenants sociaux informent peu le policier de la nature de mesures volontaires qui sont prises à l'égard du jeune. Pour remédier à la situation, les participants ont demandé que soient fournis ces renseignements de façon systématique et dans les plus brefs délais. Le policier pourra ainsi, dès qu'il recevra le retour des mesures volontaires, fermer administrativement le dossier. De la sorte, il n'aura pas l'impression, comme cela semble le cas actuellement, d'être exclu du processus aussitôt l'arrestation et l'enquête terminée. C'est d'ailleurs une situation qui avait été soulevée au colloque de Montréal et Sherbrooke mais qui n'avait pas fait l'objet de recommandation officielle.

LES JEUNES ET LES PROFESSIONNELS

Dans la région de Sherbrooke, les participants au colloque ont tenu à signaler dès le début de la discussion et en réponse à un commentaire qui avait été formulé par une personne oeuvrant dans la région de Montréal, que les problèmes qu'ils rencontraient au niveau de l'application de la loi n'avaient aucune commune mesure avec les difficultés que doivent surmonter les grands centres urbains.

Les différents groupes d'intervenants, bien qu'ils aspirent toujours à une plus grande complémentarité des rôles, ne semblent pas vivre de façon aussi aiguë ce qu'une participante qualifiait de «compétition professionnelle».

Toutefois certains principes fondamentaux comme les droits de l'enfant et la participation communautaire ont aussi fait l'objet de discussion dans la région de Sherbrooke.

Les participants ont abordé le premier thème en s'interrogeant sur le droit de l'enfant de refuser les services qui lui sont offerts. Ce droit est-il compatible avec l'intérêt de l'enfant et le droit de la société d'être protégée?

Cette interrogation est particulièrement pertinente dans le cadre des demandes de renouvellement de placement. Lorsque le centre d'accueil considère que le séjour du jeune doit être prolongé, le jeune a-t-il le droit de refuser ce service? Qui peut évaluer le danger que représente le jeune pour la société? Le fardeau de la preuve incombe-t-il au centre ou au jeune? Est-ce à ce premier à justifier sa demande, ou revient-il à l'enfant ou à ses parents de prouver «hors de tout doute raisonnable» que cette mesure n'est plus utile?

Les recommandations que pourraient faire les professionnels risquent, au dire de plusieurs participants, de ne pas représenter les préoccupations véhiculées par le milieu du jeune. Le système de valeur d'un professionnel et d'un jeune en infraction n'est pas nécessairement le même. C'est peut-être une erreur de juger l'un par rapport à l'autre.

Au cours des trois colloques, la participation de la communauté au niveau de l'application de la loi et plus particulièrement du processus de décision conjointe, a suscité plusieurs interrogations.

A Sherbrooke cependant, les participants souhaitent voir leurs responsabilités définies de façon beaucoup plus explicite dans le texte de loi afin de renouveler la perception souvent négative, ou du moins mitigée, de certains intervenants qui semblent vivre cette implication communautaire comme une lourdeur administrative supplémentaire.

Bien que nous ayons résumé les débats de façon très sommaire, en privilégiant les thèmes qui avaient été retenus par la majorité des participants, nous avons constaté que ceux abordées au cours des réunions de Montréal, Québec et Sherbrooke étaient sensiblement les mêmes. Toutefois ils sont souvent exploités différemment dans chacune des régions.

Les difficultés d'application ne sont probablement pas vécues de la même façon dans toute la province. Aussi, il faut peut-être éviter de centraliser le contexte de la réforme.

Les solutions qui seront étudiées dans les mois à venir, devraient davantage s'inspirer d'une problématique régionale. Cette législation qui se veut sociale, doit à tout prix retrouver le chemin de la communauté; communauté qui est souvent imprégnée de son milieu de vie.

Une question ambiguë

par Gil Rémillard

M. Rémillard est avocat et professeur à la faculté de droit de l'Université Laval.

LA question que vient de déposer le gouvernement québécois pour fin de discussion à l'Assemblée nationale est pour le moins fort surprenante. En effet, après le congrès du Parti québécois de juin dernier et le Livre blanc sur la souveraineté-association du 1er novembre, la question ne semblait être qu'une simple technicalité.

Il paraissait évident alors que le gouvernement solliciterait des Québécois un mandat pour négocier et réaliser la souveraineté-association stipulant qu'en cas d'échec des négociations, un nouveau mandat serait sollicité pour procéder, cette fois, à l'accession unilatérale du Québec à la souveraineté pure et simple. Ainsi, pouvait-on croire après la parution du Livre blanc que la question serait du genre «... acceptez-vous de donner au gouvernement québécois le mandat de réaliser la souveraineté-association». Malheureusement, la question déposée à l'Assemblée nationale est loin d'une telle formulation et suscite sur les plans tant constitutionnel que politique beaucoup plus des questions qu'une simple réponse.

UN LIVRE BLANC CLAIREMENT SOUVERAINISTE

Pour comprendre la réelle portée de «la question», il m'apparaît essentiel tout d'abord de la situer dans le contexte du Livre blanc sur la souveraineté-association. Ce document officiel du gouvernement québécois demeure la pierre angulaire du processus référendaire. Il définit l'objet même du référendum, la souveraineté-association, et détermine la nature du mandat sollicité. Ces définitions sont données clairement, sans ambiguïtés. Ainsi, la souveraineté est-elle justement définie comme «... le pouvoir de décider soi-même, sans être soumis, en droit, à aucun pouvoir extérieur ou supérieur, ce qui implique que l'État souverain a la plénitude des compétences sur un territoire déterminé (p. 54)». Pour sa part, le mandat sollicité est défini comme celui «... de réaliser, par le moyen de négociations, cette nouvelle entente. Par son vote, y ajoute-t-on, le peuple québécois aura clairement fondé la négociation sur ce principe de l'accession en droit comme en fait, du Québec au statut d'État souverain et de l'association avec le Canada» (p. 84).

Certains ont reproché au Livre blanc d'être incomplet quant à l'aspect association avec ce qui resterait du Canada. Le reproche est certainement fondé puisque les quatre proposés soit le Conseil communautaire, la Commission d'experts, la Cour de justice et l'Autorité monétaire, sont décrits fort sommairement, nous laissant beaucoup d'interrogations. Cependant, il faut comprendre que si la souveraineté est un terme objectif facile à définir, l'association est pour sa part essentiellement subjective et sujette à une conjoncture politique bien difficile à arrêter une fois pour toutes. Si l'on est souverain lorsque l'on possède «la compétence de la compétence», il demeure que l'on ne s'associe tout d'abord que si l'on peut trouver partenaire et, ensuite, aux conditions que l'on peut négocier. C'est là évidemment toute la problématique de la fameuse «théorie du trait d'union» de M. Lévesque. Est-il possible de négocier simultanément la souveraineté-association? Voilà une question qui se résout sans doute mieux sur le plan politique que juridique. Il est évident en effet, qu'au strict plan constitutionnel, le Québec devra d'abord accéder à la souveraineté avant de procéder à son association avec le Canada. Pour ce faire l'AANB de 1867 devra être amendé pour permettre au Québec de se retirer de la fédération canadienne puisque le droit de sécession n'existe pas actuellement dans notre constitution. Un tel amendement devra tout probablement recevoir l'assentiment de toutes les provinces et du gouvernement central avant d'être voté par le Parlement anglais. Ce n'est qu'après sa sécession du Canada que le Québec en tant qu'État souverain de plein droit pourra, conformément au droit international, négocier un traité d'association avec le Canada. Sur ce point, le Livre blanc est encore très clair «... dans la formule proposée par le gouvernement du Québec, écrit-on, le Québec et le Canada jouiront tous deux de la personnalité internationale, et leurs rapports seront régis, non plus par une constitution, mais par un traité d'association» (p. 55). C'est donc dire que juridiquement il devra y avoir deux étapes et deux négociations: tout d'abord la négociation de la sécession du Québec de la fédération canadienne puis ensuite la négociation du traité d'association entre les deux pays, le Québec et le Canada.

L'association représente donc actuellement une inconnue et le Livre blanc la traite comme telle. De fait, le Livre blanc sur la souveraineté-association est avant tout un document souverainiste où l'association n'est qu'accessoire. Non seulement le Livre blanc aborde fort sommairement l'aspect association, mais encore propose-t-il des organismes communautaires qui, somme toute, sont peu intégrés. Il aurait été fort possible de prévoir par exemple un Parlement à l'européenne dans la description des organismes communautaires tout en respectant essentiellement la thèse souverainiste. Une telle approche aurait été normale étant donné l'expérience fédérative que le Québec vit depuis plus de 112 ans dans le Canada. Même si le Québec accédait à la souveraineté rien ne l'empêche de profiter de son expérience fédérative pour compléter son association économique avec ce qui resterait du Canada.

Ainsi le Livre blanc sur la souveraineté-association est-il un document essentiellement souverainiste qui a pour conséquence juridique première l'accession du Québec au statut d'État souverain. En ce sens, ce que nous pouvons lui reprocher c'est de ne pas contenir les éléments fondamentaux de la constitution de ce nouveau pays que l'on veut créer. En effet, une constitution n'est pas seulement la structure juridique du pouvoir politique, mais aussi et surtout, le contrat social d'une société qui accepte selon certaines conditions de partager un but commun. Si l'on sollicite l'assentiment d'un peuple pour la création d'un nouveau pays, il me semble nécessaire de lui soumettre le nouveau contrat social qu'on voudrait y instaurer. Quel genre de société veut-on créer? Quel régime politique veut-on établir? Ces questions sont fondamentales pour une société qui doit décider de son avenir comme nation souveraine.

UNE QUESTION AMBIGUË

Malgré cette lacune importante qui, à mon sens, le rend incomplet, le Livre blanc sur la souveraineté-association m'apparaît quand même comme un bon document dans l'actuel processus référendaire. Il propose clairement une option politique bien définie, la souveraineté du Québec et précise fort bien la nature du mandat sollicité, la réalisation de cette souveraineté assortie d'une association négociable avec le Canada. Malheureusement, on ne peut en dire autant de la question qui apparaît pour le moins ambiguë.

En effet, tant la formulation que la rédaction de la question nous laissent perplexe. Pour en comprendre le sens, je crois utile d'y appliquer les mêmes règles d'interprétation que lorsque nous étudions une loi. C'est-à-dire que nous devons chercher l'intention gouvernementale tout d'abord par une interprétation littérale et grammaticale du texte. Reprenons le texte de la question:

«Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté-et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum;

«En conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada»?

Ainsi dès ses premières lignes, la question se réfère au Livre blanc. Cependant, il m'apparaît bien difficile de retrouver dans le texte qui suit les principes de la souveraineté-association définis dans le Livre blanc.

Tout d'abord une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples peut très bien se réaliser dans le cadre d'un État fédératif, chaque province, ou encore chaque majorité culturelle, étant égale. Ensuite, le Québec n'a pas besoin de la souveraineté-association tel que décrite dans le Livre blanc pour avoir «... le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures». Dans sa sphère de juridiction dans le cadre de notre constitution actuelle le Québec possède le droit de faire ses lois, de lever ses impôts. Quant aux relations extérieures, la constitution actuelle ne permet pas aux provinces d'en avoir, mais il serait fort possible de l'amender pour donner ce pouvoir aux États fédérés comme c'est le cas en Allemagne fédérale ou en Suisse. De plus, il n'est pas juste de dire que faire des lois, lever des impôts et avoir des relations extérieures est la souveraineté. Ce ne sont que des éléments de la souveraineté qui est essentiellement «la compétence de la compétence». Qu'en est-il des postes, de la marine, du commerce, de l'armée, bref de tous les autres éléments d'action d'un État?

Cette ambiguïté est renforcée par la réserve selon laquelle «... tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum». Est-ce à dire que l'on conçoit que le Québec pourrait acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures sans changer de statut politique, c'est-à-dire, en demeurant dans un État fédératif simplement modifié en conséquence? Sinon pourquoi aurait-on inscrit dans la question une telle réserve?

Le fait de dissocier le mandat de négocier et celui de réaliser la souveraineté-association m'apparaît intéressant. En effet, si la souveraineté ne se négocie pas, l'association pour sa part peut faire l'objet de nombreux compromis. Le Livre blanc n'en trace qu'une esquisse et ce sont les négociations qui en détermineront le réel contenu. Il est donc souhaitable que les Québécois puissent par référendum se prononcer sur les modalités finales de l'association. Cependant, tel n'est pas l'objet du deuxième référendum proposé dans la question qui n'est qu'une condition à un changement de statut politique. Il n'est en quelque sorte qu'une soupape de sûreté destinée à rassurer l'électorat, mais à quel prix! Juridiquement, il risque de vider de son contenu le mandat de négocier recherché et par conséquent de faire du référendum de juin prochain qu'un simple symbole.

Est-il possible de croire que le reste du Canada va accepter de négocier «une nouvelle entente» avec le Québec à la suite d'un oui même fortement majoritaire? Pourquoi le ferait-il puisque c'est le deuxième référendum qui indiquera si les Québécois veulent vraiment changer de statut politique. Tel que proposé dans la question, cet étapisme référendaire pourrait fort bien nous entraîner dans une série de négociations constitutionnelles qui pourraient prendre au moins 10 ans si ce n'est 20 et aboutir à peu de chose. Évidemment tout ça à la condition que le Parti québécois demeure pendant tout ce temps au pouvoir puisque le référendum n'est que consultatif et ne lie donc pas les autres gouvernements qui pourraient y succéder.

UNE QUESTION À LA LÉGALITÉ DOUTEUSE

De plus, dès que «la question» a été rendue publique sa légalité a été mise en cause. Les motifs évoqués sont sérieux. Ils reposent essentiellement sur le fait que d'une part, elle ne serait pas une vraie question à cause de son préambule et que, d'autre part elle irait à l'encontre de l'esprit de la Loi référendaire (loi 92).

Quant au premier argument, il m'apparaît difficile de se prononcer catégoriquement puisque les définitions que l'on peut trouver d'une question sont fort vagues. Le «Petit Robert» par exemple donne la définition suivante: «Demande qu'on adresse à quelqu'un en vue d'apprendre quelque chose.» Il serait bien difficile à la suite d'une telle définition de contester la légalité de «la question». De plus, la ponctuation employée, qui semble exacte, n'en fait qu'une phrase bien qu'il y ait deux paragraphes.

Le deuxième argument me paraît plus fondé. En effet, la question telle que formulée contient non seulement l'interrogation, mais aussi l'essence d'une option proposée. Or, l'article 26 de la Loi 92 stipule que:

«Au plus tard dix jours avant la tenue du scrutin, le directeur général des élections doit transmettre aux électeurs une brochure unique expliquant chacune des options soumises à la consultation populaire et dont le texte est déterminé par les comités nationaux respectifs. Cette brochure doit assurer à chaque option un espace égal fixé par le directeur général.»

Le législateur a donc prévu expressément d'informer la population des différentes options en présence. Par son libellé «la question» fait-elle double emploi et vient-elle à l'encontre de l'esprit de la loi en favorisant nettement une option au détriment de l'autre? Le moins que l'on puisse dire c'est que l'argument est sérieux et devrait dans les plus brefs délais être soumis au Conseil du référendum. Ce Conseil formé de trois juges de la Cour provinciale choisis par le juge en chef de cette Cour (art. 2) rend des décisions finales et sans appel en matière de procédure judiciaire relative à une consultation populaire (art. 3). Le président de l'Assemblée nationale ou un de ses membres peuvent saisir le Conseil du référendum d'un tel problème (art. 4). Dans les circonstances, le président Clément Richard de par la qualité de son poste qui se veut non partisan, se devrait de soumettre «la question» au Conseil du référendum le plus tôt possible.

SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION OU FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

En conclusion, je dois dire qu'il m'apparaît que «la question» ne respecte pas les principes de la souveraineté-association tels que définis dans le Livre blanc du 1er novembre dernier. Telle que formulée, la question peut même sembler n'être qu'un camouflage d'un fédéralisme renouvelé. De deux choses l'une: ou bien telle n'est pas l'intention du gouvernement et alors doit-il changer le texte de la question, ou bien la question est conforme aux intentions gouvernementales et alors cette nouvelle approche nettement différente de la souveraineté-association défendue depuis 12 ans par un parti avec une rare honnêteté, doit-elle être clairement exposée à la population québécoise.

Comme le professeur Léon Dion l'a déjà demandé, je crois qu'il serait nécessaire que «la question» fasse l'objet d'une commission parlementaire pendant le mois de février». La question n'est pas que l'affaire de l'Assemblée nationale comme une simple loi, elle appartient, je dirais même avant tout, au peuple qui aura à se prononcer. Renoncer à une telle procédure ne peut répondre qu'à de simples spéculations électorales.

■ Est-il vraiment question de droits de l'homme?

(Lettre adressée à Me René Hurtubise.)

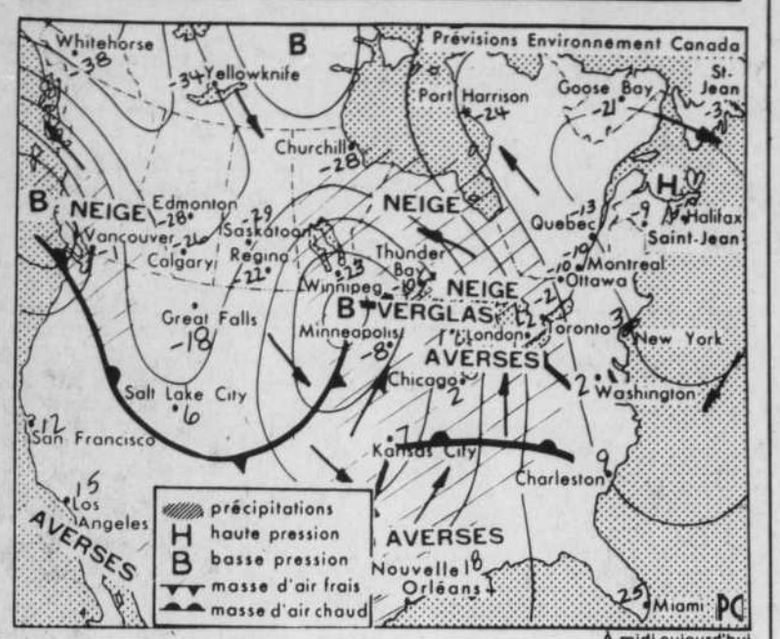
Dans un long article publié dans LE DEVOIR, le 21 décembre, la Commission des droits de la personne attaque vigoureusement la position de la CECM. Tout son plaidoyer se base sur les droits de l'homme. Est-ce le seul motif? On peut en douter.

En effet, les droits de l'homme sont lamentablement lésés dans une grève. On a lamentablement lésé les droits du public dans la grève des transports à Montréal; on a lamentablement lésé les droits du public dans la grève de l'Hydro-Québec; on a lamentablement lésé les droits du public dans la grève de Bell; on a lamentablement lésé les droits des malades dans la grève des hôpitaux; on a lamentablement lésé les droits du public dans la grève des fonctionnaires provinciaux; on a lamentablement lésé les droits des agriculteurs dans la grève du port de Montréal, etc.

Si la Commission des droits de la personne, dans le cas de la CECM, n'a pour seul motif que la défense des droits de la personne, pourquoi garde-t-elle le silence sur des faits qui sont aussi, sinon plus graves que celui de la CECM.

V. LEMAY
Sainte-Thérèse, 26 décembre

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement en après-midi, neige en soirée. Maximum −13. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac, Gatineau, Rivière du Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement en soirée. Maximum −13. Aperçu pour vendredi: neige.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum: −8. Aperçu pour vendredi: nuageux, venteux et doux.

■

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −12. Aperçu pour vendredi: nuageux, venteux et doux.

■

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −16. Aperçu pour vendredi: nuageux, venteux et moins froid.

■

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −15. Aperçu pour vendredi: ennuagement et moins froid.

■

Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum −15. Aperçu pour vendredi: ennuagement et moins froid.

Complot contre la Brink's: la Couronne réclame une peine de 15 ans, la défense moins de deux

par Bernard Morrier

C'est demain que le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, fera connaître sa sentence aux accusés Roland Brunette et Gilles Lachapelle, deux ex-employés de la Brink's, reconnus coupables il y a quelques jours de complot pour commettre un vol qualifié de $3 millions, aux dépens de leur ex-employeur et de la Banque Royale du Canada, en mars 1976.

Hier, le procureur de la Couronne, Me Yves Berthiaume, a réclamé la sentence maximale de 15 ans d'emprisonnement contre les deux hommes, tout en insistant notamment sur l'aspect perfide du délit, dû au fait qu'ils ont trahi la confiance que leur employeur avait mise en eux en leur confiant des sommes importantes. Le procureur a souligné qu'on avait eu affaire à l'un des vols les plus importants à jamais être commis au Québec depuis nombre d'années, délit qui, jusqu'à un certain point, a perturbé l'économie et touché par le biais tous les honnêtes citoyens. Il a demandé une sentence longue, «afin que ces deux individus ne puissent bénéficier trop rapidement du fruit du vol».

À ce moment, le juge Boilard a fait remarquer que la preuve présentée par la Couronne en était une de conspiration et qu'il n'avait pas la moindre preuve à l'effet que les accusés avaient participé au vol. «Je ne puis donc les sentencer que pour conspiration et, vu l'absence de preuve, rien ne me permet de les relier au vol proprement dit».

Quant aux avocats de la défense, Mes Robert La Hayeet Robert Beaudet, ils se sont dit d'avis qu'une sentence de prison inférieure à deux ans serait adéquate dans les circonstances, compte tenu que Brunette et Lachapelle n'ont aucun antécédent judiciaire, qu'ils ont toujours eu une vie de famille rangée et qu'ils se sont retirés du complot en octobre 1975.

Par ailleurs, notant que les co-conspirateurs nommés à l'acte d'accusation et cités comme témoins au procès, soit Réal Boisvert, André Laporte et Caude Legault, étaient toujours libres et qu'aucune accusation n'avait été portée contre eux, même s'ils ont admis leur participation aux transactions, les deux avocats ont soutenu que la justice devait être appliquée et qu'on ne devait pas faire payer à leurs clients ce que des bandits ont fait.

À cet effet, Me Berthiaume a rétorqué qu'une culpabilité de complot entraînait la même peine que le délit en résultant.

Le projet du PLQ

Un document fort valable (Trudeau)

MONCTON (PC) — Selon le chef du Parti libéral du Canada, M. Pierre Trudeau, les propositions constitutionnelles formulées par son homologue québécois, M. Claude Ryan, constituent «une base de discussion extrêmement sérieuse».

Après avoir indiqué, plus tôt dans la journée, qu'il ne commenterait pas le document de M. Ryan, M. Trudeau a déclaré en soirée hier, alors qu'il répondait aux questions des journalistes, à la sortie de l'assemblée d'investiture de son parti dans la circonscription de Moncton, qu'il avait éprouvé «un grand plaisir à le lire».

«Je l'ai lu hier avec beaucoup d'intérêt, j'ai trouvé que c'était un document bien fait, bien bâti, pas du tout revanchard, très constructif», a affirmé le chef libéral, qui l'a qualifié du même souffle de «fort valable».

Cependant, M. Trudeau a refusé de commenter les points réclamant des pouvoirs accrus pour les provinces. «Vous connaissez mes pensées sur ce sujet-là et je ne pense pas qu'il soit utile, pendant la campagne électorale, de débattre ces questions-là», a-t-il précisé, avant d'aborder un autre sujet.

Lors du lancement de sa campagne au Québec, à l'occasion d'un discours qu'il prononçait à Montréal, vendredi dernier, M. Trudeau avait dit qu'il ne s'immiscerait pas dans le débat référendaire avant les élections du 18 février, ajoutant qu'il aurait «amplement le temps de le faire par la suite».

Le chef de l'opposition avait même fait part de son désir «de ne pas transformer la campagne électorale en campagne référendaire».

Par ailleurs, au cours du discours qu'il prononçait devant un auditoire de près de 1,500 partisans libéraux, réunis pour cette assemblée d'investiture, M. Trudeau a louangé l'auteur du roman Pélagie-La-Charette, prix Goncourt 1979, Mme Antonine Maillet. «J'ai eu l'occasion de fêter avec Antonine Maillet son triomphe. Je l'ai entendue parler et je vous assure que lorsqu'elle parle de l'Acadie, elle parle du présent et de l'avenir avec encore plus de force qu'elle parle du passé».

Ce matin, M. Trudeau quitte Moncton pour se rendre à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. En fin de journée, il prendra la direction de Toronto, où il demeurera jusqu'à samedi.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Projet

inscrite une charte des droits fondamentaux, d'un certain nombre de droits judiciaires et de droits linguistiques minimaux. Parmi ces derniers, la constitution étendrait à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick l'article 133 de la constitution actuellement en vigueur, ainsi que l'article 23 de la loi du Manitoba, lesquels obligent le Parlement fédéral, la législature du Québec et celle du Manitoba à adopter et à publier leurs lois dans les deux langues officielles, à garantir l'usage des deux langues dans les débats et registres parlementaires, ainsi que dans les procédures judiciaires instituées devant les tribunaux.

Parmi les droits linguistiques individuels, mentionnons les suivants: tout individu de langue française ou anglaise et tout autochtone doit pouvoir être servi dans sa langue par les services du gouvernement fédéral «partout où le justifie le nombre de ceux qui réclament un tel service»; exiger que son enfant reçoive, dans la province où il habite, l'enseignement primaire ou secondaire dans sa langue maternelle; avoir accès aux services sociaux et de santé dans sa langue partout où le nombre le justifie; accéder à la radio et à la télévision dans sa langue maternelle partout au pays.

Quant au reportage des compétences fédérales et provinciales, il vise entre autres à la plus grande clarté, à éviter autant que possible les dédoublements inutiles, ainsi que la subordination des gouvernements provinciaux vis-à-vis de l'autorité centrale».

Bon nombre de pouvoirs unilatéraux du gouvernement central se trouvent abolis ou limités par des conditions d'exercice astreignantes ou encore transférés aux provinces.

Sont ainsi purement et simplement abolis les pouvoirs de réserve et de désaveu, de même que le pouvoir déclaratoire du Parlement fédéral. Le pouvoir résiduaire est transféré aux provinces, tandis que la clause dite de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement (on pensera à la «loi des mesures de guerre») disparaît elle aussi. Le pouvoir de dépenser du Parlement fédéral se trouve limité quant à sa fin et quant à son exercice s'il doit intervenir dans les domaines de compétence provinciale: il vise en première ligne à redistribuer la richesse entre les régions; s'il doit recouper, quant à ses objets, des champs de juridiction des provinces, son exercice doit être ratifié par le conseil de la fédération (par un vote des deux tiers), non sans que puisse s'exercer en l'occurrence le droit d'une ou des provinces de refuser de participer à des programmes ainsi ratifiés par le conseil fédéral et d'en obtenir compensation appropriée.

Quant au réaménagement des compétences, voilà qui permettrait aux provinces de rapatrier l'ensemble des programmes sociaux, notamment ceux qui sont relatifs aux pénitenciers, aux libérations conditionnelles, à la police, aux relations de travail. En matière de radiodiffusion, télécommunications et câblodistribution, l'attribution des fréquences et les normes techniques relèveraient du fédéral; les provinces pourraient établir leurs propres entreprises de radiodiffusion (Radio-Canada resterait cependant une institution fédérale); et le contrôle du contenu transmis par les médias électroniques ne ferait pas l'objet d'une attribution spécifique à l'un ou l'autre palier de gouvernement.

Dans le secteur des richesses naturelles, les provinces ont un droit de gestion et de réglementation exclusif, tandis qu'Ottawa conserve ici des pouvoirs commerciaux et internationaux, qui restent néanmoins assujettis, quant à l'exercice, aux décisions du conseil fédéral.

Enfin, le mécanisme privilégié de la réforme constitutionnelle serait la conférence fédérale-provinciale et la constitution ne saurait être rapatriée sans un commun accord «sur le contenu et la procédure d'adoption».

Le document constate, en introduction, que si la constitution actuellement en vigueur a jusqu'ici surtout frustré le Québec et que le leadership de la réforme constitutionnelle a été jalousement conservé par Ottawa à ce jour, les priorités différentes de ces deux gouvernements ont contribué à retarder les changements, d'autant plus que les provinces anglaises en voyaient moins la nécessité et l'urgence. Ces conditions tendent à changer, notent les auteurs du document, que signe la Commission constitutionnelle du Parti libéral.

◆ Morin

Ottawa et que, d'autre part, l'on propose de créer un Conseil fédéral qui siégerait à Ottawa «pour permettre à toutes fins utiles au gouvernement central d'engager des fonds dans des domaines de compétence provinciale», dit-il. Cette structure qui lui apparaît être dotée d'une tuyauterie plutôt complexe, ne pourra qu'être paralysante, croit-il.

De l'avis de M. Morin, le groupe de M. Ryan n'a pas voulu trancher dans le vif comme l'a fait le Parti québécois si bien que le système proposé lui paraît devoir engendrer des occasions de disputes et de divergences constantes sans accroître véritablement la marge de manoeuvre du Québec.

Ces propositions constitutionnelles ont le défaut en plus de leur enchevêtrement d'être timides, souligne par ailleurs le ministre qui croit à cet égard qu'elles décevront les attentes de beaucoup de Québécois qui espéraient de M. Ryan des changements profonds.

Ainsi il affirme que ces propositions ne font somme toute que maintenir et masquer le statu quo. Il appuie cette affirmation sur le fait que l'on passe sous silence l'essentiel, c'est-à-dire que le Québec est le territoire et la patrie distincte d'une nation.

Le Québec continuera d'être une province comme les autres, «une simple province parmi dix», dit-il, croyant que c'est ainsi consacrer l'inégalité fondamentale imposée au peuple québécois par le présent régime plutôt que de donner au Québec plus de pouvoirs qu'aux autres provinces.

La timidité des propositions de M. Ryan se retrouve par ailleurs dans les questions relatives au partage des pouvoirs. En matière de communications, un sujet-clé note-t-il, on va moins loin que les demandes traditionnelles du Québec, notamment celles de l'ancien ministre libéral, M. Jean-Paul L'Allier.

En matière de culture, on n'en est même pas à la souveraineté culturelle de M. Robert Bourassa puisque Ottawa garde un certain nombre de pouvoirs. Dans d'autres domaines, on ressort des propositions qui ont déjà été refusées par le Canada anglais, note-t-il enfin.

◆ Chrétien

comme une fédération avec un parlement fédéral, reconnaître la nature bilingue du pays et prévoir l'égalité des droits et des opportunités à travers tout le pays. Une fois que ces principes sont acceptés, les autres éléments de la réforme sont négociables».

Quant à savoir jusqu'à quel point les libéraux fédéraux acceptent la nouvelle formule de partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces, les commentaires de leur porte-parole sont plus évasifs. À propos du Conseil fédéral, auquel tout le monde attachait beaucoup d'attention hier à Ottawa, M. Jean Chrètien prévient que «si c'est tellement compliqué que çà empêche l'action, ce ne sera pas acceptable».

Les milieux fédéraux ont un peu sourcillé, hier, à la présentation du Conseil fédéral dans la presse, qui semble mettre en tutelle le pouvoir fédéral, le «châtrer», a dit un observateur.

Une personnalité québécoise, maintenant dans l'entourage du premier ministre conservateur, préfère voir là un effort «d'insertion des provinces dans le processus décisionnel du gouvernement fédéral en tout ce qui regarde les provinces».

Cette personnalité, comme plusieurs autres fédéralistes québécois en poste à Ottawa, insistent également sur la portée de ce document qui maintenant «leur permet de dire non au référendum pour quelque chose». En quelque sorte, les propositions de M. Ryan viendraient «substantier» le NON des fédéralistes quoique M. Gérard Beaudoin, pour sa part, pense que ces propositions n'engagent que M. Ryan et pas forcément tous les autres qui lutteront à ses côtés en faveur du NON.

«C'est un document rafraichissant, a encore déclaré le porte-parole libéral, M. Chrétien, en l'opposant «au négativisme et aux récriminations de M. Lévesque». Jouant ensuite au prophète, le député libéral de Saint-Maurice a lancé à la presse: «tout le monde sait que Claude Ryan sera le prochain premier ministre du Québec. Je suis également confiant que les libéraux formeront le prochain gouvernement du Canada. Les espérances s'annoncent bonnes pour une entente sur la réforme».

Le Parti conservateur laissera à son chef, M. Joe Clark, le soin de commenter les déclarations de M. Ryan. On s'attend à ce que le premier ministre ait une position assez claire demain matin au cours de sa conférence de presse. Si on en croit cependant les commentaires de son entourage, il se pourrait qu'il se contente d'accueillir le document positivement mais qu'il demande aux Québécois de se prononcer d'abord eux-mêmes.

Les libéraux ont d'ailleurs une réaction semblable puisqu'ils présentent le document de M. Ryan comme une «contribution parmi d'autres», et notamment à ajouter au bill C-60 et au rapport de la Commission de l'unité canadienne. «Il faudra aussi que M. Ryan devienne premier ministre du Québec» ajoute encore M. Chrétien.

Selon M. Gérald Beaudouin, «il n'y a pas de doute que la proposition de Conseil fédéral constitue une grande innonvation. M. Ryan pousse à fond l'idée de réforme du Sénat déjà incluse dans le rapport de la Commission de l'unité canadienne».

Le professeur de l'Université d'Ottawa juge cependant la formule de décentralisation proposée par M. Ryan «un peu voyante» et il pense qu'elle devra être contrebalancée par une formule de délégation de pouvoirs à l'administration centrale. La Commission Pepin-Robarts s'est notamment fait répéter, dans les Maritimes, que ces provinces ne veulent pas davantage de pouvoirs et qu'elles seraient même intéressées à en redéléguer une partie à Ottawa.

L'ancien membre de la Commission Pepin-Robarts estime enfin que le Canada anglais devrait clairement prendre position sur le document de M. Ryan, de même qu'il s'est prononcé sur la formule de souveraineté-association proposée par le gouvernement du Québec.

◆ Assemblée

nuent par ailleurs leurs démarches au niveau diplomatique pour s'assurer l'utilisation de nouvelles bases militaires ou stations radar notamment en Chine, en Turquie et dans l'océan Indien.

25 à 30,000 soldats soviétiques massés près de la frontière sont prêts à entrer en Afgnanistan si nécessaire, a déclaré hier le général Bernard Rogers, commandant suprême des forces de l'Otan en Europe.

A Kaboul, le lieutenant-colonel Mohammad Rafie, nouveau ministre afghan de la Défense, a déclaré à des journalistes de l'agence Tass que les forces armées afghanes étaient entièrement loyales à la nouvelle administration du président Babrak Karmal. Ces déclarations contredisent des informations largement répandues selon lesquelles de nombreux soldats de l'armée afghane auraient rejoint les maquisards musulmans.

Une nouvelle constitution est en cours d'élaboration, des élections à bulletin secret vont avoir lieu pour élire des députés, 4,000 personnes ont été libérées à Kaboul au titre de l'amnistie pour les prisonniers politiques, a déclaré M. Ali Kishtmand, vice-premier ministre afghan, cité hier par l'agence Tass. Le nouveau gouvernement accordera la priorité à la réforme agraire et aux programmes d'alphabétisation, a-t-il ajouté.

Les tâches les plus urgentes qui attendent la nouvelle administration sont: «La liquidation des vestiges du féodalisme, l'encouragement aux petits propriétaires terriens, la mise en oeuvre des prochaines étapes de la réforme agraire démocratique», a-t-il précisé.

M. Kishtmand n'a pas précisé comment il s'y prendrait pour faire accepter ces réformes qui avaient déjà amené les rebelles musulmans opposés à un régime marxiste à s'engager dans une véritable guérilla contre le président Amin.

Par ailleurs, les dirigeants de six groupes rivaux de rebelles afghans ont entrepris des négociations afin de former un front unifié pour bénéficier de l'aide que leur ont promis certains pays islamiques favorables à leur cause, a déclaré hier un porte-parole des insurgés. De précédentes tentatives dans ce sens ont échoué à cinq reprises pendant l'année écoulée essentiellement à cause d'un problème de direction.

Dans la province du Badakshan dans le nord-est du pays, les insurgés se sont emparés de la garnison d'Iskhashim, dont les soldats se sont ralliés aux rebelles, a annoncé hier le journal pakistanais de langue urdu Nawa-I-Waqt, habituellement bien informé.

Des unités de combat soviétique avaient pénétré dans la province du Badakshan au début décembre, plusieurs semaines avant le coup d'État à Kaboul, ont déclaré des diplomates asiatiques à Kaboul.

Par ailleurs, des analystes occidentaux commencent à douter de l'efficacité de l'embargo céréalier décrété par le président Carter.

Après avoir été fermé pendant deux jours de peur d'une importante chute des cours, les marchés céréaliers américains à terme ont rouvert hier et ont aussitôt enregistré une très forte baisse. Le maïs, le blé, le soya et dérivés et l'avoine ont atteint leurs cours plancher dès la réouverture du marché de Chicago.

L'annonce d'un boycottage des cargos soviétiques par les dockers américains a contribué à renforcer cette baisse. La promesse du gouvernement américain de racheter 17 millions de tonnes de céréales primitivement destinées à l'Union soviétique n'a pas réussi à enrayer cette baisse. La menace potentielle de l'arrivée de ces stocks sur le marché a été le facteur déterminant dans la baisse enregistrée à Chicago.

Certains analystes considèrent que les Soviétiques sortiront finalement vainqueurs de l'opération, car l'embargo américain entraîne une baisse du cours des céréales au niveau mondial et la crise afghane a entraîné de nouvelles hausses de l'or avec lequel Moscou paye ses importations.

En outre, les sanctions américaines pourraient se trouver amoindries par différents facteurs. La moisson 1979 a été généralement abondante et, outre les États-Unis, d'autres pays, comme l'Argentine, disposent d'excédents.

De plus, au moindre signe de «remords» de l'Union soviétique, d'ici deux ou trois mois, des pays comme le Canada, l'Australie, la France ou la CEE, qui se sont engagés à ne pas compenser l'absence de livraisons américaines, pourraient reprendre leurs ventes habituelles, estime un courtier en céréales.

Outre ces sanctions économiques, les États-Unis et leurs alliés poursuivent leurs démarches diplomatiques afin d'obtenir certains avantages stratégiques.

A Pékin, M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense, s'est découvert hier «une large identité de vues» avec les dirigeants militaires chinois. La veille, les États-Unis avaient annoncé qu'ils fourniraient à la Chine une station d'écoute. Par ailleurs, M. Su Yu, vice-ministre chinois de la Défense, a déclaré hier dans un discours que l'Armée populaire de libération (chinoise) se tiendrait fermement aux côtés du peuple afghan face à l'agression soviétique.

Les États-Unis ont obtenu hier de pouvoir continuer à utiliser pendant encore quarante-cinq jours 26 bases turques dans le cadre de l'Otan.

Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a entamé hier en Turquie un périple de dix jours qui doit le conduire notamment au Pakistan et au sultanat d'Oman et en Inde.

L'intervention soviétique en Afghanistan continue à susciter de vives réactions sur la scène internationale. Le Bangladesh a proposé hier la convocation d'urgence de l'organisation de la conférence islamique. Le Pakistan a offert d'accueillir cette réunion.

On s'attend que la conférence examinera à cette occasion la perspective d'un éventuel boycottage des Jeux olympiques, proposé par l'Arabie séoudite.

En revanche, M. Mohamed Mzali, premier vice-président du Comité international olympique (CIO) et président du comité olympique tunisien, a déclaré qu'il n'était pas favorable à un tel boycottage.

◆ Version

cet ordre est faite à la Cour suprême, le gouvernement central, ceux des provinces ou une des parties pourront exiger la constitution «d'un banc dualiste composé d'un nombre égal de juges en provenance du Québec et de juges des autres provinces, auxquels viendra s'ajouter le juge en chef de la Cour suprême comme président».

◆ Référendum

ils invitent à poursuivre dans cette veine afin de «surmonter ensemble le défi de la participation».

Dans cette perspective, les évêques du Québec considèrent que la préparation du référendum «apparaît comme un temps propice à la prise en charge par le citoyen de l'aménagement de son cadre social».

Pour ce faire, il faut lui assurer une information complète, claire, non mensongère, afin qu'il comprenne bien les enjeux de l'avenir du Québec. Les 30 membres de l'épiscopat québécois soulignent que le citoyen, de son côté, «devra accepter de fournir un effort spécial pour faire un choix éclairé en fonction non seulement de ses intérêts personnels, mais surtout des intérêts collectifs». «Le choix référendaire est le choix d'un peuple», affirment-ils.

Les évêques soulignent par ailleurs l'apport du gouvernement du Québec depuis une dizaine d'années dans la promotion des droits individuels et collectifs des citoyens. Mais ils précisent qu'il faut plus que reconnaître ces droits pour assurer la liaison entre l'individuel et le collectif. «Il faut aussi une attention aux devoirs qui en découlent, sinon, on en arrive à une désintégration de la société et à un individualisme qui néglige la dimension sociale de l'homme», lit-on dans le texte de l'épiscopat.

Les auteurs du document rappellent aussi qu'une société doit être fondée sur une juste répartition des biens et des responsabilités, et ils évoquent la pensée évangélique qui enseigne le partage.

Il y a eu des améliorations de réalisées par les dirigeants politiques pour une redistribution des biens, concèdent les évêques, mais les gouvernements n'en sont pas les seuls responsables: les entreprises et les divers agents économiques ont aussi à exercer leur responsabilité sociale. A cet égard, l'épiscopat estime que l'Église du Québec a contribué à éveiller les diverses catégories de citoyens à une action responsable.

Même en tenant compte que les enjeux économiques et politiques sont importants dans une société, les évêques insistent pour rappeler qu'une place plus grande encore doit être accordée au culturel et au spirituel. Et c'est encore dans le milieu familial que les valeurs et les sentiments d'appartenance à un peuple ont le plus de chance de s'épanouir. Aussi l'épiscopat ne craint-il pas d'affirmer «qu'une société qui ne soutient pas la famille par des politiques adéquates s'affaiblit et perd peu à peu le sens de ses valeurs, sa cohésion et même la compréhension de ses projets d'avenir».

Enfin, les évêques québécois sont d'avis que la construction d'une société par un peuple qui cherche à mieux connaître son identité ne peut avoir pour objectif de s'isoler mais bien de vouloir entrer en relation avec les autres peuples. Selon eux, l'ouverture au monde, la solidarité entre les peuples seront de plus en plus nécessaires et exigeantes au cours des prochaines années.

À Saint-Laurent

Des citoyens contestent un règlement municipal

Bousculés par les événements, des citoyens de ville Saint-Laurent, au nombre d'une centaine, n'ont pu obtenir des délais supplémentaires dans le but d'étudier un règlement de zonage pour leur quartier.

Le Conseil municipal a en effet refusé de surseoir aux procédures d'adoption d'un règlement de zonage pour le secteur 31 de la ville, où ne sont permises que les constructions unifamiliales. Le règlement proposé autoriserait la construction de duplex.

Les citoyens mécontents s'étonnent de l'empressement avec lequel l'administration municipale procède à l'adoption de ce règlement de zonage et s'interrogent sur les conséquences de ce précédent.

Regroupés en comité de citoyens de Malborough, les citoyens de ce secteur tentent de réunir depuis hier les 325 signatures nécessaires à la contestation du règlement. Jusqu'à 19 heures ce soir, ils peuvent encore persuader des citoyens de cette zone de s'inscrire au registre de l'hôtel de ville et d'obliger l'administration municipale à recourir à la procédure de référendum.

L'administration municipale a informé les citoyens du projet de règlement par la publication d'une annonce dans un journal local quelques jours avant Noël. Or, le comité de citoyens a constaté que le journal n'avait pas été distribué dans le secteur visé et que, de plus, les bureaux de l'administration municipale ont été fermés trois jours sur les cinq jours mis à la disposition des citoyens pour donner leur opinion. Dans les circonstances, le comité de citoyens estimait que des délais supplémentaires dans la procédure d'adoption étaient justifiés.

Le Sinaï des Mercedès volées

TEL AVIV (AFP) — Les propriétaires de 140 voitures de type Mercedes volées ces derniers mois en Israël ont fondé une organisation pour récupérer leurs véhicules enfouis dans les sables du Sinaï.

Les membres de cette organisation ont l'intention d'aller eux-mêmes chercher dans les dunes du Sinaï leurs voitures, qui y ont été ensevelies pour être revendues en Égypte, après la restitution par Israël à l'Égypte des territoires du Sinaï le 26 janvier prochain.

◆ Bonne année

Suite de la page 4

magiques, peut-être y aurait-il des secousses sismiques au cabinet de madame la ministre. Occupée sur les routes du Québec comme elle l'est présentement, peut-être ne s'en apercevrait-elle même pas. Et même si elle entendait une clameur dans le ciel québécois, il n'est pas certain que ses collègues voudraient l'entendre. Ce n'est pas aujourd'hui que les Québécoises renouvelleront l'exploit d'Ali-Baba. La rhétorique a fait son temps, madame la ministre, et la confiance fout le camp. Il faut plus que la bonne parole référendaire pour améliorer la condition des femmes de ce pays, il faut beaucoup de billets verts et notre gouvernement en est avare.

Au lieu des «Je veux et j'exige», les Québécoises pourraient bien devoir dire: «Foin de toutes vos politiques», et retrouver leur corde à danser de leur enfance. Cela n'avancerait guère la promotion des femmes, me direz-vous, mais ce serait excellent pour la santé mentale. En tout cas, plus efficace pour garder la forme que les comprimés de toutes les couleurs qui leur feraient oublier leur déception devant une règle politique qui ne change jamais: les choses sérieuses d'abord, les femmes ensuite. De décennie en décennie, de gouvernement en gouvernement, de parti en parti, plus ça change plus c'est pareil.

Bonne année, tout de même, madame la ministre.

Roy refuse de commenter le document du PLQ

QUÉBEC (PC) — Le chef du Crédit social du Canada, M. Fabien Roy, a refusé hier de commenter le document libéral de M. Claude Ryan.

M. Roy a affirmé qu'il ne mêlerait sous aucune condition la campagne référendaire et la campagne électorale fédérale qui doit prendre fin le 18 février.

Selon M. Roy, les militants créditistes sont entièrement libres d'agir à leur guise au cours de la campagne référendaire.

Quant à la position constitutionnelle des créditistes fédéraux, elle est claire, selon M. Roy. Le Crédit social du Canada prône une véritable confédération canadienne fortement décentralisée.

À Toronto, M. Donald Stevenson, sous-ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, a déclaré que le gouvernement de cette province ne commentera pas officiellement avant une semaine les propositions constitutionnelles du chef libéral du Québec M. Claude Ryan.

Il a dit que des fonctionnaires liraient le document avant de rédiger un projet de réponse.

Le premier ministre, M. William Davis, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Thomas Wells, sont tous deux en vacances.

L'un et l'autre, dit M. Stevenson, savaient que les propositions de M. Ryan seraient publiées avant leur retour et ont convenu qu'il serait sage d'attendre avant de les commenter.

10 janvier

par la PC et l'AP

1977: deux cosmonautes soviétiques rejoignent l'équipage de la station orbitale Saliout;

1974: le secrétaire d'État américain Henry Kissinger demande aux nations productrices et aux pays consommateurs de pétrole de travailler à l'élaboration d'un accord à long terme destiné à résoudre la pénurie en matière d'énergie;

1969: la Suède annonce qu'elle va établir des relations diplomatiques normales avec le Nord-Vietnam;

1964: Panama rompt ses relations diplomatiques avec les États-Unis;

1957: M. Harold Macmillan devient premier ministre de Grande-Bretagne;

1939: Neville Chamberlain et Lord Halifax s'entretiennent avec Mussolini à Rome;

1938: les troupes japonaises font leur entrée à Tsing-Tao (Chine);

1928: Léon Trotski s'exile sur l'ordre du gouvernement soviétique;

1906: la Grande-Bretagne et la France entament des négociations militaires et navales.

Ils sont nés un 10 janvier: Lazaro Spallanzani, scientifique italien (1729-1799); Alexandre Scriabine, musicien russe (1872-1915).

Les deux tiers des sièges à Mme Gandhi

. NEW-DELHI (D'après Reuter et AFP) — Après le raz-de-marée électoral en faveur du Congrès-I, parti de Mme Indira Gandhi, celle-ci devrait former demain le nouveau gouvernement indien, à la demande du président Sanjiva Reddy.

Les résultats définitifs provisoires des élections législatives indiennes, portant sur 525 des 542 sièges de la Chambre basse, donnent 351 sièges au Congrès-I de Mme Gandhi. Le vote a été reporté dans les 17 circonscriptions, dont 12 dans l'État d'Assam, non encore pourvues à la Chambre basse. (de plus deux députés sont désignés par le président de la République pour représenter la communauté anglo-indienne).

Le Congrès-I dispose d'ores et déjà d'une majorité supérieure aux deux tiers des élus, majorité lui permettant de réviser la constitution. Son groupe parlementaire se réunira aujourd'hui le nouveau gouvernement dirigé par Mme Gandhi pourrait prêter serment dès demain.

Cette remontée du parti de Mme Gandhi, après sa défaite sévère en 1977, s'est produite dans l'ensemble du pays, à l'exception de l'État du Bengale occidental, traditionnellement communiste, où le P.C.I.-M, le Parti communiste marxiste, revendique 32 sièges, alors que ses alliés de gauche en ont remporté 7 sur les 42 circonscriptions que compte l'État.

M. Charan Singh, premier ministre sortant, a adressé à Mme Gandhi un message de félicitations pour la victoire impressionnante de son parti, et lui a exprimé ses voeux pour sa tâche à venir de «guider la destinée de la nation». Le parti de M. Singh, le Lik Dal, scission du parti Janata, arrive en deuxième position, avec 41 sièges, contre 32 au Janata.

Dans les milieux industriels indiens, on se dit satisfait de la victoire de Mme Gandhi. M. Hari Shankar Singhania, président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie, a déclaré que les hommes d'affaires feraient de leur mieux pour aider le gouvernement à rétablir l'économie.

Selon le Financial Express, cette victoire est plutôt celle de Mme Gandhi que de son parti. «La question vitale est de savoir si Mme Gandhi, plus modérée, dépassera ses animosités personnelles, se montrera tolérante vis-à-vis de l'opposition, sollicitera sa coopération et se consacrera aux programmes de construction du pays,» lit-on dans un éditorial, qui ajoute que Mme Gandhi devra affronter des problèmes plus complexes que ceux qu'elle a rencontrés dix ans plus tôt.

Sommet des pays de première ligne à cause de la situation en Rhodésie

LUSAKA (AFP) — Un sommet des dirigeants des cinq «pays de première ligne» (Tanzanie, Mozambique, Angola, Botswana, Zambie) se tiendra aujourd'hui à Beira au Mozambique, au sujet de la situation en Rhodésie apprenait-on hier de sources bien informées à Lusaka.

La présence d'un contingent sud-africain à Beitbridge, au sud de la colonie britannique, et le déploiement des troupes régulières rhodésiennes pour aider au maintien de l'ordre devraient être à l'ordre du jour du sommet, indique-t-on de mêmes sources.

Les dirigeants des cinq pays africains pourraient également, ajoute-t-on, lancer un appel aux deux coprésidents du Front patriotique (FP), pour qu'ils adoptent une stratégie commune en vue des élections de février.

Entre-temps, la Rhodésie n'est plus en guerre, mais elle n'est pas non plus vraiment en paix. De nouvelles tensions, également dangereuses, ont remplacé celles de la guerre à outrance que se sont menées pendant sept ans les forces de guérilla du Front patriotique, et celles sous le contrôle de la minorité blanche.

Les Britanniques ont repris il y a presque un mois le contrôle de leur ancienne colonie rebelle, mais ils doivent déjà faire face à un orage sérieux qui a éclaté à propos de la présence de troupes sud-africaines dans le pays, et de leur décision de faire appel à l'armée rhodésienne et à ses forces «auxiliaires» pour maintenir l'ordre.

La première partie de la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lancaster House s'est finalement déroulée beaucoup mieux que ne l'espéraient les plus optimistes parmi les Britanniques. Environ 20.000 guérilleros appartenant aux deux armées unies au sein du Front patriotique se sont présentés sans incidents majeurs aux points de rassemblement du Commonwealth, et le niveau d'activités militaires s'est considérablement réduit.

Mais tous les insurgés n'ont pas rejoint les camps. Les chefs de la guérilla eux-mêmes les estiment de 2.000 à 3.000, et leur ont lancé lundi un ordre ferme d'obéir au cessez-le-feu. De plus, parallèlement à la poursuite d'opérations limitées de guérilla, s'est développé en Rhodésie un banditisme depuis le début du cessez-le-feu et du désengagement des armées en présence, qui se manifeste par des attaques armées de bus ou de magasins.

Le gouvernement britannique n'a envoyé en Rhodésie que 1.300 soldats de la force de surveillance du cessez-le-feu du Commonwealth, et l'accord de Londres prévoit que c'est la police qui demeure chargée du maintien de l'ordre. Estimant celle-ci dépassée, lord Soames a fait appel à l'armée rhodésienne, théoriquement confinée au «voisinage» de ses casernes, pour aider la police, provoquant le tollé de protestations auquel on assiste actuellement.

Au même moment, lord Soames a autorisé un contingent militaire sud-africain à demeurer en Rhodésie, à la demande de Pretoria, pour garder le pont et le centre ferroviaire important de Beitbridge, à la frontière entre les deux pays. Avec la présence des auxiliaires à travers le pays, ces deux questions menacent à présent l'édifice fragile élaboré depuis un mois.

Le coleader du Front patriotique, M. Robert Mugabe, a menacé dans une lettre au premier ministre britannique Mme Margaret Thatcher, de rompre le cessez-le-feu si ce qu'il considère comme des violations de l'accord se poursuivent. De leur côté, les ambassadeurs des pays du Commonwealth réunis à Londres ont qualifié «d'insuste» à leur organisation, qui patronne l'initiative de paix, la présence sud-africaine en Rhodésie.

À Salisbury, lord Soames, ne paraît nullement disposé à revenir sur ses décisions controversées, tant que la situation du maintien de l'ordre dans le pays ne sera pas modifiée. La police rapporte une recrudescence des incidents violents de nature politique, et de nombreux observateurs craignent que les sept semaines de campagne serrée entre les partis n'en voient beaucoup plus.

Plans de collaboration militaire entre la Chine et les États-Unis

PEKIN (Reuter) — M. Harold Brown, secrétaire américain à la Défense en visite à Pékin depuis samedi dernier, a déclaré hier lors d'un banquet que des plans existaient pour accroître les contacts et les échanges dans le domaine militaire entre les États-Unis et la Chine populaire.

Dans un toast porté lors de ce banquet qu'il offrait dans la grande salle du Palais du peuple en l'honneur de son homologue chinois, M. Xou Xiangqian, M. Brown a rapporté qu'il avait trouvé dans ses entretiens avec les dirigeants militaires chinois que leurs vues coïncidaient dans une large mesure.

«Nous croyons les uns et les autres en une OTAN forte et en une Asie du Nord-Est stable, conditions essentielles à la sécurité des États-Unis et de la Chine», a déclaré le ministre américain.

Faisant allusion à sa visite à Pékin, M. Brown a manifesté l'espoir que «nos relations stratégiques globales s'élargiront et s'approfondiront et la première étape dans une telle entreprise est toujours la plus importante».

Le ministre s'est dit très heureux que des chefs militaires chinois aient accepté de se rendre à leur tour aux États-Unis. Une délégation de l'école militaire de l'Armée de libération du peuple se rendra dans un proche avenir aux États-Unis et d'autres échanges seront annoncés ultérieurement, a déclaré M. Brown.

Il a dit aussi que les deux parties avaient «clarifié leurs positions respectives sur le transfert de technologie et ont préparé le terrain pour un développement futur dans ce domaine».

M. Brown a conclu en disant que «les États-Unis et la Chine reconnaissent tous deux le danger que l'invasion soviétique de l'Afghanistan représente pour le Pakistan et l'Iran et, en fait, pour toute la région et le monde entier».

Le ministre chinois a déclaré, pour sa part, que la visite de M. Brown, les entretiens tenus et les contacts établis entre les chefs de la défense des deux pays étaient particulièrement significatifs à la lumière de la situation actuelle.

«Ils ne marquent pas seulement un développement accru dans les relations entre nos deux pays, mais ils exerceront une influence qui ne doit pas être ignorée, pour le maintien de la paix en Asie et dans le monde. Pour notre satisfaction, les entretiens ont été fructueux», a ajouté M. Xou Xiangqian.

Parlant de la situation troublée actuelle, il a dit que l'Union soviétique a prouvé qu'en opposant son veto au Conseil de sécurité à la fois à propos du Cambodge et de l'Afghanistan, elle était un «agresseur foulant aux pieds la souveraineté des autres pays et sabotant la paix mondiale».

«Nous estimons que face à cette grave menace que fait peser sur le monde l'hégémonisme soviétique, tous les pays intéressés en la paix et la sécurité mondiales ont besoin de s'unir, de coordonner leurs actions et de prendre des mesures effectives contre l'agression et l'expansion soviétiques, de façon à ce que l'U.R.S.S. ne puisse agir à sa guise et impunément», a conclu le ministre chinois.

Un ministre au maquis

SAN SALVADOR (Reuter) — Après sa démission la semaine dernière, le ministre salvadorien de l'Éducation, Me Salvador Samayoa, a annoncé mardi soir, au cours d'une conférence de presse à l'université, qu'il rejoignait les Forces populaires de libération, un des plus importants groupements de guérilla urbaine.

Les F.P.L. ont effectué de nombreux assassinats, attentats et enlèvements depuis 1971, année où ils s'emparèrent et tuèrent le jeune millionnaire Ernesto Regalado Duenas. Ils ont aussi, depuis, assassiné un ministre des Affaires étrangères, Mauricio Borgonovo Pohl, et détiennent toujours l'ambassadeur sud-africain, M. Archibald Dunn, depuis le 28 novembre.

La conférence de presse a pris fin par le départ de Me Samayo en compagnie d'hommes masqués brandissant leurs mitraillettes. Me Samayoa invite tous les mouvements clandestins du Salvador à s'unir contre le monde militaire et des affaires qui conspire, a-t-il dit, contre les classes dépourvues.

Le gouvernement, formé à la suite du coup d'État du 15 octobre, s'est effondré la semaine dernière, tous les ministres, à l'exception d'un seul d'entre eux, ayant démissionné pour protester contre l'ingérence à laquelle se livreraient la droite et l'armée dans les conflits du travail.

Saint-Sylvestre tragique pour 190 réfugiés de la mer

BANGKOK (d'après AFP et Reuter) — Tandis que le monde se préparait à célébrer la nouvelle année, le dernier jour de l'année 1979 a été marqué par un nouveau drame pour 190 «réfugiés de la mer» vietnamiens, dans le golfe du Siam.

Soixante-neuf personnes, fuyant le Vietnam, ont été noyées par des pirates, a-t-on appris de sources bien informées à Bangkok, au moment où elles atteignaient l'île thaïlandaise de Kra, dont la réputation est devenue sinistre pour les réfugiés de la mer.

Trois bateaux étaient arrivés le 31 décembre en vue de l'île, située dans le golfe du Siam, près de la ville de Nakhon Si Thammarat (sud de la Thaïlande). Cent vingt réfugiés se trouvaient dans la première embarcation, quarante-sept dans la seconde et vingt-trois dans la dernière.

Avant de pouvoir atteindre l'île, les réfugiés ont été attaqués par quatre bateaux pirates. Soixante-neuf d'entre eux ont été battus, puis noyés, tandis que les autres étaient contraints à nager jusqu'à l'île.

Les 121 rescapés sont restés pendant quatre jours entre les mains des pirates qui ont violé les femmes. Une fillette de huit ans a notamment été violée à plusieurs reprises pendant quatorze heures, a-t-on ajouté de mêmes sources.

Les survivants, parmi lesquels se trouvent deux ressortissants américains, ont été secourus le 5 janvier par la police thaïlandaise et le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR), et conduits au camp de Phak Phanang, près de Nakhon Si Thammarat.

La police thaïlandaise, qui a intensifié au cours des derniers mois la répression des crimes commis contre les «réfugiés de la mer», avait arrêté en novembre sept pêcheurs accusés d'avoir tué treize réfugiés et violé trente-cinq femmes qui faisaient parti d'un groupe de 170 Vietnamiens.

Néo-Zélandais et Australiens parlent de réunir leurs pays

SYDNEY (AP) — L'Australie et la Nouvelle-Zélande, deux pays de civilisation britannique dans l'hémisphère sud bien connus pour leurs rivalités, tant dans le domaine de l'exportation des fromages que dans celui du rugby, parlent de plus en plus sérieusement de fusion.

Séparés par 2,400 kilomètres de mer — la mer de Tasmanie, — ces deux anciennes colonies de la Couronne britannique estiment en effet que le climat économique international est de plus en plus dur à affronter seul et qu'un marché commun économique paraît inévitable.

Le Premier ministre australien, M. Malcolm Fraser, et son homologue néo-zélandais, ont eu des discussions à ce propos lors de la conférence du Commonwealth qui s'est tenue à Lusaka.

Cet entretien a relancé l'idée d'une union politique que les Australiens appellent de leurs voeux dans leur grande majorité, mais que les Néo-Zélandais sont plus hésitants à soutenir.

«Nous ne voulons pas d'une once d'union», affirme le chef de l'Opposition travailliste néo-zélandaise, M. Bill Rowling. «Je dis aux Australiens qu'ils fassent le ménage chez eux dans leur foire d'États fédérés et qu'ils ne nous y entraînent pas».

Mais l'ancien Premier ministre travailliste australien, M. Gough Whitlam, a évoqué favorablement l'idée d'une intégration lors d'un discours prononcé en juillet dernier. «À la fin du siècle, il pourrait être nécessaire pour la survie de la Nouvelle-Zélande d'être économiquement intégrée à l'Australie, comme Terre-Neuve entra au sein du Canada».

Pour l'instant, les discussions devraient se limiter à la création d'une zone de libre-échange ou d'une union douanière. Chez les Néo-Zélandais, l'opinion oscille entre «l'inévitable» de l'intégration et le «jamais». Une importante majorité, 70 pour cent, est cependant pour l'union.

Pour un important dirigeant travailliste néo-zélandais, M. Chris Steel-Boyce, «la fédération politique complète de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande est d'une logique évidente», car il est difficile de trouver deux pays qui aient plus de choses en commun. «Un seul pays aura une influence considérable».

C'est ce même thème qui a été évoqué par le vice-premier ministre australien, M. Doug Anthony, lorsqu'il lança dans un discours: «Les blocs commerciaux sont devenus la nouvelle règle du jeu».

Les principaux problèmes auxquels doivent faire face les deux pays sont le coût de l'importation du pétrole et les difficultés de la vente de leurs produits agricoles — mouton, boeuf et produits laitiers — aux pays de la CEE. L'idée d'une «OPEP du mouton» est en gestation. Il s'agirait de mettre en commun la force commerciale d'exportation des deux pays pour empêcher les exportateurs de pétrole d'augmenter leurs prix.

La Nouvelle-Zélande, de la taille de la Grande-Bretagne, a une population de 3.1 millions d'habitants, dont 275,000 Maoris. Les deux tiers de ses revenus à l'exportation ($3.7 milliards) viennent de ses ventes de viande, de laine et de produits laitiers. Elle ne produit pas de pétrole.

L'Australie a une population de 14.2 millions d'habitants sur une superficie comparable à celle des États-Unis. Économiquement, elle est dans une position bien plus favorable avec son riche sous-sol. Elle produit 65 pour cent de sa consommation pétrolière, mais le volume de l'extraction a tendance à baisser.

Lors du dernier exercice fiscal de 1978-1979, sur les $13 milliards de ventes australiennes à l'exportation, $5.5 milliards provenaient du secteur agricole et $5 milliards du secteur des minerais.

Les deux pays autorisent leurs ressortissants à circuler sans passeport de part et d'autre de la mer de Tasmanie. Mais un nombre sans cesse croissant de Néo-Zélandais s'installent définitivement en Australie. On estime qu'ils sont 70,000 dans la seule ville de Sydney et quelque 150,000 dans l'ensemble de l'Australie.

Un accord commercial lie déjà depuis 14 ans les deux pays, appelé accord de libre-échange entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie (NAFTA), il a permis l'accroissement considérable du commerce bilatéral, mais les Néo-Zélandais enregistrent un lourd déficit. Certains produits comme les automobiles ou les vêtements ne circulent toutefois pas librement.

Historiquement et culturellement, les liens entre les deux pays ont toujours été étroits. Avant de devenir une colonie britannique distincte en 1840, la Nouvelle-Zélande était administrée depuis Sydney. En 1901, cependant, au moment où les six colonies australiennes se fédérèrent, les Néo-Zélandais rejetèrent une proposition de s'intégrer à l'Australie.

Durant la Première Guerre mondiale, l'Australie et la Nouvelle-Zélande envoyèrent des combattants soutenir ensemble les Anglais dans un corps d'armée qui fut connu sous le nom de corps d'armée australo-néo-zélandais (ANZAC).

Les deux pays combattirent côte à côte dans la Deuxième Guerre mondiale, puis envoyèrent des contingents en Corée et au Vietnam. Aujourd'hui ils appartiennent, avec les États-Unis, à l'organisation du traité militaire de l'ANZUS.

Tout ceci, ajouté à la langue anglaise commune, aux liens familiaux et au style de vie semblable, laisse penser que l'union politique suivra l'union économique.

«À mon avis ce sera pour la prochaine génération», estime M. Hugh Templeton, ministre adjoint néo-zélandais des Finances.

Vient de paraître — Dossier no 139

Le travail en miettes

Devant l'expansion envahissante que prend actuellement **le travail à temps partiel,** nous devons nous poser des questions.

Prix: **$1.50**

Tél.: 524-3561

Revue Vie Ouvrière
1201 Visitation
Montréal
H2L 3B5

HUGO C'EST

du 3 au 12 janvier

25%

de rabais sur tous nos

Livres et Disques

en magasin

Librairie Hugo
Centre commercial Wilderton
2735, Van Horne, Montréal
739-9251 — 739-0512

LITTÉRATURE ■ LIVRES DE POCHES ■ NOUVEAUTÉS ■ COMMANDES SPÉCIALES ■ CASSETTES ■ DISQUES

■ PSYCHOLOGIE ■ PHILOSOPHIE ■ DICTIONNAIRES ■

INSCRIPTION 80-81

École Secondaire Mont-Royal

2165, rue Baldwin
Montréal

Collège d'enseignement secondaire privé reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation.

INSTITUTION PRIVÉE MIXTE
SEC. I, II, III, IV, V

EXAMEN D'ADMISSION 1980-81

Le samedi 12 janvier 1980 à 9 h 00
pour secondaire I et II

Se présenter dans les jours qui précèdent ou le jour de l'examen et remplir une demande d'admission.

Pour secondaire III, IV et V
Inscription après étude du dossier

Pour renseignements: 351-7851

ROME

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

SOLDE FINAL

51 PARDESSUS
65 COMPLETS
36 VESTONS SPORTS
93 PANTALONS
IMPERMÉABLES
(49 POUR HOMMES — 17 POUR DAMES)
13 PALETOTS "CANADIENNE"
PLUS CHEMISES, CRAVATES ET CHANDAILS

1/2 PRIX

ALTÉRATIONS À FRAIS ADDITIONNELS
PRENONS CARTES DE CRÉDIT PERSONNELLES

Aquascutum OF LONDON
PLACE VILLE MARIE

Iran: les troubles s'aggravent en Azerbaïdjan

TÉHÉRAN (AFP) — Les troubles se sont aggravés, hier à Tabriz, où au moins huit morts et plusieurs centaines de blessés ont été dénombrés, mais la fête religieuse chiite de «l'Arbaine» a été commémorée dans le calme dans les autres villes, notamment à Téhéran et à Qom, où réside l'Ayatollah Khomeiny.

Les incidents de Tabriz, qui ont opposé une nouvelle fois les partisans de l'Iman Khomeiny à ceux de l'ayatollah Chariat-Madari, numéro deux de la hiérarchie chiite, ont éclaté après qu'un groupe se réclamant de Chariat-Madari eut attaqué la maison de la radio-télévision placée sous le contrôle des gardiens de la révolution.

Après des échanges de tirs d'armes automatiques, les affrontements se sont étendus à plusieurs quartiers de la ville. Des banques, des bâtiments publics, des magasins, ont été attaqués, puis incendiés. Après une accalmie, les accrochages ont repris près du siège du Parti républicain du peuple musulman (parti de Chariat-Madari). Selon des témoins, les gardiens de la révolution ont tenté en début d'après-midi de prendre ce bâtiment d'assaut.

On apprenait dans la soirée qu'un «conseil de défense» avait été constitué pour assurer le maintien de l'ordre à Tabriz. Ce comité comprendrait les commandants des différentes forces de l'ordre pro-khomeinistes (gardiens de la révolution, comités Khomeiny, armée, gendarmerie et police).

A Qom, ville sainte, où résident à quelques centaines de mètres de distance Khomeiny et Chariat-Madari, les gardiens de la révolution avaient mis en place un quadrillage des rues très sévère. Outre les slogans religieux en l'honneur du prophète Hossein, dont «l'Arbaine» commémore le quarantième jour de deuil, les manifestants ont lancé des slogans pro-khomeinistes et anti-américains.

A Téhéran, les rues ont été envahies par des centaines de milliers de personnes défilant dans le calme. On a vu peu de portraits de l'imam Khomeiny ce qui, pour les observateurs, constitue un fait nouveau. Il n'y a pas eu de slogans politiques, pas plus que de mots d'ordre anti-américains. Autre fait exceptionnel, la foule n'a pas réclamé la mort du chah. Elle a aussi évité de s'approcher de l'ambassade américaine.

La libération des cinquante otages américains reste, en dépit de multiples autres préoccupations, le principal souci américain. L'administration Carter, qui a des doutes sur le pouvoir de l'imam Khomeiny, veut convaincre les membres de l'ONU d'infliger des sanctions économiques à l'Iran, estimant que cette méthode reste la meilleure pour obtenir la mise en liberté des otages.

En fait, les États-Unis ont bon espoir que le Conseil de sécurité des Nations unies vote aujourd'hui ou demain des sanctions économiques contre l'Iran, a déclaré hier le porte-parole de la délégation américaine à l'ONU, Mlle Jill Schucker.

La porte-parole n'a pas voulu donner la liste des sanctions contenues dans le projet de résolution qui serait soumis au conseil, mais elle a confirmé que les États-Unis envisageaient d'y inclure de nouvelles sanctions financières contre l'Iran.

Plusieurs grands pays industriels alliés des États-Unis seraient favorables à ce type de sanction, qui limiterait les possibilités pour les Iraniens d'obtenir des prêts à l'étranger, d'ouvrir des comptes en banque hors de chez eux, ou de convertir leurs dollars en devises étrangères.

Mlle Schucker a rappelé, d'autre part, que les États-Unis ne souhaitent pas que les sanctions votées par le Conseil compromettent les livraisons de produits alimentaires ou de médicaments à l'Iran.

Les États-Unis estiment qu'ils ont les neuf voix nécessaires pour l'adoption du projet de résolution imposant des sanctions économiques contre l'Iran et ne semblent pas redouter un veto soviétique. De source diplomatique française (la France préside le Conseil de sécurité depuis le 1er janvier), on estime également peu probable l'hypothèse d'un veto soviétique à ces sanctions.

Le Conseil de sécurité des Nations unies avait décidé à l'unanimité le 31 décembre de considérer à partir du 7 janvier des mesures économiques contre l'Iran si aucune perspective de solution ne se dessinait dans la prise d'otages après la visite du secrétaire général, M. Kurt Waldheim, à Téhéran.

En cas d'échec, les États-Unis gardent la possibilité de recourir à une procédure dite «unis pour la paix» semblable à celle qui s'ébauche actuellement pour condamner l'intervention soviétique en Afghanistan, qui consiste à s'adresser directement à l'Assemblée générale des Nations unies pour compenser un veto au Conseil de sécurité.

Profanateurs de La Mecque décapités

DJEDDAH (Reuter) — Soixante-trois auteurs de l'attaque, le 20 novembre, de la grande mosquée de La Mecque ont été hier, au petit jour, décapités en place publique dans huit villes du royaume.

Les suppliciés — 41 ressortissants séoudiens, 10 Égyptiens, six Sud-Yéménites, trois Koweitiens, un Nord-Yéménite, un Soudanais et un Irakien — avaient préalablement comparu devant ce tribunal islamique de La Mecque, qui les a reconnus coupables d'assassinat. Le roi Khaled a signé le décret confirmant le verdic («fatous») rendu par les juges religieux.

La décapitation au sabre est la peine prévue dans la «charia» (code islamique) pour sacrilège et profanation de lieux saints.

Selon le ministre de l'Intérieur, le prince Nayef Ibn Adbulaziz, 19 peines capitales ont été commuées en réclusion criminelle. 28 prévenus reconnus innocents ont été libérés.

En outre, un nombre non précisé de femmes accusées d'avoir fourni des vivres et des armes aux insurgés ont été internés pour une période de deux ans, durant laquelle un enseignement religieux intensif leur sera dispensé. Enfin, plusieurs adolescents impliqués dans l'affaire vont être dirigés sur des centres de rééducation.

L'attaque a commencé le 20 novembre au moment où des milliers de fidèles rassemblés dans l'enceinte de la mosquée Haram-el-Charif assistaient à la prière marquant le premier jour du 15e siècle de l'Hégire.

Selon certains témoignages, les assaillants, au nombre de 700 environ et armés jusqu'aux dents, ont demandé aux pélerins de reconnaître l'un des leurs comme le «Mahdi» (le messie attendu par les musulmans). Une partie des fidèles a alors réussi à s'échapper de l'immense édifice dominé par les collines de La Mecque, coupée du reste du monde.

L'armée séoudienne, exceptionnellement autorisée par les «oulemas» (docteurs de la loi coranique) à déloger les profanateurs par la force, a enfoncé les portes de la mosquée à l'aide de blindés. Des hélicoptères ont mitraillé les minarets dans lesquels s'étaient installés des francs-tireurs.

Au terme d'une résistance de deux semaines, les derniers rebelles, retranchés dans les galeries latérales puis dans les immenses sous-sols devaient offrir leur reddition.

L'attaque de la mosquée devait susciter une émotion considérable dans l'ensemble du monde musulman et ébranler la monarchie wahabite, gardienne traditionnelle des lieux saints de l'Islam.

Selon la thèse officielle, les auteurs de l'attaque sont des «exaltés religieux». Le prince Fahd, dans une interview publiée hier à Beyrouth par le journal libanais As-Safir, le répète en assurant que l'opération de La Mecque n'a «aucune implication politique». «Elle n'a en aucune mesure affecté la stabilité du royaume et la force de son gouvernement», ajoute l'héritier du trône wahabite. «Ce qui s'est passé chez nous pourrait tout aussi bien se dérouler partout ailleurs».

Cette version est contredite par certains opposants séoudiens en exil, qui assurent que l'occupation du Haram-el-Charif, qui a fait officiellement 160 morts, est le fait de «laïcs» voulant dénoncer la «corruption» et l'«autocratie» du successeur de Fayçal et prônant une «république islamique et progressiste».

Accord pour l'utilisation des bases américaines en Turquie

ANKARA (d'après Reuter et AFP) — Après des négociations qui ont pris fin à l'aube, les États-Unis et la Turquie se sont mis d'accord sur la prorogation de l'usage des bases américaines militaires et de surveillance électronique.

Des divergences mineures de formulation n'ont cependant pas permis de parapher comme il était prévu l'accord hier, date d'expiration du statut provisoire des bases.

Le gouvernement turc a prorogé de 45 jours le statut en vigueur, en attendant que les détails de l'accord soient précisés. L'accord permet aux États-Unis d'utiliser 26 bases, en commun avec l'armée turque, dans le cadre du Traité de l'Atlantique nord.

La Turquie tient à ce que l'usage des bases soit limité aux tâches de l'OTAN, tandis que les États-Unis voudraient pouvoir en disposer en cas de crise au Moyen-Orient et en Asie centrale.

Les plus importantes de ces bases sont celles de surveillance électronique situées à Sinop, sur la mer Noire, et à Diyarbakir, dans l'est, et la base aérienne béante d'Incirlik, dans le sud, qui abrite des appareils capables de lancer une attaque nucléaire contre l'URSS.

Le gouvernement turc avait fermé les bases à la suite de l'embargo américain sur les ventes d'armes consécutif à l'invasion turque de Chypre en 1974. À la levée de l'embargo, en septembre 1978, Ankara avait autorisé leur réouverture pour une période d'un an. Quand cette période prit fin le 9 octobre, le statut provisoire avait été prolongé jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, une cinquantaine d'organisations illégales se livrent actuellement à des activités terroristes en Turquie, selon les responsables de la direction générale de la sûreté d'Ankara.

Vingt-quatre d'entre elles luttent pour le socialisme ou le communisme. Deux sont d'extrême droite. Onze veulent instaurer un État théocratique. Enfin, toujours selon la sûreté, une dizaine oeuvrent pour la création d'un État kurde indépendant.

Le bilan de leurs actions en 1979 s'élève à plus de 1,500 morts. Pour la direction de la sûreté, l'objectif de ces organisations est d'intimider la population et d'aboutir ainsi à une déstabilisation du pays.

Les groupes de gauche les plus actifs sont «l'unité de propagande armée marxiste-léniniste» et le «Tikko» («Armée de libération des ouvriers et des paysans de Turquie»). Le premier de ces groupes a renvendiqué l'assassinat de quatre Américains le 14 décembre dernier à Istanbul. Le second est surtout actif dans les régions rurales et compte de nombreux sympathisants parmi les étudiants turcs à l'étranger.

Les principaux groupes de droite sont «l'Union islamique turque» — qui s'est fait connaître récemment par un attentat à la bombe dans un café d'Istanbul (5 morts et 20 blessés), le groupe «TIT» («Brigades de la vengeance turque») et, enfin, «l'Armée pour la libération des Turcs en esclavage» («Etko»).

L'état de siège appliqué depuis un an dans 19 des 67 provinces de Turquie pour lutter contre le terrorisme n'a pas donné le résultat escompté et le premier ministre, M. Suleyman Démirel, déclarait récemment qu'«il n'a pas été possible d'aller jusqu'aux sources de l'anarchie» et ajoutait: «Ne soyons pas un État qui a peur de punir les coupables».

Pas de bases US en Égypte ni en Israël

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis ont décliné l'offre de l'Égypte et d'Israël d'installer des bases américaines dans ces pays, a déclaré hier le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter.

Il a ajouté que cette décision, qui avait été prise au cours des dernières 24 heures, était justifiée par des considérations d'intérêt national et régional. «Des bases américaines en Égypte et Israël n'auraient pas été utiles pour le moment», a précisé par ailleurs une source officielle qui a requis l'anonymat.

M. Carter a par contre indiqué que les États-Unis n'avaient pas renoncé à tenir à l'avenir de nouveaux exercices d'entraînement combinés avec l'un ou l'autre de ces deux pays, comme celui qui a lieu actuellement en Egypte.

Depuis environ trois semaines, quelque 250 hommes de l'armée de l'air américaine participent à des manoeuvres conjointes avec les forces égyptiennes à partir d'une base située près de Luxor dans la vallée du Nil. Deux avions américains «Awacs» (radars volants) prennent part à ces exercices qui devraient prendre fin prochainement, croit-on savoir.

Le porte-parole a souligné en réponse à des spéculations de la presse américaine que ces manoeuvres ne constituaient pas un avertissement pour l'Iran.

«Les États-Unis, a-t-il dit, continuent à chercher une solution pacifique avec l'Iran. Les exercices combinés avec l'Égypte ne devraient pas être considérés comme une révision de cette politique».

Par ailleurs, l'agence soviétique Tass a critiqué hier la création en Égypte de camps d'entraînement pour les «contre-révolutionnaires afghans» qui sont des «camps d'activité subversive et d'agression contre le peuple afghan».

«En ouvrant dans ce pays des centres d'activité subversive et d'agression contre le peuple afghan, Sadate, compte en même temps recevoir de ses protecteurs de Washington, et, peut-être, de quelques pays arabes, une aide financière dont il pourrait se servir pour consolider son régime, estime l'agence.

Tass, qui dénonce la «diplomatie militaire de Sadate», critique «sa volonté de s'allier au Pakistan sur la base de positions hostiles à l'égard de l'Afghanistan».

«Toute cette activité atteste de nouveau que la politique capitularde de Sadate répond entièrement à la politique extérieure réactionnaire de Washington au Proche et au Moyen-Orient et à y restaurer les régimes rétrogrades renversés», conclut l'agence Tass.

PROGRAMMATION D'HIVER

Inscription du 7 au 19 janvier

ÉDUCATION DES ADULTES

Commençant la semaine du 21 janvier — matins et soirs

* Cours de conversation anglaise et française	:	$30.
• Cours d'espagnol et grec	:	$75.
• Dactylographie	:	$30.
* Couture I-II	:	$ 8.

* en collaboration avec la C.E.C.M.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Commençant le 14 et le 21 janvier

- Conditionnement physique I-II
- Conditionnement physique Âge d'Or
- Wen-Do
- Tai-Chi
- Tennis I-II
- Haltérophilie
- Aqua-Fitness
- Basket-ball
- Volley-ball
- Badminton
- Natation (enfants et adultes)
- Danse: Disco, Ballet Jazz, Claquette, Folklore, Expression corporelle ((enfants seulement).

PROGRAMME JEUNESSE

Programme Préscolaire: offert le matin, aux enfants des participants (à partir de 6 mois). Prix: $2./semaine.

Programme Postscolaire: offert tous les jours de 16 hres à 19 hres, le samedi, les JOURNÉES PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES.
Activités: Club de science fiction, films, soirée dansante, ligues sportives, gymnastique, arts plastiques.
Prix: $10 ou $15 (carte de membre annuelle).

YMCA

Renseignements:

Centre Communautaire YMCA International
5550 av. du Parc
Tél.: 271-2548

Laissez-vous aller





Que vous soyez en voyages d'affaires ou d'agrément, on vole à votre service vers Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Ottawa.

Nous cherchons toujours davantage à adapter notre horaire de vols à vos besoins. Et que ne ferions-nous pas pour vous!

Des plats de fins gourmets
Notre copieuse et savoureuse cuisine de bord saura satisfaire votre appétit. C'est encore l'un des traits bien distinctifs de notre excellent service.

Personnel très courtois
Pour ce qui est du service, notre personnel ne vous laisse pas non plus sur votre appétit. En fait, dès votre arrivée à l'aéroport, vous conviendrez que nous vous portons une attention de tous les instants. N'est-ce pas ce que vous attendez d'une ligne aérienne?

VOLS DE MONTRÉAL

VANCOUVER 10h30 et 17h45	Le seul vol quotidien Montréal-Vancouver sans escale le matin. Savoureux déjeuner. Pour le retour, le seul vol sans escale l'après-midi à 14h30, sauf le samedi. Vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. Dernier départ l'après-midi. Dîner servi pendant le vol. Pour le retour, vol à 8h15, sauf le samedi et le dimanche.
EDMONTON 18h	Vol quotidien. Le seul vol en soirée. Excellent dîner.
CALGARY 7h30	Vol quotidien à bord du même avion, sauf le dimanche. Petit déjeuner. Pour le retour, vol à 9h40, le matin.

Appelez votre agent de voyages ou communiquez avec CP Air au 931-2233 (région de Montréal) Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.

CP Air

De plus en plus au pays, on vole à votre service.

CP et ◀ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

Une nouvelle fédération canadienne

Du document rendu public hier par le Parti libéral du Québec et intitulé «Une nouvelle fédération canadienne», nous reproduisons ici, en plus du texte intégral de chacune des recommandations, trois courts chapitres: les deux premiers forment la première partie du document qui porte le titre: «Objectifs et esprits de la réforme»; le troisième, «Les provinces» est tiré de la troisième partie consacrée aux «institutions politiques».

Les objectifs de la réforme constitutionnelle

AVANT d'entreprendre la révision constitutionnelle, il importera de s'entendre sur les objectifs qu'elle doit poursuivre. Le changement poursuivi pour lui-même, comme fin en soi, n'est pas nécessairement souhaitable. Lorsque les structures fondamentales d'un pays sont en cause, on ne doit ouvrir la porte au changement qu'après avoir précisé le plus clairement possible ce que l'on entend accomplir.

À la lumière de l'expérience des vingt dernières années et de tout ce qui s'est dit et écrit sur le sujet, il paraît davantage possible aujourd'hui de définir les objectifs de l'oeuvre de révision constitutionnelle que nous envisageons. Nous établirions comme suit les objectifs de l'entreprise:

1) Il faut viser à procurer au peuple de ce pays un document constitutionnel écrit, moderne, canadien. Le document devra avoir un caractère solennel et officiel. Il définira l'engagement que nous aurons contracté de vivre ensemble dans l'avenir. Il devra aussi être l'expression d'un accord explicite, entre les communautés qui forment ce pays. Au texte constitutionnel actuel, on a reproché d'avoir tiré son origine d'une volonté étrangère et de n'avoir jamais reçu au Canada même la sanction populaire. Cette hypothèque devra être levée à l'occasion de la mise au point d'un nouveau texte constitutionnel.

2) Il faut affirmer l'égalité foncière des deux peuples fondateurs qui ont donné et confèrent encore à ce pays sa place originale dans la famille des peuples. Il faut consacrer dans la loi fondamentale du pays la dualité foncière de celui-ci. Cet objectif se réalisera:

a) par la proclamation dans le texte constitutionnel de certains droits linguistiques fondamentaux qui devront être assurés également aux francophones et aux anglophones à travers tout le pays;

b) par l'octroi au Québec de garanties propres à faciliter la protection et l'affirmation de sa personnalité distincte. Ces garanties ne devront pas se confiner étroitement au seul champ de la politique culturelle. Elles ne devront pas, par contre, contredire le principe suivant lequel tous les partenaires doivent être fondamentalement égaux au sein de la fédération.

3) Il faut assurer la primauté juridique des droits et libertés fondamentaux des citoyens dans le système politique canadien. En cette ère d'affirmation et de mise en valeur des droits collectifs et des solutions collectives, il faut plus que jamais affirmer la primauté radicale des personnes ainsi que leur souveraine autonomie devant les pouvoirs. Cela demande que les droits et libertés des personnes soient garantis dans la constitution elle-même et non seulement dans des textes statutaires.

4) Il faut affirmer et reconnaître loyalement les droits fondamentaux des peuples qui ont été les premiers habitants de ce pays.

5) Il faut affirmer la richesse des patrimoines culturels régionaux et l'intérêt qu'il y a pour le Canada à les préserver et à les développer. Il faut de même affirmer la richesse de l'apport culturel, économique et social fourni par les groupes ethniques et affirmer le droit de ceux-ci à la préservation et à la culture de leur héritage propre.

6) Il faut viser à assurer l'égalité des chances pour les individus, les provinces et les régions dans l'accès au développement économique, social et culturel. L'objectif de l'égalité des chances doit être l'une des assises de tout l'édifice. Tout en rappelant les responsabilités des gouvernements provinciaux à cet égard, il faudra aussi réaffirmer avec vigueur le rôle irremplaçable du gouvernement fédéral dans la redistribution de la richesse et lui laisser en conséquence la latitude nécessaire pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

7) Il faut maintenir au Canada un système fédéral de gouvernement dont les éléments principaux seront:

a) l'existence de deux ordres de gouvernement, chacun étant souverain dans son ordre de compétence et tirant tous deux leur autorité du suffrage direct et universel;

b) une union économique permettant la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux à travers tout le territoire;

c) un système de lois garantissant l'égalité fondamentale des citoyens entre eux et devant les corps publics;

d) un système d'arbitrage des litiges constitutionnels accepté de tous les partenaires;

e) la mise en place de mécanismes intergouvernementaux permettant d'aménager la collaboration et la participation des provinces au gouvernement de la fédération;

8) Il faut assurer l'existence au service de tout le pays d'un pouvoir central assez fort pour être en mesure de faire face aux défis nouveaux que pose le monde actuel, tant au plan interne qu'au plan externe. Les tâches majeures de ce gouvernement seront de gérer l'espace économique commun, d'assurer la bonne marche de politiques nationales dans le domaine de l'industrie et du commerce, d'assurer une redistribution raisonnable de la richesse entre les provinces et entre les individus, d'agir au nom de tout le pays dans les affaires reliées à la poursuite de la paix et à la défense du territoire.

9) Il faut assurer l'existence de pouvoirs provinciaux assez forts qui soient en mesure de prendre en charge, sur leur territoire respectif, les tâches reliées au développement de leurs ressources physiques et humaines. Cela impliquera entre autres la prise en charge des ressources naturelles, de l'aménagement du territoire, du commerce local et provincial, du développement économique régional, de l'éducation et de la culture, des services sociaux et sanitaires, de l'administration de la justice, des régimes d'assurance sociale.

10) Il faut viser à établir un partage clair des responsabilités législatives et fiscales entre les deux ordres de gouvernement. Il faut de même viser à éliminer les pouvoirs fédéraux trop généraux qui se prêtent à une extension presque illimitée et dont l'usage abusif, l'expérience canadienne l'a montré, finit par exercer un effet corrosif sur l'esprit fédéral et sur la substance même du régime. Le partage des pouvoirs doit être fondé sur le double principe de l'égalité et de la souveraineté de chaque ordre de gouvernement dans son champ de compétence.

11) Il faut viser, tout en respectant les droits acquis de chaque province, à assurer que la disproportion très grande dans la taille des États-membres de la fédération pourra être soit corrigée ou à tout le moins atténuée par des regroupement de services. Il faut assurer en tout cas que la faible taille de certaines provinces ne servira plus de prétexte à un élargissement arbitraire et circonstanciel du champ de compétence du pouvoir fédéral.

12) Il faut établir un système d'arbitrage des litiges constitutionnels qui tienne compte de la dualité fondamentale de la population et des institutions juridiques dans ce pays et qui soit au-dessus de tout soupçon. L'actuelle Cour suprême fournit à cet égard un fondement très respectable. Mais il y aura lieu de faire en sorte qu'elle se dote, pour l'examen des causes à caractère constitutionnel, de modes de fonctionnement encore davantage modelés sur la réalité fondamentale du pays.

13) Il faut viser à reconnaître dans le texte constitutionnel que, dans pratiquement tous les domaines, l'action des pouvoirs publics débouche aujourd'hui sur des prolongements internationaux que favorise grandement la révolution des communications. Il faudra affirmer dans ce secteur la nécessité d'harmoniser les initiatives provinciales avec les orientations générales de la politique étrangère du Canada. Mais il faudra rédiger cette partie du texte constitutionnel de manière qu'il reconnaisse une liberté réelle aux provinces dans les activités internationales qui se situent en prolongement de leurs compétences reconnues.

L'esprit qui doit animer la réforme

IL ne suffira pas d'aborder la réforme constitutionnelle avec des objectifs clairs. Il faudra aussi et surtout l'entreprendre avec l'esprit qui doit convenir à une oeuvre aussi délicate. Nous voudrions indiquer dans quel esprit nous entendons proposer au peuple du Québec et à nos concitoyens des autres provinces que soient conduites les délicates négociations devant déboucher sur un nouvel ordre constitutionnel canadien.

1) Les acteurs pourraient se présenter à la table de négociation à la manière d'adversaires qui voient l'entreprise uniquement dans un esprit de revendication et qui auraient décidé à l'avance de quitter la table commune si les conversations n'évoluent pas dans le sens qu'ils ont défini à l'avance. Cette approche conduirait fatalement à l'échec ou à la rupture. Une autre approche consiste pour chacun des acteurs à se présenter à la table de négociations à la manière de partenaires égaux dans une entreprise commune au sein de laquelle des changements importants sont devenus nécessaires. Rien n'indique à l'avance que les négociations réussiront de façon certaine. Il peut éventuellement arriver qu'elles achoppent. Mais au moins, on met au départ, en adoptant cette attitude des chances de succès plus fortes de son côté. C'est cette deuxième attitude que le Québec devrait adopter pour se présenter à la table des négociations.

2) Au départ, les partenaires devront être persuadés qu'il y a dans la réalité de ce pays un actif précieux que nous avons intérêt à conserver et à développer. Un bon nombre de choses ont bien fonctionné dans ce pays. Il faudra avoir le courage de le dire et de les préserver, n'en déplaise aux amateurs de changement qui trouveront moins spectaculaire cet aspect de l'entreprise.

3) L'un des postulats qui devront être reconnus au départ, c'est que le fédéralisme est la seule forme de gouvernement qui puisse, à ce stade de son développement, convenir à la réalité et aux aspirations des divers éléments qui composent ce pays. Par la diffusion du pouvoir qui le caractérise, par la souplesse dont il est capable, par la force qu'il permet de réunir en même temps et au centre de l'appareil et à la périphérie, le fédéralisme est la forme de gouvernement qui peut le mieux convenir au Canada d'aujourd'hui, encore plus qu'à celui de 1867. Si l'on ne voulait pas accepter ce postulat, il serait plus honnête d'avouer carrément que l'on recherche soit un type inacceptable d'assimilation, soit une forme plus ou moins larvée de séparation.

4) Les partenaires devront être conscients que ce pays a profondément changé depuis 1867 et qu'à bien des égards, il est aujourd'hui la réunion de plusieurs provinces de taille et de forces inégales, mais possédant chacune une longue tradition historique. L'obligation de rechercher des solutions qui reposent vraiment sur le consentement libre de chaque partenaire en sera accrue d'autant. Plus les accords auxquels on en viendra éventuellement seront le fruit de conversations en profondeur et de conclusions librement arrêtées par chaque partenaire en toute connaissance de cause, plus ils auront de chances de durer et d'être bienfaisants dans leurs effets.

5) La gravité de la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui ne saurait échapper aux acteurs engagés dans la négociation, non plus d'ailleurs qu'à leurs populations respectives. On a longtemps cru que le malaise canadien se résoudrait éventuellement. On a aussi espéré que la dimension québécoise du mal finirait par s'atténuer. Après vingt ans, force est de reconnaître que le malaise est toujours là, qu'il est même allé s'aggravant. Il est demeuré largement confiné au Québec jusqu'à maintenant, mais rien ne garantit qu'il ne s'étendra pas éventuellement à d'autres parties de l'ensemble si on n'ajuste pas maintenant les structures politiques du pays aux réalités d'aujourd'hui. La réalité brutale à laquelle nous faisons face, c'est que l'un des partenaires majeurs pourrait quitter l'entreprise commune si nous ne trouvons pas ensemble des changements capables de lui procurer la satisfaction raisonnable à laquelle il aspire. Si ce partenaire devait quitter, l'avenir même de l'entreprise commune serait gravement compromis.

6) À tous les stades de la réforme, les partenaires devront avoir les yeux rivés sur l'ampleur des défis auxquels le pays devra faire face dans le contexte international au sein duquel baignera demain son existence. Il y a déjà l'omniprésence du puissant voisin américain qui crée pour le Canada un devoir de cohésion et de discipline peu ordinaires. À ce premier défi, viendront s'ajouter, impitoyablement et terriblement exigeants, ceux qui découleront de l'évolution technologique, économique, sociale, culturelle et politique de la planète tout entière. Quelles structures politiques permettront le mieux au Canada de faire face avec succès à ces défis plus larges? Voilà le type de question auquel devront pouvoir se hausser les acteurs engagés au nom de leurs populations respectives dans les négociations à venir.

7) Vu que les conversations se dérouleront entre partenaires et non entre adversaires, il faudra qu'elles s'engagent dans un souci de respect du point de vue de l'autre et de recherche loyale de la vérité. Les principes fondamentaux et les intérêts tout à fait inaliénables ne sauraient donner lieu à aucun marchandage. Les modalités concrètes et les aménagements juridiques devront par contre être le fruit d'efforts d'harmonisation des intérêts légitimes de chacun des partenaires.

8) Au cours des conversations, les acteurs devront viser à demeurer en contact étroit avec leurs populations respectives et à les tenir informées de manière honnête du déroulement des travaux. Les négociations constitutionnelles des deux dernières décennies se sont trop souvent déroulées dans le secret. On tenait des séances publiques pour l'édification de la galerie. Mais les travaux importants se déroulaient dans la discrétion des bureaux de technocrates. C'est ainsi, par exemple, que le public, voire les législateurs du Québec furent pris par surprise, à quelques jours de la Conférence de Victoria en 1971, par l'ampleur et les implications de la Charte constitutionnelle soumise à cette occasion à l'approbation des provinces. Il faut attribuer à la réaction d'inquiétude qui suivit le choc de cette nouvelle apprise sur le tard, la réponse négative que le gouvernement québécois finit par opposer à la Charte de Victoria. Si les gouvernements avaient davantage tenu leurs populations respectives informées à chaque stade de l'entreprise, on aurait su bien plus tôt à quoi s'en tenir au sujet de la réaction du Québec. Cette leçon devra être retenue pour l'avenir. Les porte-parole du Québec en particulier devront éviter de se laisser constituer prisonniers pour ainsi dire d'ententes secrètes qu'on pourrait vouloir leur arracher par-dessus la tête de leurs commettants. Ils devront, dans les questions qui engagent l'avenir, se réserver toujours la faculté de procéder, avant de donner leur consentement, aux auscultations de l'opinion dont ils auront besoin. Il faut viser à ce qu'au terme de l'entreprise, le document constitutionnel qui aura été mis au jour exprime véritablement et en profondeur les aspirations des populations concernées. Il faudra aussi faire en sorte qu'en temps opportun, il soit soumis à la ratification publique et solennelle de ces populations.

9) Il faudra éviter toute précipitation dans la recherche d'accords qui devront d'abord et avant tout être authentiques, c'est-à-dire procéder de la volonté éclairée et librement exprimée des parties intéressées. Il faudra éviter en conséquence de s'enfermer au départ dans le cadran artificiel d'un échéancier trop serré ou arrêté dans un esprit technocratique. Mais on ne devra jamais perdre de vue en cours de route un sentiment d'urgence que commande la situation présente, surtout au Québec. Les adversaires du fédéralisme détiennent une position non négligeable au Québec. Ils auront intérêt à souligner les échecs et les lenteurs de l'entreprise. Aucune faiblesse, aucun atermoiement, aucune mesquinerie, aucune stagnation des pourparlers n'échappera à leur oeil critique. Il faudra en conséquence viser à agir aussi vite qu'il sera raisonnablement possible de le faire. Le rythme des travaux devra obéir dans une forte mesure à l'urgence du défi qui se pose à l'intérieur du Québec.

10) Il faudra enfin éviter de part et d'autre l'attitude suivant laquelle il faut absolument en venir à une entente à tout prix. Dans les négociations à venir, les représentants québécois devront défendre des valeurs fondamentales et des principes qui ne se prêtent à aucun troc. Ils devront s'attendre à ce que leurs partenaires des autres parties du pays en fassent autant. Il faut souhaiter que chez tous l'attachement au pays qui existe déjà et que l'on aura la chance de grandir encore davantage soit assez fort pour inspirer les compromis honorables capables d'assurer le succès de l'entreprise. Mais la véritable honnêteté, dans une entreprise de cette nature, consiste à se présenter à la table de négociations sans autre souci que d'être fidèle à ceux que l'on représente et aux valeurs que l'on a reçu mandat de défendre.

Nos partenaires devront être conscients de cette dimension de l'entreprise. Et nous aussi. La gratuité fondamentale avec laquelle on aura abordé la révision sera en fin de compte le gage le plus assuré de la qualité des résultats.

Les provinces

LES provinces doivent être souveraines et autonomes dans leurs champs de compétence. Cela signifie que sauf par amendement constitutionnel ou avec leur consentement exprimé au Conseil fédéral, le champ d'activités gouvernementales sur lequel elles peuvent agir en exclusivité demeure intangible.

Les provinces sont aussi juridiquement égales entre elles, c'est-à-dire qu'elles ont les mêmes pouvoirs, les mêmes droits, les mêmes obligations. Cette affirmation doit cependant être interprétée avec souplesse et réalisme, non pas de manière littérale. Ainsi, la taille démographique des provinces va d'unités qui comptent à peine quelques centaines de milliers d'habitants à des unités dont la population dépasse celle de plusieurs États souverains. On ne saurait faire abstraction de ces différences dans l'agencement et le fonctionnement de la fédération.

En tant que foyer premier de la vie française au pays, le Québec doit posséder certaines prérogatives qui correspondent à ses responsabilités. Déjà, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dans certaines de ses dispositions, reconnaissait la spécificité du Québec.

La constitution proprement dite ne pourra tenir compte de manière explicite de toutes les différences que contient la réalité. Elle devra toutefois contenir des dispositions assez souples pour que dans son fonctionnement concret la fédération renouvelée puisse tenir compte de ces différences et les respecter.

Les provinces ont également droit à l'intégrité de leur territoire. Leurs frontières actuelles sont intangibles et ne sauraient être déplacées sans l'accord de toutes les parties en cause. L'admission d'une nouvelle province dans la fédération devra se faire par voie d'amendement constitutionnel.

Il va de soi que la gestion conjointe de certaines responsabilités par les provinces doit être encouragée. C'est pourquoi, dans la partie de ce rapport traitant du partage des compétences, nous prévoyons des mécanismes de délégation interprovinciale.

Les provinces sont administrées par des législatures composées d'un Lieutenant-gouverneur et d'une Assemblée législative. On conserverait ce régime.

Le Lieutenant-gouverneur

Actuellement le Lieutenant-gouverneur assume, dans chaque province, le rôle de chef d'État. Il est nommé par le gouvernement central. Il remplit au sein des législatures des fonctions identiques à celle qu'exerce le Souverain auprès du Parlement dans le système britannique de gouvernement. C'est le Lieutenant-gouverneur qui de droit désigne le Premier ministre et le renvoie si ce dernier perd la confiance de la Législature.

Ce lien de dépendance des provinces à l'égard du gouvernement central doit disparaître. Le poste occupé par le Lieutenant-gouverneur doit exclusivement relever de la constitution interne des provinces. Sous réserve des contraintes imposées par l'enchâssement dans la constitution du pays du régime parlementaire de gouvernement responsable, les provinces pourront légiférer quant à l'attribution des fonctions dévolues au Lieutenant-gouverneur et au mode de nomination du titulaire de ce poste.

L'assemblée législative

Les assemblées législatives jouiront d'une souveraineté parlementaire complète dont les seules limites seront les matières attribuées au Parlement central et le respect des droits et des obligations enchâssés dans la constitution. Elles pourront adopter leurs propres règles de fonctionnement interne et, de façon générale, toute mesure qu'elles jugeront dans l'intérêt des citoyens qu'elles représentent.

Les recommandations

LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX

Une charte constitutionnelle des droits et des libertés

1. Une Charte des droits fera partie intégrante de la constitution.

2. La Charte reconnaîtra, entre autres, les droits fondamentaux à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique et au respect de la vie privée; elle consacrera les libertés de pensée, de religion, d'opinion, de parole, d'association et de presse ainsi que les principes fondamentaux de non-discrimination.

3. La Charte reconnaîtra des droits judiciaires parmi lesquels:

a) le droit à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi;

b) le droit de toute personne à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant;

c) le droit de toute personne arrêtée ou détenue d'être promptement informée des motifs de son arrestation ou de sa détention et d'être promptement conduite devant le tribunal compétent.

d) le droit d'être protégé contre les saisies et les perquisitions déraisonnables.

4. La Charte assurera à tout citoyen qu'il peut s'établir partout au Canada et jouir de droits identiques à ceux reconnus aux citoyens de la province où il s'établit.

5. La constitution reconnaîtra les langues française et anglaise comme langues officielles des institutions politiques fédérales et des organismes relevant de leur compétence.

6. La constitution attribuera aux provinces le droit de légiférer en matière linguistique sauf le respect que ces législations doivent avoir pour la Charte des droits.

7. La constitution étendra aux provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick les obligations déjà imposées au Québec et au Manitoba par les articles 133 de la constitution et 23 de la loi du Manitoba.

8. Une Charte des droits reconnaîtra les droits linguistiques suivants:

a) le droit de tout individu de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'être servi dans sa langue par les services du gouvernement fédéral, partout où le justifie le nombre de ceux qui réclament un tel service;

b) le droit de tout individu de langue française ou anglaise et de tout autochtone d'exiger que son enfant reçoive, dans la province où il habite, l'enseignement primaire ou secondaire dans sa langue maternelle;

c) le droit des collectivités francophones, anglophones et autochtones de gérer les institutions publiques dispensant l'enseignement dans leur langue maternelle, partout où ces collectivités sont regroupées en nombre suffisant;

d) le droit de tout individu d'avoir accès aux services de santé et aux services sociaux dans sa langue française ou anglaise partout où le nombre le justifie;

e) Le droit de tout individu de langue française ou anglaise ou de tout autochtone d'exiger qu'un procès pénal ou criminel susceptible de le conduire à une peine d'emprisonnement soit tenu dans sa langue maternelle;

f) le droit de tout individu de langue française ou anglaise d'avoir accès dans toutes les parties du pays à la radio et à la télévision dans sa langue maternelle, là où le nombre de ceux qui réclament un tel service le justifie.

LES INSTITUTIONS POLITIQUES

La fédération

1. La nouvelle fédération comportera deux ordres de gouvernement qui seront souverains et autonomes dans leurs champs de compétence respectifs;

2. La nouvelle fédération affirmera la nécessité et la légitimité du Parlement central élu par l'ensemble des citoyens canadiens pour administrer leur patrimoine commun.

La forme de gouvernement

1. La constitution conservera le régime parlementaire et le gouvernement responsable comme forme de gouvernement de la nouvelle fédération et des provinces;

2. Les usages et conventions constitutionnels à la base des règles de fonctionnement de la Chambre des communes et des législatures seront inscrits dans la constitution et comprendront les éléments fondamentaux suivants:

a) la responsabilité de l'Exécutif devant la Chambre ou la législature;

b) l'obligation pour le premier ministre d'informer le chef de l'Exécutif s'il perd la confiance de la Chambre ou de la législature et de recommander soit la dissolution, soit la mise en place d'un nouveau gouvernement;

c) l'obligation pour les membres de l'Exécutif d'être membres de la Chambre ou de la législature;

d) le caractère public des débats et des archives de la Chambre des communes et des législatures;

3. La constitution prévoira que la Chambre des communes et les législatures se réunissent annuellement et que la durée de leur mandat soit d'une durée maximum de quatre ans sauf en cas d'urgence auquel cas le vote de la prolongation, laquelle ne pourra dépasser un an, devra être adopté aux deux tiers des membres de la Chambre ou de la législature;

4. La constitution imposera à la Chambre et aux législatures de tenir au moins une session par année;

5. La constitution reconnaîtra le principe du suffrage universel et d'élections libres et démocratiques.

Les provinces

1. Le statut des provinces comportera les attributs essentiels suivants:

a) l'égalité juridique des provinces entre elles;

b) l'intangibilité de leurs pouvoirs sauf par amendement constitutionnel; et

c) l'immuabilité du territoire et des frontières provinciales.

2. La constitution assujettira l'admission de toute nouvelle province au processus d'amendement constitutionnel.

3. La constitution accordera aux provinces le pouvoir de légiférer quant aux attributs de la charge du Lieutenant-gouverneur et à son mode de nomination sous réserve des contraintes imposées par l'enchâssement dans la constitution du pays du régime parlementaire de gouvernement responsable.

4. Les assemblées législatives jouiront de la souveraineté parlementaire dont les seules limites seront:

a) les matières attribuées à la compétence du Parlement fédéral; et

b) le respect des droits et des obligations enchâssés dans la constitution.

Le Parlement fédéral

1. La Chambre des communes continuera d'être le lieu de l'expression de la volonté démocratique de l'ensemble des Canadiens au regard des matières qu'ils ont choisi de mettre en commun;

Suite à la page 10

Suite de la page 9

2. La Chambre des commune jouira de la souveraineté parlementaire dans les matières de sa compétence sujet au respect des droits et obligations enchâssés dans la constitution;

3. Le processus de renouvellement constitutionnel comprendra l'étude d'un système proportionnel de représentation à la Chambre des communes visant à assurer une représentation plus adéquate des tendances politiques et des régions du pays;

4. Le Sénat sera aboli.

L'exécutif fédéral

1. L'Exécutif fédéral réflétera le dualisme et le régionalisme canadiens;

2. La constitution énoncera le principe selon lequel les organismes fédéraux, exerçant une fonction réglementaire et de surveillance dans des secteurs-clés de l'activité canadienne ou qui possèdent un certain pouvoir à caractère politique, doivent réfléter dans leur organisation le caractère dualiste ou régional du pays.

Le conseil fédéral

1. La constitution créera une institution intergouvernementale dont la fonction consistera à encadrer l'interdépendance des deux ordres de gouvernement;

2. Cette institution sera désignée sous le nom de «Conseil fédéral» pour bien exprimer qu'il s'agit d'une institution spéciale et non d'une assemblée législative contrôlée par le gouvernement central;

3. Le Conseil fédéral sera composé de délégations des provinces agissant selon les instructions de leur gouvernement respectif et assujetties à des règles de fonctionnement dont les principaux éléments seraient les suivants:

a) le mandat des délégués correspondra au mandat de leur gouvernement.

b) les Premiers ministres provinciaux ou leurs représentants seront de plein droit chefs de la délégation de leur province;

c) le gouvernement central pourra y déléguer des représentants sans droit de vote pour y faire valoir ses points de vue;

d) les délégations voteront en bloc, selon les instructions de leur gouvernement respectif;

e) la taille des délégations sera proportionnelle à l'importance démographique de leur population respective sous réserve de ce qui suit:

— le Québec comptera une représentation minimum égale à 25% du nombre des membres du Conseil;
— les petites provinces se verront garantir une sur-représentation raisonnable; et,
— les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon jouiront d'un plein droit de représentation équitable.

4. Le Conseil fédéral possédera une compétence limitée à des matières déterminées et qui s'exercera de la façon suivante:

a) le Conseil ratifiera:
— l'exercice du pouvoir fédéral d'urgence;
— l'exercice du pouvoir de dépenser du gouvernement central dans les champs de compétence des provinces;
— toute délégation de compétence législative entre gouvernements;
— les traités conclus par le gouvernement fédéral dans les domaines réservés à la compétence provinciale;
— les plans internationaux et interprovinciaux de mise en marché des produits agricoles;
— la nomination des juges et du juge en chef de la Cour suprême du Canada et, le cas échéant, leur révocation après enquête;
— la nomination des présidents et chefs de la direction des organismes et sociétés d'État de première importance du gouvernement central;

b) le conseil donnera des avis sur les questions suivantes:
— la politique monétaire et les politiques budgétaires et fiscales du gouvernement central;
— les mécanismes ou règles d'application de la péréquation;
— toute initiative fédérale qu'il juge avoir un effet régional ou provincial important;

5. Le Conseil reflétera la dualité canadienne par la mise en place d'un comité permanent composé pour moitié de délégués francophones, lequel sera appelé à intervenir chaque fois que la dimension dualiste sera affectée par les initiatives fédérales soumises au contrôle du Conseil.

6. Ce Comité du Conseil exercera les pouvoirs suivants:

a) il ratifiera:
— les initiatives fédérales en matière linguistique;
— la nomination du président et du chef de la direction des organismes fédéraux à caractère cutlurel;

b) il donnera des avis sur toute matière culturelle de compétence fédérale et s'assurera que la fonction publique fédérale reflète à tous les niveaux le dualisme canadien.

7. La constitution prévoira un mécanisme qui assurera au Conseil fédéral les ressources humaines, physiques et financières requises tout en protégeant son indépendance à l'égard de la Chambre des Communes et du gouvernement central.

Le pouvoir judiciaire

1. La constitution reconnaîtra l'indépendance du pouvoir judiciaire comme un des principes fondamentaux de la nouvelle fédération.

2. La constitution prévoira des mécanismes qui assureront aux tribunaux les ressources dont ils ont besoin et aux juges un traitement conforme à leur statut et à leurs obligations.

3. La constitution garantira le maintien, dans chaque province, de cours supérieures ayant une compétence générale et exerçant les fonctions traditionnelles de contrôle et de surveillance de la juridiction et de la légalité de l'action des tribunaux inférieurs et de celle de l'administration publique.

4. La constitution reconnaîtra l'existence, la composition et la juridiction de la Cour suprême comme tribunal général d'appel du Canada.

5. La constitution reconnaîtra également la juridiction de la Cour suprême pour décider de toute question constitutionnelle qui lui serait soumise.

6. Neuf juges composeront le banc régulier de la Cour suprême dont trois en provenance du Québec, choisis parmi les juges du Québec ou les membres du Barreau du Québec.

7. Le juge-en-chef de la Cour suprême sera choisi alternativement parmi les juristes provenant du Québec et parmi ceux des autres provinces.

8. Dans les dossiers constitutionnels ou lorsque référence d'une question constitutionnelle est faite à la Cour suprême, le gouvernement central ceux des provinces ou une des parties pourront exiger la constitution d'un banc dualiste composé d'un nombre égal de juges ou province du Québec et de juges des autres provinces auxquels viendra s'ajouter le juge-en-chef comme président.

9. La constitution garantira le caractère dualiste du banc constitutionnel et précisera les règles devant servir à la désignation des juges faisant partie de ce banc.

10. La procédure du renvoi sera ouverte au gouvernement central, à celui des provinces et au Conseil fédéral.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES

Les pouvoirs unilatéraux

1. Le partage des compétences écartera les pouvoirs unilatéraux qui ne sont pas essentiels au bon fonctionnement de la nouvelle fédération.

2. La constitution assujettira l'exercice des pouvoirs unilatéraux à l'approbation des deux tiers du Conseil fédéral.

3. La constitution énumérera de façon aussi exhaustive que possible les compétences respectives des deux ordres de gouvernement, provincial et central.

4. Le pouvoir résiduaire sera attribué aux provinces et la compétence générale et indéterminée du gouvernement central de légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement sera abolie.

5. La constitution accordera au Parlement fédéral un pouvoir exceptionnel d'urgence lui permettant d'agir lorsque, à cause de circonstances exceptionnelles, l'intégrité ou la sécurité de l'État canadien ou d'une province sera menacée.

6. L'exercice du pouvoir d'urgence sera soumis aux contraintes suivantes:

a) la proclamation d'urgence devra émaner de l'Exécutif fédéral et préciser les causes de l'urgence et la durée de la proclamation;

b) la proclamation deviendra inopérante quinze jours après son émission à moins que la Chambre des communes ne l'ait approuvée et que le Conseil fédéral ne l'ait ratifiée par une majorité des deux tiers;

c) la proclamation sera inopérante un an après son émission à moins qu'elle n'ait été renouvelée par la même procédure;

d) en cas d'urgence limitée au territoire d'une province et n'ayant pas d'impact sur l'intégrité de l'État canadien dans son ensemble, la proclamation devra être approuvée par la législature de cette province;

e) les droits fondamentaux enchâssés dans la charte seront intouchables à moins que leur suspension ne soit expressément prévue par la proclamation;

f) une proclamation d'urgence ne pourra en aucun cas suspendre certains droits fondamentaux, soit le droit à la vie et à l'intégrité physique, le droit d'être informé des motifs de son arrestation et de comparaître promptement devant un tribunal compétent, le droit pour tout citoyen canadien de demeurer en territoire canadien.

7. Le pouvoir déclaratoire du Parlement fédéral sera aboli.

8. Le pouvoir de dépenser du gouvernement central sera maintenu et la constitution imposera à ce dernier l'obligation de procéder à la redistribution de la richesse, afin de limiter les disparités entre les régions du Canada et de favoriser l'égalité des chances.

9. La constitution soumettra désormais le pouvoir de dépenser du gouvernement central dans les domaines de compétence provinciale aux conditions suivantes:

a) la ratification par un vote des deux tiers du Conseil fédéral; et

b) le droit d'une ou de plusieurs provinces de refuser de participer à des programmes ratifiés par le Conseil fédéral et celui d'obtenir dans ce cas une compensation appropriée.

10. Les pouvoirs de réserve et de désaveu seront abolis.

La délégation de pouvoirs

1. La constitution permettra la délégation de compétences législatives sous réserve des contraintes suivantes:

a) toute délégation de compétence législative devra être ratifiée par le Conseil fédéral;

b) toute délégation législative portera sur des programmes spécifiques et s'appliquera pour une période de temps déterminée;

c) le gouvernement qui délèguera temporairement son pouvoir législatif, continuera d'assumer la responsabilité financière des activités visées par cette délégation intergouvernementale.

2. La constitution permettra la délégation interprovinciale de compétences législatives et la création d'organismes interprovinciaux chargés de l'administration des programmes législatifs et administratifs délégués.

Fiscalité et péréquation

1. La constitution permettra aux deux ordres de gouvernement de prélever des revenus pour leurs fins propres, par tout mode de taxation.

2. La constitution attribuera aux provinces le droit exclusif de prélever des impôts fonciers et de percevoir des droits et royautés provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

3. Le gouvernement central conservera son droit exclusif d'imposer des tarifs et des droits de douane.

4. La constitution interdira aux provinces l'imposition de mesures tarifaires sous quelque forme que ce soit.

5. La constitution obligera le gouvernement central à maintenir des programmes de péréquation et de développement régional.

6. Le Conseil fédéral pourra donner son avis sur les politiques de péréquation et sur les programmes de développement régional.

7. Les grandes lignes de la répartition des ressources fiscales entre les deux ordres de gouvernement devront pouvoir être réexaminées périodiquement tous les cinq ou dix ans, par exemple.

Éducation et culture

1. La constitution conservera aux provinces la pleine juridiction en matière d'éducation et de développement des ressources humaines.

2. L'étendue de cette compétence devra être précisée pour s'étendre aux sujets suivants:

a) l'enseignement à tous les niveaux;

b) les questions relatives à la langue d'enseignement mais sous réserve des droits linguistiques enchâssés;

c) les subventions et les bourses;

d) les modes de réinsertion sociale;

e) la formation de la main-d'oeuvre;

f) la formation et le contrôle des corps de métier et des corporations professionnelles; et

g) l'accueil et l'intégration des immigrants.

3. La recherche ne sera pas envisagée comme un sujet de compétence mais plutôt comme un moyen d'action pour atteindre des objectifs qui sont la responsabilité des deux ordres de gouvernement.

4. La constitution attribuera la compétence générale en matière culturelle aux provinces, ce qui comprend les arts, les lettres, les loisirs, le cinéma, le théatre, la peinture, la programmation radiodiffusée et télévisée, les orchestres, les bibliothèques, les musées, les archives, les échanges culturels, l'industrie du livre et les sports.

5. Le gouvernement central se verra attribuer les compétences spécifiques requises pour la protection et le développement du patrimoine culturel de l'ensemble des Canadiens, c'est-à-dire qu'il pourra créer ou conserver des institutions nationales comme Radio-Canada, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, la Galerie nationale, l'Office national du film.

6. Outre ces compétences spécifiques, le gouvernement central pourra intervenir dans le domaine culturel par le biais de son pouvoir de dépenser lequel sera soumis à l'approbation des deux tiers du Conseil fédéral.

La famille

1. La constitution attribuera aux provinces une compétence complète sur le mariage, sa célébration, le divorce et tous les aspects des relations familiales.

2. La constitution prévoira cependant des mécanismes constitutionnels pour favoirser la reconnaissance des effets des divorces d'une province à l'autre.

3. La constitution attribuera aux provinces la compétence sur les tribunaux de la famille en leur confiant la nomination des juges compétents.

4. La compétence provinciale devra s'étendre au domaine de la délinquance juvénile.

Les Amérindiens

1. La constitution devra être explicite quant au statut des Amérindiens.

2. La constitution devra garantir le respect de leurs droits et de leurs traditions culturelles et linguistiques.

3. Lors des discussions en vue de l'adoption d'une nouvelle constitution, les groupes amérindiens devront être représentés et consultés.

Les ressources humaines, la citoyenneté et l'immigration

1. La Constitution attribuera le contrôle exclusif de la citoyenneté au gouvernement central.

2. La compétence sur l'immigration continuera à être partagé entre les deux ordres de gouvernement comme suit:

a) le gouvernement central conservera la responsabilité d'accorder l'autorisation d'entrer sur le territoire canadien;

b) les provinces participeront à la sélection des immigrants désirant s'établir sur leur territoire.

3. La Constitution attribuera aux provinces une compétence complète sur la formation, le recyclage et le placement de la main d'oeuvre.

Les relations de travail

1. La constitution attribuera aux provinces la compétence sur les relations de travail.

2. Feront exception à cette règle: les relations de travail dans la fonction publique et parapublique fédérale et celles des entreprises qui oeuvrent dans les secteurs de juridiction fédérale que sont les compagnies de transport aérien, maritime et ferroviaire.

Santé, services sociaux et sécurité de revenu

1. La constitution conservera, en la présidant, la compétence complète des provinces dans le domaine des services de santé et des services sociaux;

2. Le gouvernement central pourra de son côté:

a) imposer et administrer des contrôles sanitaires aux frontières;

b) définir et contrôler les normes techniques de fabrication et de mise en marché des médicaments et des drogues.

3. Chaque ordre de gouvernement, provincial et central pourra adopter ses propres politiques de redistribution du revenu.

4. En matière d'assurances-sociales, la constitution attribuera une compétence exclusive aux provinces.

5. En matière d'assurance-chômage:

a) il y aura transfert de la compétence aux provinces et ces dernières pourront éventuellement adopter leur propre régime;

b) le transfert de compétence s'effectuera avec prudence et les conditions du transfert seront soigneusement établies et planifiées;

c) durant la période de transition et de transfert graduel, le gouvernement central conservera la responsabilité du programme d'assurance-chômage.

Les ressources naturelles

1. La constitution affirmera le droit d'accès prioritaire de tous les Canadiens aux richesses naturelles de leur pays.

2. La constitution affirmera le droit de propriété des provinces sur les ressources naturelles sises sur leur territoire et leur conservera la compétence exclusive pour gérer et réglementer les ressources naturelles, notamment les ressources minières, pétrolières et gazières, les ressources hydrauliques et les terres et forêts, sauf l'exception énoncée au paragraphe suivant.

3. La constitution attribuera aux provinces la compétence pour gérer et réglementer l'énergie nucléaire sous réserve d'une prépondérance législative qui sera attribuée au gouvernement central au regard des questions de défense, de sécurité, de pollution et de droit international que soulève l'utilisation des matières fissiles.

4. Le gouvernement central collaborera à la mise en valeur des ressources naturelles placées sous contrôle provincial, en exerçant les pouvoirs qu'il possède déjà en matière de commerce, de taxation, de transport et de développement économique, de même que par son droit de propriété sur les territoires non érigés en provinces et sur les territoires frontaliers extraprovinciaux.

5. La constitution obligera également le gouvernement central à organiser des actions concertées avec les provinces en vue d'une planification économique incluant la mise en valeur et l'utilisation des ressources naturelles.

6. En cas exceptionnels d'urgence et à condition d'obtenir l'approbation du Conseil fédéral, le gouvernement central agira en vue de régler les problèmes d'accès et de répartition des ressources naturelles canadiennes.

7. La constitution attribuera aux provinces la propriété et le pouvoir de gérer et de réglementer les ressources sous-marines situées dans les eaux territoriales; elle leur attribuera le pouvoir de gérer et de réglementer les ressources sous-marines situées sur le plateau continental.

8. Le processus de réforme constitutionnelle prévoiera un mécanisme de délimitation des territoires frontaliers qui permettra d'identifier les eaux territoriales appartenant à chaque province et les aires du plateau continental qui relèvent de leurs compétences respectives.

9. La constitution attribuera aux provinces la compétence de gérer et de réglementer les pêcheries intérieures et côtières sous réserve, quant aux pêcheries côtières, des compétences du gouvernement central sur la protection des espèces.

L'agriculture

1. La constitution continuera d'attribuer une compétence partagée en matière d'agriculture mais en précisant les compétences attribuées à chaque ordre de gouvernement.

2. Les provinces auront compétence sur le zonage des terres, l'amélioration des sols, l'orientation des productions, la mise en marché locale, l'aide financière aux agriculteurs et l'enseignement agricole.

3. Le gouvernement fédéral aura compétence sur les aspects interprovinciaux et internationaux du commerce agricole, la classification, l'inspection et le contrôle épidémiologique des produits agricoles et du bétail qui sortent du marché local.

4. Le Conseil fédéral ratifiera toute intervention en agriculture du gouvernement central qui pourrait affecter l'exercice par les provinces de leur compétence en la matière; entreraient dans ce cadre les plans de mise en marché, les plans globaux de stabilisation de prix et de la production.

5. La recherche agricole demeurera une responsabilité partagée des deux ordres de gouvernement.

6. La constitution interdira l'adoption de mesures discriminatoires à l'égard de produits ou de biens en provenance de quelque endroit sur le territoire canadien.

Le partage des responsabilités économiques

1. Le gouvernement central aura compétence en matière de commerce international et interprovincial y compris:

a) les droits de douane;

b) la normalisation des produits destinés au commerce international ou interprovincial y compris les poids et mesures;

c) les contingentements des exportations;

d) les politiques générales relatives aux investissements étrangers, sous réserve des pouvoirs dévolus aux provinces en matière d'aménagement du territoire, de ressources naturelles et de développement industriel;

e) la coordination des objectifs de développement industriel et commercial de l'ensemble du Canada tout en favorisant en ces domaines la coopération des provinces et des agents économiques.

2. La Constitution imposera au gouvernement central l'obligation de réduire les inégalités économiques entre les régions et de favoriser l'équilibre dans le développement des différentes parties du pays.

3. La politique monétaire devra continuer à relever de la compétence exclusive du gouvernement central y compris:

a) l'émission de la monnaie;

b) la stabilisation interne de l'économie;

c) le contrôle du système bancaire et des moyens globaux de paiement;

d) la réglementation des taux d'intérêt;

e) la gestion des réserves de devises étrangères;

f) le contrôle de la banque centrale.

4. Outre sa compétence en matière de droit criminel qui lui permet d'édicter des lois criminelles en matière de concurrence, le gouvernement central aura une compétence spécifique en matière de pratiques monopolistiques et de contrôle des fusions d'entreprises aux fins de promouvoir la concurrence.

5. Les provinces possèderont les compétences pour planifier et réaliser l'aménagement de leur espace économique en conformité avec leurs préférences et leurs orientations.

6. Les provinces conserveront leur compétence en matière de commerce local.

7. L'incorporation de l'ensemble des compagnies relèvera des provinces sous réserves d'une compétence limitée du gouvernement central en matière d'incorporation d'entreprises de compétence strictement fédérale.

8. Une règle constitutionnelle établira qu'une compagnie provinciale peut faire affaires dans une autre province ou exploiter une affaire de compétence fédérale à condition de respecter les lois provinciales et fédérales d'application générale.

9. La faillite commerciale sera de compétence fédérale tandis que la faillite personnelle relèvera des provinces.

10. Les institutions financières continueront d'être soumises aux législations des deux ordres de gouvernement selon les règles actuellement en vigueur.

11. Les provinces auront une compétence spécifique en matière de sociétés coopératives, d'assurances, de fiducie, de fonds mutuels, de sociétés de placements et de commerce de valeurs mobilières.

12. Sera inscrite dans la constitution une clause qui garantira de façon efficace la libre circulation des biens et des capitaux sous réserve toutefois du pouvoir des provinces:

a) d'adopter et de mettre en oeuvre des lois d'application générale non discriminatoire;

b) de réglementer les placements de certaines institutions financières, entre autres les sociétés d'assurance et les caisses de retraite;

c) de passer des lois relatives à la santé, à la sécurité publique et à l'organisation professionnelle.

Transports et communications

1. En matière de transport routier, la constitution attribuera aux provinces la compétence en matière de réglementation et d'infrastructure.

2. Le gouvernement central exercera une juridiction complète sur les infrastructures, les règles d'utilisation, la réglementation et le contrôle des entreprises du réseau ferroviaire.

3. Relèveront du gouvernement central, la réglementation des entreprises de transport aérien, les normes techniques s'y appliquant et l'allocation des routes aériennes intra et interprovinciales, sous les réserves suivantes:

a) les nominations à la Commission canadienne des transports devront refléter davantage les priorités et les intérêts régionaux et provinciaux;

b) la localisation et la construction des infrastructures devront se réaliser en conformité avec les plans provinciaux d'aménagement du territoire.

4. La réglementation de la navigation maritime relèvera du gouvernement central.

5. La constitution attribuera aux provinces compétence en matière d'émission de permis et de réglementation des entreprises qui s'adonnent au transport maritime intraprovincial.

6. Les pipelines resteront sous le contrôle du gouvernement central à l'exception des pipelines intraprovinciaux qui relèveront de la compétence provinciale.

7. La téléphonie sera de compétence provinciale sauf la réglementation de la téléphonie interprovinciale et internationale qui relèvera du gouvernement central.

8. En matières de radiodiffusion, télécommunications et câblodiffusion.

a) l'attribution des fréquences et les normes techniques relèveront du gouvernement central;

b) le contrôle du contenu transmis par les media électroniques ne fera pas l'objet d'une attribution spécifique de compétence à l'un ou l'autre des paliers de gouvernement;

c) les provinces pourront établir leurs propres entreprises de radiodiffusion.

9. Les postes continueront à relever de la compétence fédérale.

Les affaires municipales, le territoire, les travaux publics

1. La constitution reconnaîtra la compétence des provinces sur les affaires urbaines et l'aménagement du territoire, ce qui comprendra notamment, l'habitation, la rénovation, le zonage, les infrastructures et le transport urbain.

2. La constitution assujettira aux lois provinciales d'application générale l'exercice par le gouvernement central de pouvoirs à connotation territoriale.

3. La constitution attribuera aux provinces la responsabilité première de la protection de l'environnement et notamment de la faune, de la flore, de l'eau, de même que la gestion de ces ressources et la réglementation de la chasse sous réserve des limites découlant des traités internationaux.

4. La règle générale énoncée à la recommandation précédente comportera quatre exceptions qui se rattacheront à une compétence du gouvernement central:

a) le droit de sanctionner, par le biais de sa juridiction en matière criminelle, les actes de pollution qui portent atteinte à la sécurité des personnes et des biens;

b) la protection des eaux côtières, interprovinciales et internationales;

c) la pollution nucléaire; et

d) la prévention et la sanction des actes de pollution découlant de la navigation maritime ou aérienne.

5. La constitution affirmera le caractère intangible du territoire provincial et limitera le pouvoir d'expropriation du gouvernement central à des fins essentielles à ses activités.

6. La législation concernant la région de la capitale nationale devra être approuvée par une commission tripartite du Conseil fédéral représentant l'ontario, le Québec et le reste du Canada.

7. La constitution affirmera la compétence des provinces sur les travaux publics.

Administration de la justice et système juridique

1. La constitution maintiendra la compétence fédérale en matière de droit et de procédure criminels, mais définira l'étendue du droit criminel de façon à ce que cette compétence ne serve pas d'instrument de réglementation à caractère général.

2. Les systèmes pénitentiaires et de libérations conditionnelles seront pris en charge et administrés par les provinces.

3. La constitution réaffirmera la compétence provinciale sur la propriété et le droit civil.

4. La constitution attribuera aux provinces non seulement l'administration de la justice, mais aussi la nomination des juges, notamment ceux des cours supérieures de juridiction générale.

5. La compétence fédérale de créer des cours pour l'application des lois fédérales sera abolie, sauf le droit du gouvernement central de créer des tribunaux administratifs.

6. La constitution prévoira des mécanismes facilitant la reconnaissance des jugements partout sur le territoire canadien.

7. La constitution attribuera aux provinces le secteur de l'application des lois et de la police, sauf le droit du gouvernement central de maintenir des forces de police pour l'exercice de ses fins propres.

8. Les deux ordres de gouvernement conserveront le droit d'édicter des pénalités pour l'application de leurs lois respectives.

9. La constitution supprimera les privilèges de la Couronne afin que dans ses relations avec le citoyen, l'État soit pleinement assujetti au droit.

La politique étrangère, les relations internationales et la défense

1. La constitution consacrera le rôle traditionnel de l'État central en matière de politique étrangère, de relations internationales et de défense.

2. Le gouvernement central continuera à conclure les traités internationaux sous la réserve que dans les matières relevant de la compétence des provinces, les traités conclus par le gouvernement central n'auront d'effet qu'avec l'accord des provinces.

3. L'État central assurera la représentation diplomatique à l'étranger mais aura l'obligation d'y exprimer le dualisme et le régionalisme canadiens.

4. Les provinces devront être adéquatement représentées dans les délégations canadiennes aux organismes internationaux traitant de matières de leur compétence.

5. Pour rencontrer leurs fins propres et à condition qu'elles agissent en compatibilité avec l'action diplomatique du gouvernement central, les provinces pourront établir des délégations et des bureaux à l'étranger, conclure des ententes internationales dans les domaines de leur compétence.

ADOPTION ET AMENDEMENT

Procédure de révision et rapatriement de la constitution canadienne

1. La constitution sera rapatriée dans le cadre d'un accord global portant sur le contenu et la procédure d'adoption d'une nouvelle constitution.

2. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement central assumeront l'initiative politique de la réforme constitutionnelle.

3. Le mécanisme à utiliser pour mener à bien la réforme constitutionnelle sera une conférence fédérale-provinciale extraordinaire.

4. Cette conférence constitutionnelle sera précédée d'un geste d'engagement de toutes les législatures et du Parlement fédéral dont les éléments seraient les suivants:

a) la volonté de doter le Canada d'une constitution entièrement nouvelle et de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique;

b) la décision de mener à bien le travail de façon ininterrompue jusqu'à la conclusion d'un accord;

c) le consentement à une représentation élargie des gouvernements participants afin d'y inclure des représentants de l'opposition qui n'auraient cependant qu'un droit de parole.

5. Une fois les travaux terminés, la nouvelle constitution sera soumise pour approbation aux législatures des provinces et au Parlement central.

La formule d'amendement de la nouvelle constitution

1. La constitution reconnaîtra aux provinces et au Parlement central le droit de modifier les éléments de leurs constitutions internes.

2. Les clauses dites protégées ou enchâssées de la constitution ne pourront être modifiées qu'aux conditions suivantes:

a) que l'initiative de proposer un amendement appartienne à chacun des deux ordres de gouvernement et au Conseil fédéral;

b) que tout amendement soit adopté par la Chambre des Communes; et

c) que tout amendement soit approuvé par toutes les provinces qui ont compté ou comptent au moins 25% de la population canadienne, par deux des quatre provinces atlantiques et par deux des quatre provinces de l'Ouest comprenant l'une des deux plus populeuses de cette région.

3. La liste des clauses protégées ou enchâssées soumises à cette procédure correspondra à celle que nous venons d'énumérer dans ce chapitre.

Le Canadien dispose des Leafs, 5-3, à Toronto

Premier gain à l'étranger depuis le 17 novembre

par André Chartrand

Le Canadien de Montréal a mis fin à une longue disette de victoires sur la route hier soir à Toronto en battant les Maple Leafs 5-3, devant 16,485 spectateurs au Gardens de l'endroit.

Le Canadien a en effet remporté ainsi son premier gain à l'étranger depuis le 17 novembre 1979, période pendant laquelle il n'a pu faire mieux que livrer deux matches nuls et encaisser neuf revers. Le Canadien a clos un chapitre noir de sa glorieuse histoire, lui qui n'avait jamais connu une aussi longue série d'insuccès depuis 40 ans!

N'eut été d'une piètre performance défensive des Maple Leafs toutefois, la partie aurait sans doute été moins facile pour les détenteurs en titre de la coupe Stanley.

L'escouade défensive torontoise a en effet littéralement fait cadeau au Canadien de ses quatre premiers buts, tous réussis en moins de dix minutes à l'engagement initial.

Privés des services de leur gardien de buts numéro un, Mike Palmateer, et de leur super-défenseur d'origine suédoise Borje Salming, la défensive des Leafs a été sur la glace pour quatre des cinq buts du Canadien et il a été directement responsable de deux d'entre eux en se faisant déjouer comme un «peewee».

Mais l'apathie générale qui semble s'être emparée des Leafs depuis l'échange qui a envoyé leur meilleur buteur Lanny McDonald aux Rockies du Colorado, explique en partie par ailleurs la machination publicitaire ourdie par leur propriétaire, l'ineffable Harold Ballard, qui annonçait avant-hier que Johnny Bower, âgé de 55 ans et à la retraite depuis 10 ans, effectuerait un retour au jeu à titre de gardien substitut. Bower n'a même pas revêtu l'uniforme, bien qu'il se soit tenu près du banc des Leafs après que Paul Harrison, fortement grippé et qui était un cas douteux avant le match, ait quand même relevé la recrue Vincent Tremblay, rappelé au banc après le troisième but du Canadien.

On comprend mieux Ballard suite à la performance anasthésiante fournie par son équipe hier soir. À défaut de stimuler ses joueurs, cette mesure pour le moins inattendue aura sans doute eu pour effet de tenir éveillé le public torontois, qui n'est définitivement pas choyé par ses équipes professionnelles.

Donc, le Canadien a eu la partie belle, si belle qu'il n'en a profité que durant la première période. Claude Ruel a cependant bien fait dans les circonstances, si ce n'est la formation de quelques trios bizarres. Celui de Doug Risebrough flanqué de Mario Tremblay et Yvon Lambert a tonné le ton au match et a dans l'ensemble connu une très bonne soirée, de même que Denis Herron, qui a prouvé une fois de plus qu'il a le don d'effectuer les arrêts importants quand il le faut. Tout d'abord après le premier but du Canadien, quand Darryl Sittler s'est présenté seul après que Brian Engbloom ait perdu la rondelle, et au troisième vingt, alors qu'avec un recul de deux buts, les Leafs ont montré quelques signes d'aggressivité.

Les Canadien a profité des largesses des Maple Leafs pour prendre une avance de 4-0 après seulement 10 minutes de jeu. Un échec-avant efficace du trio Lambert-Risebrough-Tremblay, qui a tiré profit de la poreuse défensive des Torontois, a d'abord conduit aux buts de Tremblay (son 1er au cours des 16 derniers matches) et de Lambert.

Steve Shutt a ensuite sonné le glas du jeune Vincent Tremblay avec son 24e but. Tremblay, qui en était seulement à son second départ dans la Ligue nationale, n'est pas à blâmer pour les trois buts rapides du Canadien, mais Floyd Smith, l'instructeur des Leafs, a voulu sans doute fouetter ses joueurs par cette mesure, qui n'a toutefois pas donné les résultats escomptés, puisque moins de deux minutes plus tard, Doug Jarvis a porté le score 4-0 avec son troisième filet.

Les Leafs ont ensuite marqué deux buts en neuf secondes, ceux de John Anderson et le premier de Don Maloney, mais Guy Lafleur a redonné une avance de trois buts au Canadien avec son 30e filet.

Les Leafs ont cependant pris l'avantage du jeu au cours du second engagement et seule une bonne performance de Herron les a limités à un seul but, soit le deuxième de Maloney, réussi alors que Ruel avait envoyé dans la mêlée un trio pour lemoins inusité avec Lafleur, Shutt et Chartraw, ce dernier étant par ailleurs responsable du 2e but de Maloney, qu'il avait laissé sans surveillance.

Le dernier tiers a donné lieu à du jeu terne et décousu, les deux équipes s'échangeant la rondelle à qui mieux mieux sans toutefois parvenir à organiser des attaques potables. Les Leafs sont bien venus près de réduire la marge à un seul but, ce qui aurait sans doute changé complètement l'aspect du match, mais le lancer de Maloney a percuté contre les deux poteaux verticaux sans pénétrer derrière Herron.

ÉCHOS... Les trois étoiles du match: Doug Jarvis, Don Maloney et Mario Tremblay... Serge Savard recommencerait à patiner dès aujourd'hui et serait en mesure, dit-on, de revenir au jeu samedi prochain au Forum contre les Flyers de Philadelphie... Steve Shutt n'a plus besoin que d'un filet pour égaler la marque du plus grand nombre de buts pour un ailier gauche chez le Canadien. Ce record est détenu par le vénérable Aurèle Joliat, avec 269 buts... Pierre Larouche n'a presque pas joué. Il a effectué une ou deux sorties par période, surtout lors des jeux de puissance. On lui reprocherait encore son peu d'empressement à se replier en défensive... Le Canadien a accordé 40 buts de plus que l'an dernier à pareille date, ce qui explique en majeure partie leur dossier plus ou moins reluisant...

Canadiens 5, Leafs 3

Première période

1—MONTRÉAL, Tremblay (6) Lambert, Engblom 1:47
2—MONTRÉAL, Lambert (7) Risebrough 6:14
3—MONTRÉAL, Shutt (24) Robinson 7:45
4—MONTRÉAL, Jarvis (3) Chartraw, Engblom 9:25
5—TORONTO, Anderson (11) Saganiuk, Boschman 11:32
6—TORONTO, Maloney (11) Ellis 11:41
7—MONTRÉAL, Lafleur (30) Langway 15:55
Pénalités — Hutchison Tor, mineure, double, Langway Mtl. 18:33.

Deuxième période

8—TORONTO, Maloney (12) McKennie, Ellis 7:25
Pénalités — Lapointe Mtl 10:15. Toronto banc (purgée par Maloney) 16:47.

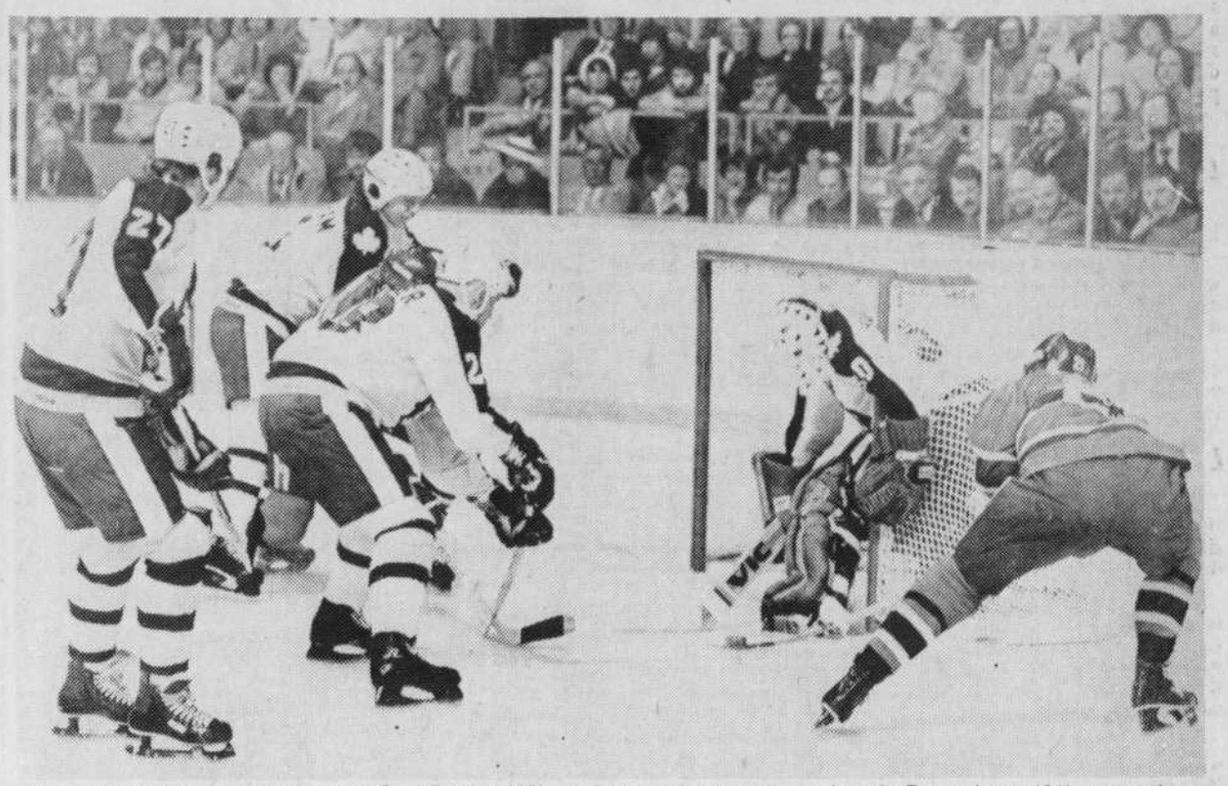
Troisième période

Aucun but.
Pénalités — Robinson Mtl 0:48, Hutchison Tor 7:20, Houle Mtl. 11:56.

Tirs au but:

MONTRÉAL	16	10	6	—32
TORONTO	10	11	9	—30

Gardiens — Herron, Montréal; Tremblay, Harrison Toronto.
A — 16,485.



Darryl Sittler (27), Greg Hotham et Carl Brewer (28), assistent, impuissants, au but de Doug Jarvis (21), compté en première période aux dépens de Vincent Tremblay. Le Canadien a défait les Leafs, 5-3, hier soir. (Photolaser CP)

Les Nordiques passent au 10e rang en battant Edmonton 3-2

QUÉBEC (PC) — Un but de Richard Leduc, à la neuvième minute de jeu de la troisième période, a permis aux Nordiques de Québec de vaincre les Oilers d'Edmonton, 3-2, hier soir, dans la Vieille Capitale.

Grâce à ce gain, les Nordiques se sont emparés du 10e rang du classement cumulatif de la Ligue nationale, deux points devant les Islanders de New York et les Maple Leafs de Toronto. Les Nordiques présentent évidemment la meilleure fiche parmi les quatre équipes de la dernière expansion, ayant remporté 17 gains, subi 17 revers et fait match nul six fois depuis le début de leur première saison dans la Ligue nationale.

Face aux Oilers, hier, les Nordiques ont toutefois disputé la partie la plus ennuyante au Colisée cette saison, un match digne des pires moments de la défunte Association mondiale.

L'instructeur Jacques Demers a reconnu que le style défensif des visiteurs a rendu le match terne au possible, mais le plus important pour lui, c'est que son équipe ait enfin remporté autant de parties quelle a subi de défaites.

«Je ne croyais pas présenter une telle fiche à la mi-saison et j'en profite pour rendre un hommage particulier à mon adjoint André Boudrias qui m'a beaucoup aidé à bâtir l'équipe que nous possédons», a dit Demers qui a également félicité ses hommes d'avoir alloué si peu de buts pour une équipe de l'expansion. De fait, les gardiens des Nordiques détiennent la septième meilleure moyenne défensive dans la LNH, ayant accordé 136 buts en 40 parties.

Demers, tout comme Bob Fitchner et Jamie Hislop, la première étoile du match, a reconnu que les joueurs des Oilers pratiquent une solide mise en échec d'homme à homme, ce qui a fait mal paraître les Nordiques et rendu la rencontre si peu excitante.

«C'est comme si les Oilers ne jouaient que pour arracher un verdict nul ou éviter une défaite par un pointage élevé», a dit l'instructeur des Nordiques.

Cer derniers entreprennent maintenant la deuxième moitié du calendrier à l'étranger où ils visiteront les Flames d'Atlanta demain et les Blues de St. Louis samedi, avant de revenir devant leurs partisans mercredi prochain pour y affronter les Bruins de Boston.

D'autre part à Buffalo, un but de Richie Dunn en troisime période a brisé une égalité de 2-2 et a permis aux Sabres de Buffalo de disposer des Islanders de New York 3-2.

Dunn, qui a également récolté une passe sur le premier but des Sabres, celui de Craig Ramsay, a brisé son bâton en tirant de la ligne bleue, mais le disque a échappé à la surveillance du gardien Billy Smith.

Bryan Trottier et John Tonelli ont marqué les buts des Islanders. Richard Martin a marqué le deuxième but des Sabres.

À Bloomington, les North Stars du Minnesota ont continué d'inscrire de nouveaux records. Hier soir, des buts de Tom McCarthy, Mike Eaves et Bobby Smith au cours des cinq premières minutes de jeu en troisième ont conduit les North Stars à une victoire facile de 6-2 contre les Whalers de Hartford.

Pour les North Stars, il s'agissait d'un 13e match sans défaite à domicile, une nouvelle marque d'équipe. Au cours de cette période, ils ont remporté 10 victoires et disputé trois matches nuls.

Les Whalers avaient pourtant pris les devants 1-0 après seulement 1:35 de jeu à la première quand Pat Boutette a inscrit son premier filet de la saison.

Mais Smith, qui compte quatre buts à ses trois derniers matches depuis son retour au jeu suite à une blessure à la cheville qui l'a forcé à manquer 19 matches, a marqué lors d'un avantage numérique à 5:07 pour égaler les chances.

Gary Sargent a donné les devants au Minnesota à 11:15, mais à quatre secondes de la fin de l'engagement, Gordie Roberts a créé l'égalité pour les Whalers.

À Pittsburgh, Peter Lee a marqué deux buts quand il a aidé les Penguins de Pittsburgh à disposer des Canucks de Vancouver 4-2.

Lee a brisé une égalité de 1-1 avec son premier filet en deuxième et a récidivé en troisième.

Les Penguins avaient pris les devants 1-0 en première grâce au but de Gary McAdam, mais Don Lever a riposté pour les Canucks.

En troisième, Stan Smyl a marqué le deuxième but pour les Canucks mais Russ Anderson a concrétisé la victoire du Pittsburgh en marquant dans un filet abandonné à 55 secondes de la fin.

Pour les Canucks, il s'agissait d'une 10e défaite au cours de leurs 12 derniers matches à l'étranger.

Kaline et Snider accèdent au Temple de la renommée

NEW YORK (AP) — Al Kaline et Duke Snider ont été admis hier au Temple de la renommée par l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique.

Kaline a reçu 340 votes sur 385, à sa première année d'éligibilité, Snider a reçu 333 votes, dépassant largement les 289 votes nécessaires pour être accepté. L'an dernier, Snider avait obtenu 273 votes, alors que seul Willie Mays a été choisi.

Kaline devient le 10e joueur seulement à recevoir un tel honneur à sa première année d'éligibilité, imitant ainsi Ted Williams, Stan Musial, Bob Feller, Jackie Robinson, Sandy Koufax, Ernie Banks, Warren Spahn et Mickey Mantle. Quant à Snider, il s'agissait de sa 11e année d'éligibilité.

Kaline a conservé une moyenne au bâton de .297 et frappé 399 circuits en 22 saisons avec les Tigers de Detroit. Il a frappé pour une moyenne de .340 en 1955, devenant alors à 21 ans le plus jeune athlète à remporter le championnat des frappeurs. Kaline n'a jamais joué un seul match dans les mineures, faisant immédiatement le saut avec les Tigers, en 1953, des terrains de jeux de Baltimore au Tiger Stadium. Il a réussi 3,007 coups sûrs en carrière.

Snider a conservé une moyenne de .295 et cogné 407 circuits en 18 saisons, la plupart avec les Dodgers de Brooklyn et de Los Angeles. Il a réussi 40 circuits et plus pendant cinq saisons d'affilée, de 1952 à 1957. Snider a également cogné 11 circuits en Séries mondiales, un record de la Ligne nationale. Il est présentement l'analyste des matchs des Expos à la radio montréalaise.

En plus d'être d'excellents frappeurs, Kaline et Snider avaient aussi la qualité d'être d'excellents voltigeurs défensifs, parmi les meilleurs de leur époque.

Don Drysdale a fini troisième, avec 238 votes, 51 de moins que le total requis, Gil Hodges, quatrième avec 233 votes et Hoyt Wilhelm, cinquième, avec 209 votes. Ce sont les joueurs à avoir totaliser plus de 200 votes, hier.

«J'ai maintes fois ressenti plus de satisfaction à effectuer un attrapé difficile qu'à frapper un circuit, a dit Kaline, 45 ans. Deux hommes m'ont beaucoup aidé: mes deux premiers gérants, Fred Hutchison et Johnny Pesky. Ils m'ont appris le baseball.»

«Le jeu n'était plus le même à Los Angeles, a dit Snider, 53 ans. Je suis né à Ebbets Field, j'ai pleuré quand j'ai appris que le club déménageait de Brooklyn à Los Angeles, et j'ai pleuré quand on a démoli Ebbets Field.» Snider est aujourd'hui analyste au réseau radiophonique, section anglaise, des Expos de Montréal.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
St-Louis 6, Los Angeles 3
Islanders NY 3, Vancouver 0
Boston 2, Colorado 2
Atlanta 2, Winnipeg 0
Hier
Montréal 5, Toronto 3
Québec 3, Edmonton 2
Detroit 4, Rangers NY 0
Minnesota 6, Hartford 2
Pittsburgh 4, Vancouver 2
Los Angeles 6, Chicago 1
Ce soir
Winnipeg à Philadelphie
St-Louis à Boston
Vendredi
Rangers NY à Edmonton
Québec à Atlanta
Vancouver à Washington
Buffalo au Colorado

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	33	48	81
Lafleur, Mon.	29	44	73
Simmer, LA	36	32	68
Taylor, LA	25	40	65
Gretzky, Edm.	21	35	56
Trottier, Isl.	22	32	54
Perreault, Buf.	23	28	51
Larouche, Mon.	28	22	50
Gare, Buf.	27	22	49
R. Cloutier, Qué.	25	24	49

Ligue Majeure du Québec

Mardi
T.-Rivières 11, Québec 7
Cornwall 4, Shawinigan 2
Hier
Trois-Rivières 6, Laval 3
Hull 7, Sorel 3
Ce soir
Cornwall à Chicoutimi
Vendredi
Cornwall à Québec
Chicoutimi à Shawinigan
Montréal à Sherbrooke
Laval à Sorel

Tournée soviétique

Mardi
Washington 5, Dynamos 5

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	38	26	2	10	163	116	62
2—BUFFALO	41	27	11	3	155	109	57
3—MINNESOTA	38	21	9	8	162	113	50
4—BOSTON	38	21	11	6	140	108	48
5—LOS ANGELES	40	19	13	8	172	151	46
6—MONTRÉAL	42	20	16	6	155	142	46
7—PITTSBURGH	41	17	13	11	144	141	45
8—RANGERS NY	42	18	17	7	158	154	43
9—CHICAGO	41	15	14	12	115	121	42
10—QUÉBEC	40	17	17	6	127	133	40
11—ISLANDERS NY	39	16	17	6	133	130	38
12—TORONTO	40	17	19	4	144	154	38
13—VANCOUVER	42	15	20	7	131	138	37
14—ST-LOUIS	40	15	19	6	120	135	36
15—ATLANTA	38	15	18	5	127	136	35
16—DETROIT	39	14	18	7	129	132	35
17—WINNIPEG	41	12	24	5	107	158	29
18—COLORADO	39	12	23	4	127	149	28
19—HARTFORD	39	9	20	10	122	148	28
20—EDMONTON	39	9	21	9	131	168	27
21—WASHINGTON	39	10	23	6	118	147	26

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CORNWALL	45	25	19	1	238	221	51
MONTRÉAL	44	21	21	2	222	241	44
HULL	45	14	24	7	209	250	35
SOREL	44	14	26	4	229	259	32
LAVAL	46	10	21	4	186	303	24

Section Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICOUTIMI	43	28	13	2	277	206	58
SHERBROOKE	44	27	13	4	265	199	58
TROIS-RIVIÈRES	46	24	15	7	280	210	55
QUÉBEC	44	22	18	4	213	220	48
SHAWINIGAN	45	18	22	5	197	207	41

TOURNÉE SOVIÉTIQUE

Armée rouge

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ARMÉE ROUGE	5	3	2	0	17	18	6
LIGUE NATIONALE	5	2	3	0	18	17	4

Dynamos

DYNAMOS	4	2	1	1	22	12	5
LIGUE NATIONALE	4	1	2	1	12	22	3

En levée de rideau du Masters

Connors l'emporte facilement

NEW YORK (AFP) — L'Américain Jimmy Connors a annoncé la couleur en triomphant avec une dérisoire facilité de l'Espagnol Jose Higueras en deux sets (6/3, 6/0) dans le match d'ouverture du Masters de tennis, hier à New York.

Il a suffi de quelque 47 minutes au gaucher américain de Belleville (Illinois) pour dominer un Higueras, qui apparut lent et statique.

Dans le premier set, Connors, débutant très fort, prit d'entrée dès le premier jeu, le service de l'Espagnol, puis de nouveau dans le troisième. L'Américain mena alors 4/0.

Higueras, qui avait accumulé jusque là les erreurs, se reprit ensuite très bien, puisque après avoir conservé son service, il réussit même à faire à son tour le bris dans le sixième jeu et à revenir même à 4/3. Alors qu'on pensait que l'Espagnol serait capable de continuer sur sa lancée, il s'effondra complètement et Connors remportait sans coup férir les deux derniers jeux de ce premier set.

La deuxième manche ne dura en tout et pour tout que 19 minutes. Connors, bien plus combatif et régulier que son adversaire, imposa son jeu à l'Espagnol qui, découragé, et sans ressort, renonça très vite.

«Je me sens en très grande forme, a déclaré Connors. Je me suis très sérieusement préparé pour le Masters. Cette compétition me tient particulièrement à coeur et je compte l'emporter».

De son côté, Higueras a confié: «Connors était trop fort pour moi aujourd'hui. Il mérite largement sa victoire. Je n'ai jamais réussi à trouver son rythme».

D'autre part, l'Argentin Guillermo Vilas, quatrième tête de série, a disposé de l'Américain Vitas Gerulaitis en trois sets, 6-4, 6-7 et 6-3.

Le match a été serré, les deux joueurs étant dans une forme exceptionnelle. Vilas, qui vient de remporter l'Open d'Australie, a réussi plusieurs coups du revers pour remporter le premier set. Il a ensuite brisé le service de Gerulaitis dans la cinquième partie du deuxième set, après trois bris d'égalité.

Pour sa part, l'Américain John McEnroe, champion sortant du «Masters», a bien débuté dans cette compétition en battant son compatriote Harold Solomon en deux sets, 6-3, 7-5.

La victoire du numéro un américain a été acquise bien plus aisément que ne l'indique le score serré du deuxième set où Solomon obligea son rival à s'employer un peu. En fait, McEnroe domina largement Solomon au cours d'une partie assez monotone qui ne dura que 88 minutes.

Dans le premier set, McEnroe «se contenta» de prendre le service de Solomon dans le huitième jeu pour s'assurer le gain de cette manche. Le second set fut un peu plus équilibré. McEnroe parvint par trois fois à faire le «break» (troisième, septième et onzième jeux) tandis que Solomon ne réussissait à prendre le service de son adversaire qu'à deux reprises (sixième et dixième jeux).

Le deuxième set fut particulièrement discuté. Alors que McEnroe menait 5-4 et 40-30, il commit deux double fautes et manqua un «smash» facile pour concéder ce jeu à Solomon.

Dans le dernier match à l'affiche, le Suédois Bjorn Borg a facilement disposé de l'Américain Roscoe Tanner, 6-3, 6-3, au cours d'une partie qui a duré 59 minutes.

Boucher gagne sur 1,500m

INNSBRUCK, Autriche (CP) — Gaétan Boucher, de Ste-Foy, qui avait triomphé dans les 100 mètres mardi, a remporté hier les 1,500 mètres d'une compétition internationale de patinage de vitesse disputée à Innsbruck. Boucher a réalisé un temps de 2:00.23 en devançant le Japonais Masayuki Kawahara en 2:01.6 et le Polonais Pjotrkrysiak en 2:05,61 tandis que Jacques Thibault, de Québec, se classait 10e en 2:06.92.

Chez les patineuses, Sylvie Daigle, de Sherbrooke, a pris le 7e rang dans les 1,000 mètres en 1:31.91, contre 1:28.14 par la gagnante, l'Allemande de l'Est Christa Rothenburger.

■

BERCHTESGADEN (AFP et PC) — Perrine Pelen a signé avec élégance la première victoire française de la saison en Coupe du Monde en remportant hier le slalom spécial de Berchtesgaden, en Allemagne de l'Ouest.

Mlle Pelen a devancé les Italiennes Claudia Giordani et Daniela Zini, qui prennent les places d'honneur devant la Suissesse Erika Hess, quatrième et victorieuse de la première manche. La gagnante a réalisé un parcours sans faute en seconde manche alors qu'elle portait le dossard numéro un.

SOMMAIRES

Nordiques 3, Oilers 2

Première période

1—QUÉBEC: Hislop (5) Stewart, Ftorek 1:12
2—QUÉBEC: Goulet (10) Ftorek, Hislop 13:16
Pénalités — Lowe Edm 9:56, Price Edm 15:34.

Deuxième période

3—EDMONTON: Gretzky (22) Hicks, Siltanen 10:41
Pénalités — Weir Qué. 0:51, Bernier Qué. 10:35, Connor Edm. 12:20.

Troisième période

4—EDMONTON: Weir (17) 5:23
5—QUÉBEC: Leduc (15) Brackenbury 8:11
Péanlités — Hicks Edm 12:29, Lowe Edm 17:06.

Tirs au buts:

Edmonton	10	11	10	—31
Québec	13	4	10	—27

Gardiens — Corsi, Edmonton; Low, Québec.
A.— 10,480.

Red Wings 4, Rangers 0

Première période

1—DETROIT: McCourt (15) Foligno, Larson 7:32
2—DETROIT: Foligno (12) McCourt, Lyle 15:38
Pénalités: McCourt Det 4:18, Foligno Det 18:41.

Deuxième période

3—DETROIT: Labraaten (18) Mahovlich, Nedomansky 18:01
Pénalités: Murdoch NYR 2:46, Dave Maloney NYR 8:19

Troisième période

4—DETROIT: Mahovlich (6) Long 2:27
Pénalités: Korn Det 3:55, Joly Det, Beaton NYR 6:49, Greschner NYR 8:40, Larson Det 13:49, Korn Det, Dave Maloney NYR majeures, Peterson Det 16:15.

Tirs au but

NY Rangers	8	4	10	—22
Detroit	7	20	9	—36

Gardiens: Davidson, NY Rangers; Vachon, Detroit
A: 14,036.

Sabres 3, Islanders 2

Première période

1—NY ISLANDERS: Trottier (24) Gillies, Bossy 4:53
2—BUFFALO: Ramsay (11) Dunn, Perreault 10:46
Pénalités: Korab Buf 3:48, Edwards Buf (purgée par Luce) 4:27, Lorimer NYI 10:00, Nystrom NYI 12:46, Trottier NYI, Ramsay Buf 16:32.

Deuxième période

3—BUFFALO: Martin (20) Korab 15:30
4—NY ISLANDERS: Tonelli (8) Nystrom, Persson 16:45
Pénalité: Langevin NYI 5:50.

Troisième période

5—BUFFALO: Dunn (3) Seiling, Dudley 11:27
Pénalités: Langevin NYI 9:15, Lane NYI, Schoenfeld Buf 9:59, Perreault Buf 14:33.

Tirs au but:

NY Islanders	8	8	6	—22
Buffalo	8	9	12	—29

Gardiens: Smith, NY Islanders; Edwards, Buffalo.
A—16,433.

North Stars 6, Whalers 2

Première période

1—HARTFORD, Boutette (1) Roberts 1:35
2—MINNESOTA, B. Smith (9) Maxwell, Young 5:07
3—MINNESOTA, Sargent (9) Payne, Young 11:45
4—HARTFORD, Roberts (4) Rogers, Douglas 19:56
Pénalités: M. Howe, Hart 3:19, Young Min 19:23.

Deuxième période

5—MINNESOTA, Shmyr (2) 0:18
Pénalités: MacAdam Min 1:06, Boutette Hart 9:52, Sharpley Min 10:21, Boutette Hart, Younghans Min 16:23, Roberts Hart 17:16.

Troisième période

6—MINNESOTA, McCarthy (11) Sharpley, B. Smith 1:55
7—MINNESOTA, Eaves (7) Andersson, Polich 2:17
8—MINNESOTA, B. Smith (10) Sharpley, Barrett 4:33
Pénalités: M. Howe Hart 5:23, Maxwell Min 6:56, Fotiu Hart 11:24, Barrett Min 14:08.

Tirs au but:

HARTFORD	9	9	12	—30
MINNESOTA	13	14	13	—40

Gardiens: Garrett, Hartford; Meloche, Minnesota. A—9,346.

Pinguins 4, Canucks 2

Première période

1—PITTSBURGH: McAdam (16) Millen 10:56
2—VANCOUVER: Lever (17) Brasar, Kearns 13:15
3—PITTSBURGH: Lee (10) Anderson, Schutt 14:20
Pénalités: Oddleifson Vcr 15:03, Valve Vcr 19:53.

Deuxième période

4—PITTSBURGH: Lee (11) Schutt, Malone 4:41
Pénalité: Malone Pgh 18:36.

Troisième période

5—VANCOUVER: Smyl (14) Gradin, McCarthy 7:49
6—PITTSBURGH: Anderson (3) 19:05
Pénalité: Anderson Pgh 6:21.

Tirs au but:

Vancouver	10	12	15	—37
Pittsburgh	13	11	11	—35

Gardiens: Hanlon, Vancouver; Millen, Pittsburgh.
A—8,784.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

Machine à écrire électronique de
TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

Ne jetez pas
vos vieilles combinaisons
ça peut toujours servir...

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Métaux en vedette

L'indice composé de la Bourse de Toronto a terminé la journée d'hier en hausse de 21.36 points et marquait 1853.98.

Le groupe des métaux progresse de 32.22 à 1913.14 et celui des hydrocarbures de 6.65 à 3784.40. Le secteur des produits de consommation fait un bond de 38.56 et atteint 1569.57.

Huit des onze autres compartiments du marché ont réalisé des gains, celui des produits industriels prenant 37.92 à 1260.05. Le secteur des communications a subi les plus lourdes pertes parmi les trois perdants.

Au total on dénombre 316 valeurs en hausse, 188 en baisse et 181 stables. Le volume des transactions comprenait 10.76 millions d'actions d'une valeur globale de $156.13 millions.

Les échanges sur Consumers Gas et Hiram Walker-Gooderham and Worts ont été suspendus dès l'ouverture à la demande de ces sociétés. Les titres cotaient à ce moment $27 1-8 et $29 respectivement. Elles ont accepté en principe de fusionner.

Parmi les industrielles traitées à la séance de mercredi, HCI Holdings gagne 5 1-4 à 23, Falconbridge Nickel A 3 1-2 à $99 1-2, IBM 3 1-2 à $78 1-2, Du Pont Canada A 3 1-8 à $29 1-8 et Seagram Co. 3 à $50 1-2.

Pancana Industries B cède 40 cents à $3.60, Dome Pete 7-8 à $57 1-8, Imperial Oil 1-4 à $41 3-4, Action Traders deux cents à 28 cents et Canadian Occidental Pete 3-8 à $12 3-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	400	350	350	350	
AbyGInw	1000	$7½	–7	7½	+ 1
AbiPrce	46875	$20⅜	19⅞	20	— ⅛
AbitbiI7½p	z75	$42¼	42¼	42¼	
Abitbi10	120	$52	52	52	+ 1
Acklands	1400	$16½	16½	16½	
ActionTrd	57800	31	27	28	— 2
AdanacM	6200	$7⅛	6⅞	6⅞	— ⅛
AftonMin	33710	$35¼	34¾	34¾	— ¼
AgnicoE	31150	$11½	11	11⅜	+ ⅛
AgraIndA	5100	$6¼	5¾	6¼	+ ¾
Akaitcho	1200	170	165	165	— 5
Albany	56000	165	156	156	— 4
AltEnergy	8945	$39⅜	38	39½	+ 1½
AltaGasA	34880	$26	24⅞	25¼	+ ¼
AltaGCp	z20	$62	62	62	
AltaGEp	z50	$22¾	22¾	22¾	
AltaG7.60	700	$24⅞	24¾	24¾	+ ¼
AltaG6⅜p	7425	$35½	34¾	35	+ ¼
Alcan	99942	$65	61	62	+2½
AlgoCent	100	$23	23	23	+ ¾
AlgomaSt	13879	$33½	32	32¼	+1¼
AStelp	1000	$25¼	25¼	25¼	
Almin4½p	z20	$41¼	40	40	
Alum3rdp	200	$25¾	25¾	25¾	
AmLarder	64000	42	39	41	+1½
Amcan	1700	400	400	400	–20
AmEagle	33900	420	400	400	–15
AmLeduc	83800	72	68	70	+ 1
AndresWA	1000	$12⅛	12	12	— ¼
AndresWB	1000	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
AngCT4½p	z30	$25¾	25¾	25¾	
AngDGId	3200	260	250	250	+10
AngUDev	100	425	425	425	–15
Aquitaine	34646	$44⅜	43	43½	+ 1
Argosy	5036	55	51	55	+ 4
ArgusCpr	200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Asamera	30790	$25⅜	24½	24½	— ⅜
Asbestos	200	$37⅜	37⅛	37⅜	+ ⅛
AsocPorc	9200	235	220	220	–20
Astral	200	215	215	215	+ 5
AtcoA	8150	$19⅜	18⅞	19¼	+ ½
AtlCCop	2000	90	90	90	
AtlasYk	8900	87	85	87	+ 2
AtoHardA	400	$11¾	11⅜	11¾	— ⅛
BCSugarA	519	$36	35⅝	36	+ ½
BPCan	23685	$40½	39¼	39¾	+ ½
BanisterC	1900	$18½	18	18½	+ ½
BankBC	4025	$31	31	31	+ 1
BankMtl	27866	$25¼	24⅜	25¼	+ ¾
BankNS	21435	$23⅜	23	23⅜	+ ⅛
Bankeno	27850	$5½	5	5	— ½
Barex	8000	27	25	27	+ 2
BaryExpl	2300	152	150	151	
BasicRes	12270	$13	12⅜	12⅜	— ¼
BatonB	1000	$12½	12½	12½	— ½
BayMills	z2	$57⅜	57⅜	57⅜	
BeckerBp	300	$8	8	8	— ¼
BellCanad	84700	$21	20⅝	20¾	+ ⅛
BellBpr	z50	$61¾	61¾	61¾	
BellCpr	125	$26½	26½	26½	+ ½
Bell2.28	500	$31⅛	31⅛	31⅛	+ ⅜
Bell1.80	400	$21¾	21¼	21¾	
Bell1.96	2930	$24⅞	24½	24¾	
BethCop	3900	$21	20	21	+ 1
BighartOG	3700	$7	6¾	6⅞	+ ⅛
BIHawk	6600	45	43	45	+ 2
Bombr	503	$11⅛	11	11	— ⅛
BonzaO	43680	$9⅝	8⅜	9⅜	
BonanzaW	27900	350	340	340	–10
BootsApr	100	$21	21	21	
BorderC	1240	380	350	350	–30
BowValy	40880	$41	39⅞	40¼	— ⅛
BralorRes	1072	$20¼	19⅞	19⅞	— ⅛
BrascanA	11191	$22⅞	22⅜	22⅜	— ⅜
Brscn8½	900	$26½	26½	26½	
BrendaM	54865	$30¾	29	30⅝	+1¼
Brinco	5210	$7½	7¼	7½	+ ¼
Brincop	983	470	465	470	+ 5
BCFP	2400	$25	24	25	+1⅞
BCPackB	200	$52	52	52	
BCRIC	67545	$7⅛	6⅞	7	+ ⅛
BCPhone	10800	$16¾	16½	16⅝	— ⅛
BCPh4¾p	z2	$51¼	51¾	51¾	
BCP7.04p	z10	$20¼	20¼	20¼	
BroulReef	5000	80	80	80	— 3
Brunswk	26860	$12⅛	11¾	11⅞	— ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
BuddCan	1100	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
CAE	14610	$15¾	15¼	15¾	+ ¾
CIL	3000	$26½	25⅝	26½	+ ¾
CMERes	19900	280	270	275	+10
CadFrv	6890	$21¼	20¾	21⅛	+ ⅜
CadFrvA	52500	$9⅜	9	9	— ¾
CalPowA	6258	$46¾	45¾	46	— ¾
CalPowB	z31	$46⅛	46⅛	46⅛	
CalP4½p	z5	$53	53	53	
CalP10p	45	$103	102½	102½	–1½
CalP2.36	450	$27	27	27	
CalvrtDle	500	255	255	255	
Calvert	80550	253	226	230	–18
CamMine	67500	42	41	41	
Camflo	15057	$20½	19¾	20	— ¼
CChiba	1200	$12¼	12⅛	12¼	— ⅛
CampRL	13025	$34⅛	33¼	33¼	—1¼
CanCem	9362	$13⅛	12¾	12¾	+ ⅛
CCeCp	800	$15	15	15	
CDC	15471	$12	11½	11½	
CDCprB	1257	$13½	12⅝	13⅛	+ 1
CanMalt	1150	$29½	29	29¼	+ ¼
CNorWest	8775	$17½	16½	17¼	
CPackrs	16100	$32½	32	32½	+ ½
CanPerm	4830	$18	17⅝	18	+ ½
CPerm6¾	600	$23½	23½	23½	
CSPete	88840	$17	15⅜	15¾	— ¾
CanTrust	2750	22	21⅜	22	+ ¼
CTrust7¼	200	$18¼	18¼	18¼	— ¼
CTung	1534	$24½	23¾	24¼	
CdnArrow	17500	135	125	130	+15
CCablesyA	14233	$12⅝	12½	12⅝	
CdnCel	875	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
CCManA	500	$22½	22	22	— ½
CCurtis	13200	98	90	98	+ 8
CFormost	1300	$6⅜	6½	6½	— ¼
CFoundpr	z50	$8¾	8¾	8¾	
CHomestd	2425	$24½	23¾	24¼	+ ⅜
CIBkCom	11450	$26⅜	25⅞	26¼	+ ½
CLencour	2500	36	30	36	+ 6
CManoir	500	$5¾	5¾	5¾	+ ¼
CMarconi	16500	$23¾	23¼	23⅜	+ 1
CMerrill	800	$23¾	23¾	23¾	
CNatR	45809	$11	10⅝	10⅞	+ ⅛
COcdental	12000	$12⅞	12¼	12⅜	— ⅜
COcdntlp	600	$26¼	26	26	— ¼
CPInve	36271	$38½	36½	38	+1⅜
CPInvepr	z10	$16½	16½	16½	
CPLtd	256409	$39⅞	38⅝	38⅜	+ ⅛
CReserve	2120	$23⅜	23¼	23⅜	
CRenolAp	948	$27⅞	27⅞	27⅞	+3⅜
CdnSupO	z14	$210	199½	210	
CdnTire	125	$26¼	26¼	26¼	—1¼
CdnTireA	2020	$27¼	27	27	— ¼
CUilties	9800	$19½	19½	19½	
CUtil4¼p	z10	$43¾	43¾	43¾	
CUtil5pr	z20	$55¾	55¾	55¾	
CUtil9.24	100	$26½	26½	26½	
CWNG4pr	z15	$9¾	9¾	9¾	
CandelOil	1025	$6¼	6¼	6¼	+ ½
Canray	6600	360	355	355	— 5
CanronA	2800	$13	13	13	— ⅛
Cara	32800	$16⅜	16¼	16½	+ ⅜
CarlOK	161695	$7½	7	7⅜	+ ½
CarlAp	165	$23¾	23¾	23¾	— 1
CarlBp	145	$27½	27½	27½	— ½
CarmaA	450	$14¼	14	14	— ¼
CarolinM	300	$17½	17½	17½	+ ⅛
Cassiar	500	$12½	12	12¼	+ ½
Celanese	31170	$6¼	6⅛	6¼	+ ⅛
Celan175p	175	$18½	18½	18½	+ ¼
CtlEstA	500	$10⅝	10⅝	10⅝	
CtlFundA	200	$5¾	5¾	5¾	— ¾
CentPat	1800	305	290	305	+10
Chnclr	14366	$6⅜	6⅛	6¼	
CharterOl	10400	276	245	245	–30
Cherokee	11150	$11¾	11½	11¾	+ ¼
ChibKay	68000	28	25	27	+ 1
ChibM	4000	84	84	84	+ 4
ChieftanD	9030	$36½	35¼	35¼	— ½
Chrysler	11170	$9⅝	9¼	9⅜	
CHUMB	815	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
CotnLake	5500	40	34	40	+ 5
Cmpix	11400	$5¼	490	5¼	+ ⅛
Cominco	20625	$54⅞	53½	54	— ⅜
ComrclOG	27630	350	315	345	+15
Comtech	300	300	300	300	

MONTRÉAL

Alcan gagne 2 1/2

Excellente journée hier à la Bourse de Montréal, où l'indice composé clôture en hausse de 4.40 à 316.11. Une intense activité a régné au cours de la Séance: 1,541,502 actions ont changé de mains et 3,405 contrats d'option ont été négociés. On dénombre 82 titres en hausse, 51 en baisse et 48 stables.

Dans le secteur des aliments et boissons, qui fait un bond de 16.64 à 375.68, Carling O'Keefe prend 1-2 à $7 3-8, Labatt A 3-8 à $22 1-8 et Molson A 1-8 à $25 5-8.

Dans le groupe machines, qui progresse de 12.19 à 219.97, Canadian Marconi gagne 3-4 à $23 3-4, Dominion Bridge 1 à $16 1-2, Massey-Ferguson 1-4 à $12 et Northern Telecom 3 3-4 à $55. Bombardier est inchangé à $11.

Ailleurs, les industrielles montent de 4.57 à 336.65, les services publics de 3.49 à 250.10, les papetières de 2.59 à 171.25 et les bancaires de 5.01 à 306.46. Mais les pétroles reculent de 0.79 et se replient à 629.04.

Inco gagne 1-4 à $28 3-4, Alcan 2 1-2 à $61 3-4, Aquitaine 1 à $43 1-2 et CP Ltd 1 1-8 à $39 5-8.

Noranda Mines abandonne 1-8 à $24 1-8, Dome Petroleum 7-8 à $57 1-4, Cominco 1 à $54 et Steinberg A 1-2 à $22 1-2.

Dans la spéculation, Quebec Uranium prend deux cents à 18 cents et Consolidated Imperial Minerals 22 cents à $1.00. Par contre, Quebec Explorers cède 30 cents à $2.50, Bateman Bay Mining un cent à 20 cents, Bruneau Mining deux cents à 67 cents, Dumont Nickel deux cents à 73 cents et Laduboro Oil cinq cents à $1.45.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	5125	$20½	19⅞	19⅞	— ⅛
AbitibiAsb	4500	80	70	80	
AgnicoE	2000	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
Alfa Gas T	17105	$25⅜	25	25¼	+ ¼
Aldona	1000	121	120	121	+1
Alcan	20099	$64½	61	61¾	+2½
Algoma	250	$33¼	32½	32½	+1½
Aquitaine	21425	$44¾	43	43½	+1
Asbestos	150	$37¾	37¾	37¾	+ ⅜
Bkertalc	18500	55	47	51	+1
BankMtl	10915	$25⅛	24⅝	25⅛	+ ½
BankNS	878	$23⅜	23	23⅜	+ ¼
BqueNat	5372	$13⅜	13⅛	13⅛	+ ⅛
BqEpargne	100	$20½	20½	20½	
Bateman	62500	21	18	20	–1
BellCanad	24679	$21	20⅜	20¾	+ ⅛
Bell Pr C	200	$26½	26½	26½	–1½
Bell pr G	4500	$24⅞	24¾	24¾	+ ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Belchas	9500	85	79	80	–5
Bluewtr	200	$20½	20½	20½	
BombInc	119	$11	11	11	
BorealisEx	125	450	450	450	–25
BPCan	12100	$40¼	39¾	39⅞	+ ½
BrcanA	2555	$22¾	22½	22½	— ⅛
BC Phone	720	$16⅜	16½	16½	— ¼
Brinco7	225	$7¼	7¼	7¼	
Bruneau	54700	70	67	67	–2
CadilEx	11350	370	335	345	–30
CadFvw	131	$21	21	21	+3¼
Cad Fvw A	500	$9⅜	9⅛	9⅜	— ⅛
Calpw A	290	$46½	46½	46½	
CdaCem	941	$13	12¾	12¾	
CDevlp	2050	$12	12	12	+ ½
C Devlp B	100	$131	130	131	+4
CCellulose	2400	$9	8⅞	9	+ ⅛
C Imp Bank	2712	$26⅜	25⅞	26⅛	+ ⅜

FONDS MUTUELS

AGF Group
AMer Grwth 7.11
Cdn Gs Egy 7.85
Cdn Sec Grth 8.96
Cdn Trusteed 4.11
Corp Invest 7.31
Corp Inv Stk 10.41
GwthEquity 17.92
Japan 13.50
nMMF 13.26p 10.00
OptionEquity 4.58
Special 8.17

Bolton Tremblay
Cda Cumul 10.41
Income Fund 9.57
Internatnl 9.87
Pld Resources 9.72
Taurus 12.69

Calvin Bullock Gr
Acrofund 2.13
yBanner Fnd 4.95
CIF 5.72
CIF Income 10.01

Central Group
yCam Grwth 7.37
yCompound 7.30
yDividend 7.98
yFund 4000 5.05
yIntl Energy 3.04
yIntl Grwth 5.13
yIntl Income 3.78
yNat Res Gth 5.58
yNorthn Egy 5.44
yRevenu Gth 4.18
yUnivest 6.40

CSA Mgmt Gr
Goldfund 11.40
Goldtrust 5.25

Canfed Group
Dolphin Eqty 6.10
yDolphin Mtg 4.87

Cundill Group
ySecurity 9.56
Value 7.83

Dynamic Group
ynDyn Amer 4.88
ynDyn Fnd 13.90
ynDyn Incom 5.59

Eaton-Bay Group
Commwth 19.55
Dividend 5.02
Growth 15.46
Income 3.90
Internatnl 14.11
Leverage 6.64
Venture 6.75
Viking 8.01

Guaranty Trust Gr
ynInvEquity 14.15
ynInvIncome 4.11
ynMortgage 9.53

Guardian Group
yEnterprise 1.35
yGIS Income 4.84
yGwth Fnd 17.71
yNorth Amer 7.28
yMutual Acu 6.04
ySec Income 9.59
yWorld Equit 5.65

Investors Group
yBond 4.50
yDividend 8.23
yGrowth 15.40
yInternatnl 8.44
yJapan 11.70
yMortgage 4.66
yMutual 7.00
yProvidt Stk 8.17
yRetiremnt 9.60
ynJones Hwrd 3.84

Principal Gr
yCollective 11.00
yGrowth 6.79
yVenture 5.96
yBond 2.96

Prudential Gr
Growth 8.94
Income 4.75
ySask Dev Fd 4.70

Scotiafund Gr
Scotiafund 1.42
Scotiafd Mtg 95
TempletonGth 7.74

United Bond Share
RoyFund 10.90
RoyFnd Inc 4.79

Universal Group
Equity 14.79
Income 4.39
Internatnl 5.13
Resource 7.57

Non-Members
nAltamira Fd 6.25
yAssoc Inv 8.31
yBeaubran 5.86

Canagex Gr
yBond 8.72
Fund 13.39
yMortgage 9.68
Capital Grth 5.20
xChase 7.65
ynComCp Mtg 9.87

Desjardins Gr
yActions 11.09
yHypotheq 4.04
yInternatnl 10.11
yObligatns 4.13
Quebec 5.70
nySpec 8.01

Dixon Krog Gr
Dixon, Krog 13.41
Heritage 4.09
Vanguard 11.40
yDomequity 14.89
yDominComp 11.79

Dreyfus Group
yInc 14.01
yxInternatl 19.21
nExecutv Intl 1.37

xFld Trend 26.53
nFst Cdn Mtg 9.90
Fiscon Fund 5.92
nHarvard 12.21

Industrial Gr
Indust Amer 3.16
Indust Div 7.25
Indust Eq 10.32
Indust Gth 6.44
Indust Incom 8.94
Indust Pens 30.76

Keystone Gr
Cus K-2 5.75
Cus S-1 18.53
Cus S-4 7.00
yInternatnl 3.87

xLex Rsrch 18.76
xManhatn 3.46
yMaritime Eq 3.61
Marlborough 8.75
nNatrusco 19.62

NW Group
yCanadian 6.97
yEquity 11.25
xOne Wm St 17.80
xOppenhmr 8.14

Pemberton Gr
nPacific Div 6.78
nPacific Ret 5.16
nPacific US 6.05

PHN Group
yBond 9.36
yCanadian 11.97
yDivIncome 10.49
Fund 18.08
yPooled 37.73
nyRRSP 19.61

PMF Managmnt
ynPensionM 10.70
ynXanadu Fd 7.32
nPutnam 12.03

Pret et Revenu Gr
American 12.70
Canadian 9.03
Fonds H 4.77
Retraite 9.40

Sterling Group
Equity 7.74
yMortgage 4.78

xTech 10.45
yTradex 20.22

Trans Canada Gr
A 5.95
B 65.80
C 12.19

United Group
yAccumula 6.07
yAccumu R 6.50
yAmerican 2.13
yCont Mortg 4.95
yHorizon 4.32
ySecurity 4.18
yVenture 4.67
yVenture Ret 7.78

Western Grth 7.84

Imasco Limitée



Paul K. Ryan

Paul Paré, président du Conseil et chef de la direction d'Imasco Limitée, annonce la nomination de Paul K. Ryan au poste de vice-président. M. Ryan est secrétaire de la compagnie et son bureau demeurera au siège social d'Imasco, au 4, square Westmount, Montréal.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
HydraEx	3520	73	71	71	— 4
IAC	10945	$11½	11¼	11⅜	
ITLInd	500	330	330	330	+ 5
ITLIndpr	150	$18	18	18	+1½
IUInt	34010	$13¼	12⅞	12⅞	
Imasco	5056	$43	42¾	43	+ ¾
ImpOilA	56790	$42¾	41¾	41¾	— ¼
ImpOilB	z53	$42	41⅞	41⅞	
Inco	166951	$29⅜	28¾	28⅞	+ ⅜
Inco7.85	207	$25	25	25	+1⅛
Indal	882	$12½	12¼	12½	+ ½
Indusmin	800	$16⅛	16	16	
InlandGas	1000	$13	13	13	
Inter-City	8939	$19¼	18⅞	19¼	+ ½
InterCBw	200	$15½	15½	15½	+ ½
Intrmetco	650	$13½	13⅛	13½	+ ½
IBM	777	$78½	78½	78½	+3½
IntMogul	125	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
IntprPipe	10390	$19⅞	19¾	19¾	— ⅛
Ipsco	3930	$22¾	22	22	
IronBayT	310	$6½	6½	6½	+ ⅛
IrwinToy	1700	320	305	320	+10
IslandTel	300	$15¼	15¼	15¼	+ ⅛
Ivaco	3000	$15⅞	15½	15⅞	+ ⅜
Ivaco8.85	z50	$48½	48½	48½	
JQRes	9040	145	140	140	— 1
Jannock	1150	$11	10¾	11	+ ¼
Jannock8	3402	$14	13	13¼	
Jannockw	100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
JorexLtd	18500	51	49	50	+ 3
Joutel	260800	157	140	152	+14
KaiserRe	53200	$30½	29⅝	30⅜	+1⅛
KamKotia	18825	$6¼	6	6⅛	— ⅛
KapsTran	48099	138	125	138	+12
KelseyH	320	$21½	21½	21½	
KerrAdd	30222	$16⅜	15¾	16¼	+ ¼
KAnacon	23000	69	65	67	— 3
LabattA	4025	$22⅛	21¾	21⅞	+ ⅛
Lacana	37180	$11½	11⅛	11½	— ⅛
Lacanaw	4000	$8¾	8⅜	8⅜	— ⅛
LaidlawA	1010	$7½	7⅜	7½	— ⅛
LaidlawB	8050	$7¼	6⅞	7¼	+ ⅜
Ldl9¾	100	$10½	10½	10½	
LOntCem	700	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
LShore	3120	$7½	7⅜	7⅜	
LambMA	400	130	130	130	
LasitrKm	1700	215	200	210	— 5
Laurasia	21670	78	75	76	— 3
LauFinp	200	$12¾	12¾	12¾	
LavaCap	9700	430	425	430	+ 5
LeighInst	5040	$11¼	10¾	11¼	+ ½
LeonsFrn	300	$17	16¾	16¾	— ¼
Liberian	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
LLLac	1680	$8	7½	7⅞	+ ⅛
LobCoA	725	400	395	400	+ 5
LobCoB	1410	400	390	400	+15
LobCopr	z25	$25⅞	25⅞	25⅞	
LobLtdAp	100	$15	15	15	— ¾
LobLtdBp	210	$16¾	16½	16¾	— ¾
Lochiel	23150	$5⅜	5	5⅛	— ⅛
LyttonM	7632	50	50	50	
MDSHelth	200	$9¾	9¾	9¾	— ⅜
MICC	1050	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
MPGInv	100	$8½	8½	8½	
MTSInter	1000	80	80	80	+10
MaclarnA	10468	$43	42⅛	42¼	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
MaclarnB	7202	$43¾	42¼	42¼	
MclanHA	500	$23½	23	23	
MBLtd	53887	$26⅞	26	26½	+ ½
Madeline	5067	210	200	210	
Madsen	650	150	150	150	
MagnaA	494	$11	10¾	10¾	— ¼
MagnaB	300	$11	11	11	
Magnason	1000	225	225	225	
Magnetcs	13900	147	145	145	— 4
MalsIinI	100	460	460	460	+10
MajstcWII	18600	480	470	470	+10
Malartic	1100	140	135	140	— 5
ManBar	38060	89	86	89	+ 2
MLfGard	z60	$27	27	27	
MaplexM	200	$9½	9	9	— 1
Maritime	340	$23¼	23	23¼	— ⅛
MarkSpnc	1250	$7⅜	7¼	7¼	+ ⅛
MassFer	14291	$12	11⅞	11⅞	+ ⅛
MasFA	z50	$20⅜	20⅜	20⅜	
MasFB	500	$20½	20½	20½	— ⅛
Matchan	17000	33	32	33	+ 2
McAdam	7200	41	38	41	
McIntyre	4715	$73½	71½	73¾	— 1
McLaghln	2400	$7¾	7⅜	7¾	— ⅜
McLghl10p	1900	$13⅛	13	13⅛	
McLghlw	4068	$6	5¾	6	
Melcor	3550	$16½	15¾	16¼	+ ¾
Mentor	6850	415	400	415	+ 5
Mercantil	3425	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ¼
MerlandE	23322	$19⅛	18¾	18⅞	+ ¼
Midcon	1000	250	240	240	
MikesSubs	z13	155	155	155	
MinrlRes	24160	294	287	292	+ 3
MitelCorp	35805	$19	18⅜	18¾	+ ⅜
MoffatA	900	$13½	13½	13½	+ ¼
MolsonA	627	$26	25½	26	+ ½
MolsonB	402	$24	24	24	+ ½
MonInv	1500	$11	11	11	
MonarcW	1900	52	51	51	— 2
MonencoA	400	$11½	11¼	11½	
MonetaP	1500	80	75	80	+ 5
MtlTrust	600	$18¾	18½	18¾	+ ⅜
Moore	45500	$35¾	35	35⅝	+ ⅞
MtnStates	7100	$11⅛	10⅞	10⅞	
Murphy	6050	$28½	28	28¼	+ ¼
NBCook	5050	$8¼	7⅝	8¼	+ ½
NBUMine	27900	350	330	345	+ 5
NatBkCan	1851	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
NatDrug	1100	$11½	11⅜	11½	+ ⅜
NatPete	13800	205	185	187	–13
NatSeaA	125	$16½	16½	16½	
NatTrust	450	26	26	26	
Nemco	13100	285	280	280	— 5
Neomar	4243	325	315	320	— 5
NBTel	1600	$20⅞	20¾	20¾	— ¼
NBTel1.85	900	$21	20⅞	21	+ ¾
NKelore	24500	32	30	32	–1½
NProvidD	3300	70	60	60	— 5
NQueRagl	30700	385	365	385	+15
NSenator	89800	33	30	32	+ 1
NYorkOil	7183	290	270	275	+ 5
NfldLPA	550	$22	21¾	21¾	
NfldTel	1500	$10½	10½	10½	+ ¼
NfldTe975	100	$21	21	21	— ¼
Newnor	20000	21	20½	21	— 1
NickRim	23200	39	37	39	
NobleM	2200	175	175	175	
NorAcme	15500	38	35	36	— 3
Noran	189425	$24⅝	24	24¼	+ ⅛
Norbaska	31600	60	48	54	+ 2
Norcen	61536	$31⅞	31¼	31¾	+ ⅜
Norcn288	27465	$57½	55½	57	+ 2
Norlex	19000	21	20	20	
NormickP	500	$7¾	7¾	7¾	
NCOils	2100	$21	20⅞	21	+ 1
NCanada	3400	105	100	105	+ 2
NorCt785p	300	$23½	23½	23½	
NorTel	4675	$55⅛	53½	54¾	+ 2
Northgat	15500	$11½	10¾	11	— ⅜
Northld	65475	97	88	89	— 5
NWUtilp	z30	$43¾	43¾	43¾	
NSSavngs	300	$9¼	8⅜	9¼	+1¼
NowscoW	1000	$44	44	44	+ 1
Nu-WstA	10229	$14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Nu-Wst9p	3925	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
NufortRes	34631	81	75	75	— 1
Numac	2525	$49½	49	49⅛	+ ⅛
OPIA	100	$37	37	37	
OakwoodP	45892	$15¼	14	15	+1⅛
Obrien	15000	240	230	240	+ 7

Un autre mélange d'alcool et d'essence

Fusion Consumers Gas-Hiram Walker

par Michel Nadeau

Au moyen d'un échange d'actions, deux des plus grandes entreprises au Canada, la distillerie Hiram Walker et la firme Consumers Gas ont décidé de fusionner leurs opérations. Les détenteurs des titres de Hiram Walker recevront 1 3/8 action de Consumers Gas pour chaque action de Hiram Walker.

Ce rapprochement a été annoncé par la direction des deux firmes ontariennes hier après-midi. La distillerie Hiram Walker imite ainsi la compagnie Seagram's de Montréal qui depuis quelques années possède d'importants intérêts dans le secteur pétrolier par l'intermédiaire de Texas Pacific Oil. Les résultats des derniers exercices ont montré que l'alcool et l'essence se mélangent très bien dans un bilan.

Ce rapprochement était rendu nécessaire en raison des perspectives assez limitées qu'offrait le marché international des spiritueux pour la grande distrillerie de Walkerville, numéro 2 au monde dans ce secteur, derrière Seagram's.

«Depuis au moins cinq ans, nous cherchions à diversifier nos activités» a déclaré au DEVOIR le vice-président de Hiram Walker, M. J.D.N. Ford. Les dirigeants de cette dernière compagnie ont songé à entrer dans le commerce de la restauration rapide, des alimets, des grands magasins (on a songé à acheter La Baie) mais aucun projet n'a débouché avec la transaction dévoilée hier.

Il est difficile à cette étape de voir qui prendra le contrôle de la nouvelle entreprise qui sera créée et dont le nom sera déterminé plus tard. Il a été convenu que M. Clifford Hatch, président du conseil et chef de la direction de Hiram Walker conserverait cette fonction au sein de la nouvelle entreprise. Le siège social sera cependant situé à Toronto dans les bureaux de Consumers Gas.

Les actions de Consumers Gas — qui se propose d'acquérir toutes les actions de sa filiale, Home Oil — valaient cette semaine $27.12 ce qui signifie que la proposition représente l'équivalent de $37.25 pour chaque action de Hiram Walker. Cette dernière valeur s'échangeait à $29 au moment de l'arrêt des transactions.

Le principal avantage de la fusion se trouve dans la capacité d'emprunt qu'aura le nouveau tandem. Le rapport dette/avoir des actionnaires était de 46/54 dans le cas de Consumers et de 8/92 seulement pour Hiram Walker qui devait moins de $50 millions au milieu de l'an dernier. La nouvelle entreprise aura une proportion de 30/70.

L'actif dépassera les $3 milliards avec un fonds de roulement «généré» annuellement de plus de $325 millions. La répartition des activités sera la suivante: spiritueux (63%), production de pétrole et de gaz naturel (19%) et distribution de gaz naturel (18%).

Consumers Gas est une importante compagnie qui a débuté dans la distribution du gaz naturel dans les régions de Toronto, St. Catharines et Ottawa. Elle possède également la Société Gazifère de Hull, au Québec. L'élément le plus important cependant est sa participation majoritaire dans Home Oil, un important producteur de pétrole et de gaz naturel dans l'Ouest canadien et à l'étranger. Ainsi, à la différence de Gaz Métropolitain, Consumers Gas est active au niveau de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

Hiram Walker est connu internationalement pour son fameux Canadian Club. Ses ventes annuelles dépassent le milliard de dollars. Cependant les chiffres des dernières années révélaient une faible croissance à moyen terme. Le marché des spiritueux croît moins vite que l'inflation dans la plupart des pays occidentaux.

Hiram Walker contrôle plus de la moitié des actions de la distillerie Corby, de Montréal, qui a acquis l'an dernier les distilleries Meagher's de Montréal également.

M. Ford croit que la transaction ne changera rien aux opérations des filiales québécoises dont on vante la haute qualité de la direction.

Il n'y a pas d'actionnaire important au sein des deux entreprises. La famille Hatch possède moins de 5% des actions de Hiram Walker qui, au cours des dernières semaines, était particulièrement actif à la Bourse. En fin d'année, la compagnie HCI Holding faisait l'acquisition d'un bloc de 3% et cette dernière compagnie réalisera ainsi un gain intéressant. HCI était également impliqué dans l'achat d'un bloc d'actions d'Abitibi en 1978.

Le bilan pro forma de la nouvelle entreprise montre des profits de $2.50 par action en 1979 pour un total de 83.7 millions d'actions de Hiram Walker et de Consumers. Le communiqué publié hier mentionne que ce regroupement permettra à Consumers d'accélérer son programme d'exploration au Canada et aux États-Unis.

L'absence d'actionnaires important rendra la compagnie séduisante à ceux qui cherchent à acquérir le contrôle d'une très grande entreprise. Hiram / Consumers sera un titre à surveiller au cours des prochaines années.

Vidéotron acquiert Cablevision Nationale

par Michel Nadeau

La compagnie Télécâble Vidéotron vient de faire l'acquisition au prix de $14 millions de toutes les actions de Câblevision Nationale Limitée. Cette transaction amènera la création d'une grande entreprise de câblodistribution avec plus de 400,000 abonnés dans les régions les plus populeuses du Québec.

Télécâble Vidéotron et Câblevision Nationale seront regroupés sous un même chapeau corporatif, Vidéotron (1979) Limitée dont les actionnaires seront les propriétaires actuels de Vidéotron et la Caisse de dépôt et placement qui détiendra 30% des actions. Le bloc de 70% sera donc la propriété de M. André Chagnon (86%), les cadres de Vidéotron (6½%) et RoyNat (6½%).

La vente de Câblevision Nationale signifie le retrait de l'industrie de la câblodistribution de plusieurs des actionnaires de cette dernière compagnie. Câblevision était la propriété de la Caisse de dépôt et placement (30%), la firme new-yorkaise CBS (20%), le groupe Evergreen de Vancouver (20%), La Laurentienne (25%) et les deux compagnies d'assurance-vie du Mouvement Desjardins (5%).

Câblevision et Télécable Vidéotron continueront de demeurer des entités distinctes, a déclaré hier au DEVOIR, le p.-d.g., M. André Chagnon. Il est probable que dans les régions contigues, les programmes offerts soient les mêmes dans le but de rationaliser les opérations.

Câblevision dessert tout l'est de Montréal et les régions de Québec, Sherbrooke, Cap-de-la-Madeleine et Victoriaville. Une partie de Ville Laval est également reliée au réseau de Câblevision.

Les réseaux de Vidéotron sont situés sur la rive sud de Montréal, à Lévis, à St-Jérôme, à Mont-Laurier et dans la région de Gatineau. La compagnie compte environ 94,000 abonnés présentement.

À la fin du dernier exercice financier, Câblevision Nationale n'avait plus que 303,000 abonnés, une baisse de près de 25,000 par rapport à 1977. La compagnie a connu de sérieuses difficultés au cours des dernières années en raison de changements à la haute direction, de difficultés techniques et de conflits de travail.

La rentabilité s'en est vite ressentie; les résultats de 1979 montraient une perte pour les actionnaires.

La création de Vidéotron (1979) permettra au groupe québécois de s'approcher davantage de la taille des puissantes sociétés au Canada anglais: Rogers Telecommunications, Premier et Western Cable... Au Québec, ne reste qu'une seule entreprise de dimension importante. Il s'agit de Cable TV (128,000 abonnés) qui offre le câble à la population de l'Ouest de Montréal. Cette firme est la propriété de Starlaw Investments, contrôlée par la famille McConnell qui s'apprête probablement à céder sa participation dans FP Publications. Cable TV faisait partie d'un vaste plan d'entreprises de communications intégrées au Montreal Star. Depuis la disparition de ce dernier, les projets sont devenus plus modestes.



Le Québec aura une «bonne» part des investissements de $2 milliards que s'apprête à faire la compagnie General Motors, selon le président, M. F. Allan Smith qui participait hier à l'ouverture du Salon internationale de l'auto de Montréal. (Laserphoto CP)

Le Québec recevra une «bonne part» des deux milliards d'investissements de GM

Représentant plus de 30% des ventes de General Motors au Canada, le Québec recevra une «bonne» part des investissements de $2 milliards que s'apprête à faire la compagnie GM au cours des trois prochaines années.

C'est ce qu'a déclaré hier le président de la filiale canadienne du numéro 1 de l'industrie mondiale de l'automobile, M. F. Allan Smith.

L'homme d'affaires américain a, par ailleurs, affirmé que le projet de fonderie d'aluminium était présentement au point mort. «GM n'a pas besoin de fonderie, ni au Québec, ni en Ontario, ni ailleurs au monde».

Le p.d.g. de GM du Canada n'a pas voulu cependant dévoiler la répartition des investissements de la compagnie qui possède déjà une usine de montage d'autos à Ste-Thérèse et une usine d'assemblage d'autobus à St-Eustache, au Québec.

Il a enchaîné en expliquant que la fonte d'aluminium était un moyen coûteux d'alléger les voitures pour économiser plus de carburant.

Le gouvernement québécois avait courtisé General Motors et d'autres constructeurs d'automobiles, dans l'espoir que l'un d'eux installe une fonderie de blocs-moteurs légers en aluminium dans la Belle province. Mais la chose ne figure pas dans le programme d'investissements 1979-1982 de GM.

Où iront les deux milliards de dollars annoncés? M. Smith a refusé de dire en quel point du Canada les fonds seront investis. Tout ce qu'il a précisé, c'est que 3,300 emplois au moins seront créés.

Il a expliqué que deux tiers environ de la production canadienne de GM étaient exportés, la plus grande partie vers les États-Unis. Mais quelque 80,000 voitures et camions prendront le chemin de l'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et de l'Europe.

La société GM monte au Canada plus de voitures qu'elle n'en vend ici, a rappelé le patron. Mais, ce qu'il n'a pas dit, c'est qu'une grande partie des pièces est importée des États-Unis. D'où le déficit, estimé à plus de $3 milliards en 1979, de notre commerce automobile avec les États-Unis.

Casteel ouvrira une usine de palplanches à Longueuil

La firme Acier Casteel de Saint-Hubert va consacrer $8.9 millions à l'aménagement d'une usine de palplanches, dans une ancienne installation de Pratt et Whitney à Longueuil, dans la banlieue montréalaise.

Selon le président de l'entreprise, M. Bert Cohen, la production devrait commencer fin mai ou début juin et elle sera supérieure à 100,000 tonnes par an. Cinquante emplois seront créés.

Le ministère fédéral de l'Expansion économique a versé une subvention de $2,9 millions.

La plus grande partie de la production sera exportée aux États-Unis, le marché canadien n'en absorbant que 25,000 tonnes, toutes importées jusqu'à présent.

La nouvelle usine utilisera une technologie allemande. On prévoit transformer quelque 100,000 tonnes d'acier par année. Cet acier sera acquis des quatre grandes aciéries canadiennes: Stelco, Dofasco, Algoma Steel et Sidbec.

Acier Casteel est une société privée propriété de M. Cohen. Les revenus bruts furent de $28 millions l'an dernier. Les bénéfices ont oscillé entre $2 millions et $3 millions.

Les palplanches sont des supports d'acier qui servent à soutenir différentes parois. On les utilise dans la construction de galeries ou de quais.

Cette usine sera unique en son genre en Amérique du Nord.

La décision de s'implanter à Longueuil s'explique par l'aide gouvernementale assez généreuse, l'accès à un port important et la faiblesse actuelle du dollar canadien.

La ville de Hamilton était également un site possible mais on a préféré la municipalité de la rive sud de Montréal.

GENÈVE

IBERIA vous y mène. Une centaine d'autres destinations vous sont offertes à partir de Madrid. Profitez de votre escale pour vous familiariser avec la culture madrilène, la cuisine, les boutiques, le casino, la vie nocturne. Offrez-vous le service 1ère classe. Découvrez une des grandes capitales de l'Europe. Pour en savoir plus, communiquez avec votre agent de voyage ou avec IBERIA: 861-9531.

IBERIA
LIGNES AÉRIENNES INTERNATIONALES D'ESPAGNE

TOUTE UNE AUBAINE CHEZ BIRKS!

NOTRE

SOLDE ANNUEL

SE POURSUIT
JEUDI ET VENDREDI

jusqu'à 50% de rabais

Les articles offerts en solde sont désassortis; plusieurs sont uniques; quelques-uns sont légèrement imparfaits ou défraîchis.

Nous regrettons de ne pouvoir accepter de commandes par téléphone ou payables sur livraison. Il n'y a pas de boîte bleue pour ces articles et tout achat est définitif. Venez tôt.

Le groupe à solder comprend:

DES PETITS ARTICLES EN CUIR • DES ACCESSOIRES DE TOILETTE UTILES • CRISTAL ET PORCELAINE • CADRES.

UNE PETITE SÉLECTION DE MARCHANDISE DANS CHAQUE MAGASIN SATELLITE.

Il faut compter deux semaines de délai pour la livraison des articles en solde.

PAS D'ÉCHANGES OU DE REMBOURSEMENTS • PAS D'ACHATS PAYABLES SUR LIVRAISON • PAS DE BOÎTES BIRKS

BIRKS
JOAILLIERS

Stabilité de l'or, faiblesse du dollar

LONDRES (AFP) — L'or a clôturé, hier à Londres, à $610, en repli de sept dollars sur la veille. La journée a été la plus calme depuis le Nouvel An. Le cours était tombé à un moment jusqu'à $599, mais il s'est redressé par la suite à cause d'une rechute du dollar.

Après avoir poursuivi tout d'abord son redressement de la veille, la monnaie américaine a en effet reviré à la baisse. L'activité du marché des changes a été intermittente et, bien que plusieurs banques centrales se soient à nouveau manifestées en cours de journée, leurs opérations n'ont pas été très volumineuses.

Selon certains cambistes, elles ont en fait concentré leurs interventions pendant les périodes creuses pour essayer de déclencher des reprises mais sans grand succès. Le dollar clôture ainsi à 1.7115 mark contre 1.7135 (après être remonté initialement à 1.190), à 4.0125 francs français contre 4.0130 (après 4.0275), 234.8 yens contre 234.7 (après 236.3) et 1.5730 franc suisse contre 1.5760 après 1.5810).

La livre sterling, faible au départ, a bénéficié d'une demande américaine en cours d'après-midi, et clôture à $2,2665 contre 2.2620 (après avoir atteint 2.2730 pour la première fois depuis six mois).

À New York, les prix de l'or ont légèrement reculé hier. Le contrat pour livraison janvier a clôturé à 599 dollars l'once contre 602.50 dollars la veille.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT-ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

Les certificats de placement

garantis par la Banque de Montréal

12¼%

Taux pour une durée de deux ans,* avec paiement annuel des intérêts.

- Capital et intérêt **garantis sans condition** par la Banque de Montréal.
- Placement **minimum** de $5 000.
- **Rendement élevé** pour tous les modes de placement (taux variant selon la durée et la fréquence des versements d'intérêt).
- Durée: **de un à cinq ans,** au choix.
- Intérêt versé **une ou deux fois** par année.
- Capital et intérêt **payables à échéance,** à toute succursale de la Banque de Montréal.

Renseignez-vous à toute succursale de la Banque de Montréal.

Banque de Montréal

*Durée minimum de 2 ans, durée maximum de 3 ans moins 1 jour. Taux sujet à changement sans préavis.

Le concert-bénéfice de l'OSM

Un gala chantant tout à fait réussi

par Gilles Potvin

L'Orchestre symphonique de Montréal terminera sa saison en mai prochain en présentant pour la première fois au Canada la *Symphonie des mille* (exécutants) de Gustav Mahler. Mardi soir, l'OSM conviait le public à une sorte d'avant-première: la symphonie des mille (dollars) sous forme de «Célébration 80», un super concert-bénéfice destiné à garnir les coffres de l'OSM et pour lequel environ 1500 personnes ont payé leur billet $125 pièce, les autres ayant été vendus aux prix habituels, de $6 à $15. On estime que l'opération a rapporté un bénéfice net de $200,000.

Si l'OSM quelque peu réduit en nombre s'en est tenu à un rôle fort discret et même effacé durant la soirée, c'était pour mieux laisser la place sous les projecteurs à cinq géants du show business qui avaient tous accepté de se produire gratuitement à l'invitation de l'impresario montréalais Samuel Gesser. Ces cinq «locomotives» ayant pour noms Harry Belafonte, Maureen Forrester, Monique Leyrac, Nana Mouskouri et Pete Seeger, réunis un même soir sur un même plateau, constituaient une affiche prestigieuse et rarement égalée à Montréal et il semble bien qu'il faudra périodiquement renouveler l'expérience si l'on tient à ce que l'OSM survive.

Car, il faut bien le constater, les orchestres symphoniques sont devenus en Amérique du Nord des entreprises plutôt encombrantes, en raison de leur nature même. Au Canada, malgré un appui substantiel des pouvoirs public mais que plusieurs jugent nettement insuffisant, les orchestres symphoniques battent de l'aile. Celui de Winnipeg serait même sur le point de fermer ses portes. Les plus importants, ceux de Montréal, Toronto et Vancouver (par ordre alphabétique) font constamment face à des problèmes financiers.

Il est donc extrêmement sympathique que des artistes comme ceux ci-haut nommés s'intéressent à la cause, maintenant que Schubert, Beethoven et Mahler ne peuvent plus faire leurs frais et ne sauraient plus jamais être rentables. Il convient donc de remercier les vedettes dont la présence et la contribution ont été les facteurs décisifs du succès de ce concert-bénéfice, organisé par l'homme d'affaires montréalais Leo Kolber.

Chacun des invités est venu tour à tour présenter quelques pièces de son répertoire. Il y a eu cependant certains numéros inédits, dont les assistants ont eu l'absolue primeur et qui ne se répéteront vraisemblablement jamais. Ainsi, Monique Leyrac et Pete Seeger ont chanté en duo «Un Canadien errant» dans le style ballade qui lui convient. À un moment donné, Monique Leyrac a eu un blanc de mémoire et, après un court arrêt, Seeger a enchaîné seul «O mon cher Canada». La salle a bien ri et il s'en est trouvé certains pour penser que cet oubli était peut-être volontaire!

Monique Leyrac a repris des succès de Vigneault, Leclerc et Ferré et a été superbe dans le «Duo des chats» avec Maureen Forrester. Cette dernière a fait valoir tout son art dans «Voce di donna» de *La Gioconda* avant de se tourner vers des pages plus légères mais qu'elle chante à ravir. Toute vêtue de blanc, Nana Mouskouri a d'abord chanté «Plaisir d'amour» en duo avec Forrester, une interprétation qui n'était décidément pas en faveur de la chanteuse grecque. Si elle a ensuite séduit l'auditoire avec «Pardonne-moi» et «Les feuilles mortes», cette dernière chantée en anglais, elle s'est fourvoyée avec «Casta diva» de *Norma*, revu et arrangé par son chef d'orchestre Alain Goraguer qui était au pupitre. Mieux vaudrait pour elle de laisser Bellini dormir en paix car, comme le disait Berlioz, il n'a pas besoin de l'obole de son talent.

La vedette la plus attendue était Harry Belafonte qui s'est fait l'interprète de «Merci bon Dieu» et de ses succès «Suzanne» du Canadien Leonard Cohen et du célèbre «Day-O!». Un quintte réunissant les vedettes a mis fin à la soirée avec «Passing Through». Neil Chotem avait assuré de main de maître la direction musicale de ce gala, donné en présence d'un parterre où prédominaient robes du soir et cravates noires.

LA BOÎTE À ÉCHOS

A la demande générale Radio-Canada FM reprend une série de dix émissions sur le thème de la *Psychothérapie* du 14 au 18 janvier et du 21 au 25 janvier à 18 h 33. Tous les aspects théoriques et pratiques des différentes approches en psychothérapie sont abordés dans cette série: gestalt, rebirth, thérapie du sentiment, analyse transactionnelle, psycho-synthèse et abandon corporel. Les recherches et entrevues de cette série ont été réalisées par Martine Sauvageau, l'animation par Renée Hudon, réalisation à Québec par Denis Boucher.

■

Le prochain *Salon international de la caricature* qui se tiendra au Pavillon international de l'humour de Terre des Hommes de la fin juin au début de septembre reçoit jusqu'au 1er mars les inscriptions des intéressés. Un jury de cinq membres déterminera les gagnants. Le grand prix est de $5,000. Les cinq prix de chacune des trois catégories (dessin éditorial, dessin d'humour, bande dessinée) s'échelonnent de $1,000 à $100. Toute participation implique le droit au Pavillon international de l'humour de reproduire à des fins non commerciales toutes les caricatures admissibles au concours. Les oeuvres primées deviendront la propriété de la Ville de Montréal. Pour renseignements, Pavillon international de l'humour, Terre des Hommes, Montréal, H3C 1A0.

■

La galerie Thème-à-la-folie présente jusqu'au 26 janvier une exposition intitulée *Poupées et marionnettes* avec la participation des poupées et marionnettes du Théâtre de l'Avant-Pays, du Théâtre de Carton, de Madeleine Leduc, de l'Office national du film, de Louise Pomminville ainsi que les oeuvres d'une dizaine d'artisans. Dimanche prochain à 14 h, on présentera un vidéo de Madeleine Leduc intitulé *Bric et brac dans le fond de l'armoire*, 1269 rue Amherst, 522-9030.

■

Les Sortilèges, troupe de danse folklorique, reçoivent présentement les inscriptions de leur session d'hiver qui débute dans la semaine du 14 janvier. Différents cours s'adressent aux enfants de 6 à 11 ans, aux adolescents de 13 à 16 ans et aux adultes débutants ou avancés. Le très populaire cours de gigue est aussi au programme et offre quatre niveaux de perfectionnement. Des cours d'artisanat (fléché, macramé, tissage, etc) sont aussi disponibles. Tous les cours se donnent aux studios des Sortilèges au 6560 de la rue Chambord, près du métro Beaubien. Pour renseignements: 274-5655.

■

L'évolution des rapports entre l'Église et l'État fait l'objet d'une série de quatre émissions intitulée «Dieu et César», à la radio anglaise de Radio-Canada. La deuxième de cette série sera diffusée dimanche (13 janvier) à 21 h 05. On y entendra notamment Mgr Hubert, le chanoine Grandmaison, Pierre Bourgault, le sénateur Jean Marchand et Paul Gérin-Lajoie, qui fit partie du cabinet de Jean Lesage.

Il ressort de ces entrevues que l'Église, au Québec, entend agir un peu comme un «arbitre spirituel» au cours de la campagne référendaire.

Le texte de l'émission du 13 est dû à la journaliste pigiste Pat Jeflyn, et la production, à Sheila Moore.

Spectra, ou l'effervescence du spectacle

par Nathalie Petrowski

Spectra, jeune maison de production de spectacles québécoise, fondée il y a trois ans par Alain Simard et André Ménard, deux transfuges des compagnies de production Kosmos et Beaubec, commence les années 80 en grand. Dans un blitz publicitaire qui les conduit cette semaine dans les journaux et postes de radio de la ville, les deux producteurs annoncent la réalisation de projets impressionnants dont la création d'une nouvelle étiquette de disque, la création d'une nouvelle maison de production de video et la présentation du groupe Offenbach dans un temple sacré qui fut pendant trop longtemps réservé aux étrangers, le Forum.

Commençant la décennie de pied ferme, Simard et Ménard entendent briser certains mythes à l'endroit du ghetto de marginalité qui entoure les groupes et la jeune musique québécoise au complet. Le passage d'Offenbach au Forum en avril prochain, le premier groupe québécois à y prendre l'affiche en grande vedette, sera selon eux un événement socialement et politiquement important.

Si l'événement cassera la routine, il donnera aussi peut-être le coup d'envoi à d'autres productions du genre, et finalement à une plus juste répartition des choses. Il est en effet inconcevable que Jethro Tull et toute la kyrielle de groupes anglais et américains viennent régulièrement parader au Forum alors que les groupes locaux en sont exclus. Selon les deux producteurs, la jeune musique québécoise a été pendant trop longtemps injustement traitée en sous-produit culturel; il était devenu essentiel et logique que quelqu'un fasse les premiers pas pour remédier à la situation.

Pourquoi avoir attendu si longtemps? Parce que le marché n'était pas prêt, parce que les seuls groupes qui auraient pu tenté l'exploit, Beau Dommage et Harmonium, n'étaient pas intéressés, parce que les producteurs locaux avaient peur de prendre d'aussi gros risques financiers.

Aujourd'hui la situation a changé et on parle volontiers de maturité de part et d'autre d'une industrie qui, au travers de ses crises, a quand même fini par s'installer et par grossir. Même la fermeture du Casino, qui causa à Spectra la perte de plus de $30,000 dollars, semble avoir été oubliée. Selon Ménard, l'expérience du Casino fut une leçon difficile à encaisser sur le moment mais dont les contre-coups furent finalement instructifs et profitables. C'est à cause du Casino, que les deux producteurs firent l'apprentissage de la prudence, réduisant de plus de la moitié leur production de spectacles tout en consolidant leur département de gérance.

Aujourd'hui Spectra non seulement s'occupe de la gérence de Zachary Richard et d'Offenbach mais vient d'ajouter à son catalogue deux morceaux fort importants: Claude Dubois qui, grâce au succès phénoménal du *Blues du businessman*, est à nouveau l'enfant chéri des Québécois; et Paul Piché, qui vient de quitter la maison du Géant Beaupré et dont on attend la sortie imminente d'un deuxième disque.

Les principes d'autosuffisance dont il fut souvent question pendant les interminables causeries de l'ADISQ, portent finalement fruit chez Spectra, qui lancera bientôt en même temps que plusieurs autres producteurs québécois, sa propre étiquette de disque avec Offenbach. Pour la première fois, un groupe québécois pourra entièrement contrôler sa destinée sans avoir les pieds et mains coulés dans le béton des multinationales. L'intégration verticale sera appliquée avec Offenbach qui pourra, par l'entremise de Spectra, contrôler son produit du début à la fin, depuis l'enregistrement jusqu'au marketing et à la distribution, servant de bel exemple d'indépendance à tous ceux qui tentent péniblement de faire leur marque dans la jeune musique québécoise.

En même temps que Spectra verra à mousser le prestige d'Offenbach, la maison travaillera également dans des domaines parallèles. Avec la création de Spec-Tel, issue de la fusion de Spectra et de Momentum, une compagnie de production video qui a réalisé pour le compte de Radio-Québec, la série L'Été-show de Bromont, Ménard et Simard mettront en branle trois importants projets de vidéo: l'enregistrement d'un spectacle de Zachary Richard au Centre sportif de l'Université de Montréal (le 9 mai) dont les droits ont déjà été achetés par le réseau éducatif américain PBS; l'enregistrement le lendemain d'un festival de blues avec Sonny Terry Brownie Mcghee, James Cotton, John Lee Hooker et B.B. King et dont les droits pourront être vendus à travers le monde ainsi que l'enregistrement d'une série de 13 émissions au Kiosque International de Terre des Hommes.

Intitulée *Québec reçoit* et coproduite avec Terre des Hommes, cette série réunira sur une même scène des artistes locaux et des noms étrangers, plus particulièrement des noms français comme Bernard Lavilliers, Jacques Higelin et Michel Jonaz, toute la relève française qu'on a pas souvent l'occasion de voir au Québec. La série sera destinée au marché européen.

Parallèlement, les deux producteurs qui sont partisans de la prolifération des salles de spectacles à Montréal, participeront à la relance de Terre des Hommes. Ils comptent y coproduire dix spectacles thématiques à la Place des Nations sous l'égide de festivals de reggae, de new wave, de rock, de folklore etc. Un minimum de deux artistes seront invités à ces festivals dont les billets se vendront à prix populaires. En cas de pluie, les spectacles auront lieu au kiosque international.

S'ajoute à cette liste de projets, une saison de spectacles au théâtre St-Denis avec Véronique Samson (les 22 et 23 février) John Mayall, Octobre, Chick Corea et Plume.

Bref, beaucoup de pain sur la planche, quelques risques aussi, mais comme le faisait remarquer André Ménard, le risque a toujours été inhérent à ce métier. L'important c'est tout simplement d'apprendre à bien calculer ce risque.

Pauline Julien enregistre les «Sept péchés capitaux»

Pauline Julien vient d'endisquer pour la première fois en français *Les Sept péchés capitaux* de Kurt Weill et Bertolt Brecht, ballet dramatique qui fut créé à Paris en 1933.

Cet album a été enregistré à Montréal par Kébec-Disc pour le Canada et sur étiquette RCA pour la France. La version enregistrée par la chanteuse québécoise est celle qui a été produite par Les Grands ballets canadiens à l'automne 1978 et qui fut présentée à Montréal et dans plusieurs villes du Québec et de l'Ontario.

La production montréalaise des *Sept péchés capitaux* qu'a chorégraphiée Fernand Nault mettait en vedette Pauline Julien et la jeune chanteuse Sylvie Kinal-Chevalier. Les textes et partition ont été adaptées par Réjean Ducharme et Jacques Marchand.

Sur l'enregistrement qu'en a réalisé Kébec-Disc, Pauline Julien est accompagné des chanteurs bien connus Pierre Charbonneau, René Lacourse, Roland Richard et Paul Trépanier.

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "1941" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "The Electric Horseman" 19 h 00, 21 h 15.
ATWATER III, "The jerk" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Going in style" 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Sensual encounters of every kind" 12 h 00. 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "The affairs of Janice" 13 h 25, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Moonraker" 13 h 00, 17 h 10, 21 h 25, "Sarah" 15 h 10, 19 h 25.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "La fille à la fourrure" 12 h 10, 15 h 23, 18 h 36, 21 h 49, "Les mâles en folie" 13 h 40, 16 h 53, 20 h 06.
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-2725) — "Kramer vs Kramer" 17 h 10, 19 h 15. 21 h 20.
BONAVENTURE II, "And justice for all" 17 h 00, 19 h 05, 21 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "Aéroport 80-Concorde" 21 h 20, "Têtes vides cherchent coffres pleins" 19 h 30.
BROSSARD II, "Le seigneur des anneaux" 18 h 30, 21 h 00.
BROSSARD III, "Moonraker" 21 h 20. /Sarah" 19 h 30.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Têtes vides cherchent coffres pleins" 20 h 05. /Aéroport 80-Concorde" 18 h 10, 21 h 50.
CHAMPLAIN II, "Le seigneur des anneaux" 18 30, 21 h 00.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Sacrée balade pour les gros bras" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45, "Le vampire de ces dames" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40.
CHÂTEAU II, "L'évadé d'Alcatraz" 12 h 45, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 05, 21 h 15.
CINÉMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — "Aéroport 80 Concorde" 21 h 10, "Têtes vides cherchent coffres pleins" 19 h 20.
CINÉMA MASCOUCHE II, "Le champion" 22 h 00, "Le souffle de la tempête" 19 h 50.
CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "L'express de minuit" 13 h 00, 17 h 05, 21 h 10, "Adolescente en fuite" 15 h 10, 19 h 15.
CINÉMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "Jésus de Nazareth" 19 h 15.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — "Le dernier des coureurs des bois" (de Jean-Claude Labrecque, Québec, 1979) et "Les montagnais" (Extraits d'archives tirés du matériel cinématographique tourné entre 1936 et 1940 par Paul Provencher) 20 h 00. Réal: Jean-Claude Labrecque.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 ouest Boul. Gouin (334-8560) — (334-8560) — "La bambina" 18 h 35. "Diamants sur ta chair nue" 20 h 05, "Vixens les superbes renardes" 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Rock'n roll" 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00, "Le dernier amant romantique" 14 h 35, 18 h 05, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Un si joli village" 12 h 30, 14 h 29, 16 h 39, 18 h 49, 20 h 59.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Rève de singe" 12 h 45, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 11 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Mourir à tue-tête" 13 h 15, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "Wedding in white" (de William Fruet, 1972) 19 h 00. "Quadrille" (de Sacha Guitry, 1938) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "The electric horseman" 19 h 00, 21 h 10.
CÔTE-DES-NEIGES II, "1941" 19 h 00, 21 h 00.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Un violon sur le toit" 20 h 00.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Le seigneur des anneaux" 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Clair de femme" 19 h 30, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (638-8586) — "Star trek" 19 h 15, 21 h 45.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Cuba" 19 h 00, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "The jerk" 19 h 30, 21 h 30.
DÉCARIE SQUARE II, "Kramer vs Kramer" 19 h 00, 21 h 00.
ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Un bourgeois tout petit, petit" 19 h 15, 21 h 30.
ÉLYSÉE II, "Brèves vacances" 19 h 15, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Star trek" 19 h 00, 21 h 20.
GREENFIELD II, "L'évadé d'alcatraz" 19 h 10, 21 h 10.
GREENFIELD III, "Sacrée ballade pour les gros bras" 19 h 45. "Le vampire de ces dames" 18 h 00.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Sensual encounters of every kind" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15, "Moonshinee girls" 13 h 35, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 50.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Moonraker" 21 h 30, "Sarah" 19 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Star trek" 19 h 20, 21 h 50.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Starting over" 19 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Going in style" 19 h 05, 21 h 05.
LA CITÉ III, "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "L'étranger, le huitième passager" 21 h 20' "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Star trek" 19 h 20, 21 h 40.
LAVAL II, "Bête mais discipliné" 19 h 10, 21 h 10.
LAVAL III, "Maitresse légitime" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL IV, "L'évadé d'Alcatraz" 19 h 20, 21 h 25.
LAVAL V, "Sacrée ballade pour les gros bras" 19 h 45. "Le vampire de ces dames" 18 h 00.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Moonraker" 21 h 20. "Sarah" 19 h 15.
LAVAL-ODÉON II, "Aéroport 80-Concorde" 21 h 30. "Tête vides cherchent coffres pleins" 19 h 35.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Black hole" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LOEW'S II, "Roller boogie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15,21 h 15.
LOEW'S III, "Cuba" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05.
LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55' 21 h 00.
LOEW'S V, "Tales from crypte" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224), — "L'incroyable Hulk" 18 h 15, 21 h 50, "Les planches avant, les filles après" 20 h 00.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Black hole" 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Le vampire de ces dames" 19 h 00, "Ballade pour les gros bras" 20 h 45.
MONTENACH II, "S.O.S Danger uranium" 19 h 15, "Bête mais discipliné" 21 h 05.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "Guerre et amour" (de Woody Allen, USA, 1975) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Mon royaume pour un cheval" (De Serge Bourguignon France, 1978) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) "Kaseki" 19 h 30
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) "Star treak" 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 35.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (353-3110) — "Têtes vides cherchent coffres pleins" 19 h 05, "Aéroport 80-Concorde" 21 h 15.
PARADIS II, "Faut trouver le joint" 18 h 30, 21 h 40, "Les guerriers de la nuit" 20 h 00.
PARADIS III, "L'étranger, le huitième passager" 21 h 00. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 05.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "La loi de la ville" (de Michel Bouchard, Québec 1979) 19 h 30, "La toile d'araignée" (de Jacques Giraldeau, Québec 1979) 21 h 00.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Bête mais discipliné" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "Maitresse légitime" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN IV, "L'évadé d'Alcatraz" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The rose" 18 h 45, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "The Europeans" 12 h 20, 14 h 30' 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE II, "Luna" 13 h 05, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The final sin" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Inside Ursula" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 55, 21 h 45.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Bête mais discipliné" 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.
RIVOLI II, "Lucky Luke, la ballade des Daltons" 13 h 20, 16 h 35, 19 h 50. "Les 12 travaux d'Astérix" 15 h 00, 18 h 15, 21 h 30.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Une étoile est née" 12 h 10, 16 h 30, 20 h 50, "Adieu je reste" 14 h 35, 18 h 55.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Général nous voilà" 12 h 30, 16 h 10, 19 h 50. "La montagne du dieu Canibale" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 40.
SAINT-DENIS III, "La clé sous la porte" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
SÉVILLE, 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — "Dracula" 19 h 30, "Flesh Gordon" 21 h 30.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Roller boogie" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Kuni Lemel in Tel-Avi" 19 h 10, 21 h 10.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Moonraker" 21 h 25, "Le souffle de la tempête" 19 h 25.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Sacrée ballade pour les gros bras" 19 h 50. "Le vampire de ces dames" 18 h 05.
VERSAILLES II, "Bête mais discipliné" 19 h 15, 21 h 15.
VERSAILLES III, "Maîtresse légitime" 19 h 00, 21 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3666) — "L'homme qui défia l'organisation" 19 h 30 "La montagne du Dieu Canibale" 20 h 55.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5777) — "L'incroyable Hulk" 18 h 00, 21 h 30. "Les planches avant, les filles après" 19 h 40.
WESTMOUNT SQUARE I, Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Starting over" 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 18 h 55, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "La Céleste Bicyclette" de Roch Carrier avec Albert Millaire. 20 h 30.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — Le Ptitapti présente "Une goutte d'eau sur la glace" de Suzanne Aubry. Mise en scène: Claude Poissant. 20 h 30. Relâche mardi.
CAFÉ-THÉÂTRE LA CHACONNE, 338 Ontario est (843-8620) — "Goglu" de Jean Barbeau et "Le temps d'une pêche" d'André Simard — 21 h 00.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "Profession: je l'aime" de Marie Laberge. Mise en scène: Jean-Luc Denis. Sem.: 20 h 30. Sam.: 20 h 00, 23 h 00. Relâche mar. mer.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "A lesson from aloes", écrit et dirigé par Athol Fugard. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00. "Turning thirty" avec Cheryl Cashman. Mar. à sam.: 20 h 30. Sam.: 14 h 30.
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) — Le Théâtre Les Pichous présente "Lunes de miel" de Denis Bélanger avec Roch Aubert, Yves Desgagné, Pierre Claveau, Myriam Raymond, Martine Rousseau. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Dim.: 15 h 00. Relâche lundi.
CHEZ DUMAS, en haut, 286 est Ste-Catherine (845-5723) — Heavy Feather Band (rock, blues, boggies). Spectacles à 21 h 30.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Bill Evans Trio (guitariste jazz). Spectacles à 20 h 00.
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Janet Schmalfeldt, pianiste, 20 h 30. Oeuvres: Bach, Schumann, Liszt et Schubert.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Joe Dassin, chanteur populaire, 20 h 30.
THÉATRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819) 478-1014 — "Manon Lastcall" de Jean Barbeau avec France LaBonté et Jean Chainé et "Une affaire de fou" d'André Simard avec Gilles Latour et Denise Desjardins. Mise en scène: Richard Letendre. Jeu. ven. sam.: 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Les Nuits de l'Indiva" de Jean-Claude Germain avec Nicole Leblanc, Marcel Rousseau, François Dubé. 20 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Les Filles de l'Amour Divin" de François Beaulieu. Mise en scène: Sébastien Dhavernas. 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps, 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Les Aiguilleurs" de Brian Phelan avec Jacques Godin, Guy Provost et Christian St-Denis. Mise en scène: Jean-Louis Roux. 20 h 00.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) "Histoires à dormir debout" de Alan Ayckbourn avec Roger Lebel, Olivette Thibault, Normand Lévesque, Michel Côté. Mise en scène: Claude Maher. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS, 100 Avenue des Pins (845-7277) — "Rêve d'une nuit d'hôpital" de Normand Chaurette avec Mireille Thibault, Hélène Grégoire, Louise Arbique, Benoit Dagenais, Jean Jacques Desjardins, Serge Bradet. Mise en scène: Gérard Poirier. Mer. à sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Chat en poche" de Georges Feydeau avec Pierre Thériault, Mireille Lachance, Denise Proulx, Edgar Fruitier, Katerine Mousseau, Jean-Louis Paris, Yvan Benoit et Claude Prégent. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
GRAND THÉÂTRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette — Dominique Michel. 20 h 30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa I-(613)996-5051 — Opéra — "1,000 ans de jazz", 20 h 30. Au Studio: "Savages" de Christopher Hampton. Sem.: 20 h 00. Sam.: 14 h 00, 20 h 00.

Ciné-choix des critiques

NEW YORK (AP) — L'Association américaine des critiques de cinéma a élu à New York *Breaking Away* meilleur film produit et réalisé aux États-Unis en 1979.

Dustin Hoffman a été désigné comme le meilleur acteur pour son interprétation de *Breaking Away* et de *Agatha*, et Sally Field meilleure comédienne pour son rôle dans *Norma Rae*.

D'autre part, la distinction récompensant la meilleure mise en scène est revenue ex-aequo à Woddy Allen pour *Manhattan* et à Robert Benton pour *Kramer vs Kramer*.

Autres distinctions:
Meilleur scénario: Steve Tesich *(Breaking Away)*.
Meilleure photo: Caleb Deschanel *(L'Etalon noir* et *Being There)*.

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

Ce soir 20h.
LES AIGUILLEURS
De Brian Phelan
Traduction de Isabelle Famchon
Mise en scène de Jean-Louis Roux
Décor, costumes et éclairages de Robert Prévost
Avec
Guy Provost
Jacques Godin
Christian Saint-Denis
Bande sonore: Paul Beland
tnm 861-0563
84 Ste-Catherine ouest
Place des Arts St-Laurent


écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
POUR TOUS
Moliere
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
produit par CLAUDE LELOUCH
TOUS LES JOURS À 1.15 & 7.15 P.M.
Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE O 866-3856

YOGA
avec Hélène Beauchamp
à l'HÔTEL WINDSOR
(métro Peel)
les lundi, mardi, jeudi
11h 12h30 17h30 19h
(débutants, intermédiaires, avancés)
à compter du 14 janvier
Inscription au hall d'entrée
vendredi, 11 janvier de 12h à 18h
Renseignements: 351-2656 ou 866-9611

ÉLYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
Un bourgeois tout petit petit.
un film de MARIO MONICELLI
avec ALBERTO SORDI
SHELLEY WINTERS
7:15 - 9:30
ÉLYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
un film de Vittorio De Sica
7:15 - 9:30
Brèves Vacances
Florinda Bolkan
$2.50 ÉTUDIANTS avec carte
EN SPECTACLE COMPLET DE 4 HEURES ET DEMIE.
POUR TOUS
Jesus de Nazareth
7:15
Cinéma 7e art 722-0302
3180 rue BELANGER

SOIRÉE VIENNOISE
Orchestre de Chambre de Vienne
Philippe Entremont
CHEF ET PIANISTE SOLISTE
Ce soir 20h30
Divertimento en ré mineur, K. 136 MOZART
Concerto en mi bémol majeur, K.271 MOZART
Polkas et valses STRAUSS
LUNDI, 14 JANVIER 20H30
Billets: $15, $12 $9 $7. En vente à la Place des Arts
CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Public

Modifications proposées aux règlements sur la radiodiffusion (M.A.), la radiodiffusion (M.F.) et la télévision, relativement aux demandes de dons ou de souscriptions.

Remarque: Les premiers numéros d'article donnés sont ceux de la "codification des Règlements du Canada, 1978", qui est maintenant adoptée tandis que les numéros entre crochets renvoient aux Règlements tout d'abord publiés à la Partie II de la Gazette du Canada et en vigueur avant la publication de la "Codification des Règlements.".

En vertu de l'alinéa 5(1)(h) du Règlement sur la radiodiffusion M.A., de l'alinéa 6(1)(h) [5(1)(h)] du Règlement sur la radiodiffusion M.F. et de l'alinéa 6(1)(h) [5(1)(i)] du Règlement relatif

Une revendication des États généraux des travailleuses

Un congé de maternité payé pour toutes les Québécoises

par Renée Rowan

Les États généraux II des travailleuses salariées québécoises exigent des congés de maternité payés à 100% d'une durée de 20 semaines pour l'ensemble des travailleuses.

Le comité d'action chargé d'élaborer des actions unitaires pour mettre de l'avant la plate-forme de revendications minimales entérinées par les organismes présents aux États généraux du 3 novembre, a lancé une invitation, hier, à tous les syndiqués et non-syndiqués, de faire parvenir individuellement et immédiatement une lettre au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, réclamant que toutes les travailleuses et travailleurs du Québec, syndiqués ou non-syndiquées, bénéficient des acquis du Front commun.

Selon l'entente intervenue à la table centrale le 29 novembre, travailleuses et travailleurs du Front commun ont obtenu un congé de maternité de 20 semaines entièrement payé, un congé de paternité de cinq jours et la possibilité, pour l'un ou l'autre des parents, d'avoir un congé sans traitement d'une durée maximale de deux ans.

Au cours de la conférence de presse organisée hier par le comité de coordination des États généraux des travailleuses salariées québécoises ainsi que les comités de la condition féminine de la CEQ et de la CSN, un des porte-parole du groupe, Monique Simard, a souligné qu'il n'y a actuellement au Québec, qu'une travailleuse sur cinq à bénéficier d'un congé de maternité payé.

Le comité d'action suggère également de faire valoir de la même façon cette revendication sur le congé de maternité auprès du député de son comté.

Cette campagne de «sensibilisation» auprès du premier ministre est la première d'une série d'actions symboliques qui seront entreprises de semaine en semaine, sur un thème chaque fois différent, d'ici la journée internationale des femmes, le 8 mars.

Les thèmes retenus pour les sept prochaines semaines sont, dans l'ordre: contraception et avortement, garderies, sexisme et racisme, salaire, discrimination raciale, conditions de travail, syndicalisation, normes minimales d'emploi.

Les actions entreprises dans les prochaines semaines tenteront, a expliqué Nicole Tremblay, de la CEQ, de mettre en lumière «les différents aspects de l'oppression, de l'exploitation que vivent les travailleuses salariées québécoises. Par ces actions, nous visons également à informer nos membres et la population en général des problèmes des travailleuses».

Une grande célébration à l'occasion du 8 mars viendra clôturer les semaines d'action thématique.

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Les Oufs (Marionnettes)
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine-Express: "Le planning familial" avec Christiane Maire, coordonnatrice du Centre de Planning. "L'Acquisition d'une résidence", avec Max Tapia, conseiller technique.
11.00 Au fil de la semaine
11.30 Monsieur Rosée
12.00 La vie secrète des animaux Documentaire réalisé par Yvon Collet et Pierre Bartoli: "Chiens de prairie".
12.30 Les coqueluches:
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui: "Les problèmes du logement à Montréal et dans les grandes métropoles". — Le problème des écoles confessionnelles et plus particulièrement de la situation à l'école Notre-Dame-des-Neiges". — Une chronique santé intitulée: "Après la grande bouffe".
14.30 Cinéma: "Soleils de l'Ile de Pâques" (Franco-Chili 1971). Film de science-fiction réalisé par Pierre Kast, avec Norma Bengel, Françoise Brion et Alexandra Stewart.
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille Chansons, mini-comédie et marionnettes.
17.00 Les Pierrafeu
17.30 Nanny
18.00 Ce soir
18.30 Émission spéciale: Projet constitutionnel. Extraits de la conférence de presse de M. Ryan. Anim.: Bernard Derôme.
19.00 Propulsion CTF Mise en valeur de jeunes talents de la chanson en vue d'un échange entre le Canada, la France, la Belgique et la Suisse.
19.30 Du Tac au Tac Téléroman d'André Dubois, avec la collaboration de Raymond Plante.
20.00 Le travail à la chaîne
20.30 Les grands films: "Liberté, mon amour" (Italien 1972). Drame réalisé par Mauro Bolognini, avec Claudia Cardinale, Bruno Cirino et Bekim Fehmiu.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma: "Angoisses: la nuit fatale" (Britannique 1975). Drame réalisé par John Cooper, avec Judy Geeson, Charles Gray et Jim Smilie.
24.40 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7:30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.55 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne: "Cuisine instantanée", "Vivre ensemble", "Entrevues-femmes".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz: "Suspicion" (Italien 1972). Drame réalisé par Jose Maria Forque, avec Jean Sorel, Maurizio Bomuglia.
14.30 Janette veut savoir: "S'il y a de la vie après la mort".
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les Satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Perdus dans l'espace
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les Tannants
19.30 Chips
20.30 Jeudi 20 h 30: "Le malin plaisir" (Franco-Italien 1975). Film policier réalisé par Bernard Toublanc Michel, avec Jacques Weber, Anny Duperey, Mary Marquet et Cécile Vassort.
22.30 Nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix: "Le crépuscule des aigles" (Britannique 1966). Drame de guerre réalisé par John Guillermin avec George Peppard, Ursula Andress et James Mason.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images. Films documentaires.
11.00 Readalong' Think about. Write on. Émissions du ministère de l'éducation destinées à favoriser l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.
11.30 Parlez-moi Avec l'ami Sol, les jeunes anglophones apprennent le Français.
13.30 The Sunrunners. Une émission à l'intention des jeunes francophones qui apprennent l'anglais.
13.45 Les Oraliens.
14.00 Passe-partout Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.
14.30 Le marché aux images. Films documentaires.
15.30 L'Objectif: "L'école, c'est pour les autres". Anim.: Simon Durivage, Gilles Gougeon et Marie-Hélène Poirier.
16.30 Keith Spicer M. Jean Pelletier, correspondant du journal "La Presse" à Washington et M. Peter T. White, journaliste au "National Geographic Magazine".
17.30 Surville "La quatrième pollution". La pollution par le bruit.
18.00 Le petit prince orphelin
18.30 Science et fiction. Un magazine scientifique qui traite d'astronomie, d'astronautique, de science-fiction et d'ovnis.
19.00 Les grands explorateurs: "Christophe Colomb".
20.00 Manger comme du monde Un téléroman qui nous révèle les secrets d'une saine alimentation.
20.30 Babillart: Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise.
21.00 Chacun son tour: "Clark City ou la prise de conscience". Émission qui nous parvient de la Côte-Nord et qui nous fait partager le sort des habitants de Clark City, une petite ville victime depuis 1967, de la fermeture de l'usine de pâte et papier qui constituait son seul gagne-pain.
21.30 L'évolution de l'homme: "Le messager des étoiles".

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes: "Tam Tam", "À 2000". Inv.: André Langanay, sous-directeur du Musée de l'Homme.
10.15 Feuilleton: "Le pèlerinage" avec Jean-Claude Bouillon.
10.30 Société d'ajourd'hui: La France des bas salaires.
11.30 Midi première: Inv.: Karen Cheryl.
12.00 Un comédien lit un auteur: "Alice Sapritch lit Jean Orieux".
13.00 Arouapeka (variétés) Inv.: Rika Zaraï, Chris et Laure, Gilbert Lafaille, Jean Vallée, Pierre Tisserand, Francis Lai, Reanud et Dani.
14.00 L'enjeu: "Ormuz, le goulot d'étranglement", "Tempête sur "L'Off-Shore"; "L'homme du mois: Joël Leaute, l'incorruptible du fisc"; "Femmes, la course à l'emploi"; "Boussac et les Vosges un an après"; "C'est plus du bricolage" et "Les caricaturistes".
15.15 Télé-série: "Cécile ou la raison des femmes" (1ère partie) avec Christine Pascal, Didier Haudepin, Alexandre, Dominique Blanchar.
16.00 Actualités régionales: L'Ouest de la France.
17.00 Pour les jeunes: "Tam Tam", "À 2000". La microchirurgie
17.45 Feuilleton: "Le pèlerinage" avec Jean-Claude Bouillon.
18.00 Société d'aujourd'hui: "Viticultrices du midi".
19.00 Midi première: Inv.: Joe Dassin.
19.30 Un comédien lit un auteur: "François Maistre lit "Restif de la Bretonne".
20.30 Arouapeka (variétés) "La cousine d'Amérique" avec Sophie Darel, J. Samyn, Colette Renard, Eva, William Sheller, Sabina Lory, P. Ferrari, Dave et l'orchestre du Splendid.
21.30 L'événement.
22.30 Télé-série: "Cécile ou la raison des femmes" avec Christine Pascal, Didier Haudepin, Alexandre, Dominique Blanchar.
23.30 Actualités régionales: L'Ouest de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec school telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Wheater Report
12.00 From Now On
12.28 Senior Citizens Billboard
12.30 Wicks
13.00 Today from the West
14.00 The Edge of Night
14.30 Take Thirty
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Beyond Reason
16.30 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Reach for the Top
20.00 Mork and Mindy
20.30 King of Kinsington
21.00 Top of the hill
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The Duchess of Duke Street
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.50 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allan
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Street talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Benson
19.30 The Littlest Hobo
20.00 Buck Rogers
21.00 Live it up
21.30 Soap
22.00 Barnaby Jones
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie: "The grissom gang" (Drame 1971) avec Kim Darby, Tony Musante et Scott Wilson
2.30 Sign Off

Université de Montréal
Service d'animation culturelle

Des ateliers pour tous

Le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal organise, chaque session, des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans différents domaines.

En 1980, le SAC propose au public les ateliers suivants:

Flûte à bec	Guitare classique	Guitare populaire
Poterie	Cuir	Fléché
Macramé	Tissage haute-lisse	Tissage basse-lisse
Dessin (modèle vivant)	Ballet-jazz	Ballet classique
Danses folkloriques	Danse sociale	Menuiserie
Cuisine et alimentation	Mécanique automobile	Couture
Photo	Scrabble® Duplicate	

Les inscriptions se font en personne au secrétariat du SAC, local C-2524
du Centre communautaire
2332, boul. Édouard-Montpetit
les 14, 15, 16, 17 et 18 janvier de 9 heures à 19 heures.
Pour informations supplémentaires, composez le **343-6524**

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

NOUS ACCEPTONS master charge PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

NOUS ACCEPTONS VISA PAR TÉLÉPHONE

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

ANIMAUX PERDUS

Chat tigré, gris, collier blanc, louche d'un oeil, Outremont, près de Courcelette. Le soir: 272-6263, 521-6808. 14-1-80

ANIMAUX

COCKER AMÉRICAIN à vendre. Femelle de 3 ans, enregistrée. Tél.: 761-4249. 14-1-80

ANTIQUITÉS

DÉCAPAGE/RESTAURATION DE TOUS GENRES. Finition, teinture et traitement du bois sur boiseries, portes, fenêtres, etc... Travail personnalisé. Après 5 heures: 737-3470. 14-1-80

ACHÈTE PIANOS, ORGUES, instruments de musique de toutes sortes, toutes conditions. 387-5882. 12-1-80

APPARTEMENTS À LOUER

Grand 4½, semi sous-sol, pièces fermées, éclairé, repeint, cuisinière-réfrigérateur. Occupation immédiate. $215.00. 739-2913. JNO

VAN HORNE ET DECELLES, libre immédiatement, 3½, demi sous-sol, cuisinière-réfrigérateur, toutes taxes payées, $120.00. Téléphonez: 484-5819. 14-1-80

VIEUX LONGUEUIL, sous-location, 4½ près du métro, air climatisé, lave-vaisselle, système anti-vol. Stationnement extérieur, appelez R. FOURNIER 842-2233 ou 651-9906. 12-1-80

N.D.G. Grand app. luxueux, ensoleillé, pour couple d'un certain âge, personnes responsables. Aucun animal. Libre immédiatement. Inf.: entre 1h et 6h, 488-4347. 14-1-80

APPARTEMENT à louer dans le Vieux-Montréal, sur la rue St-Paul. Vaste et charmant. Pour informations: jour 288-5820, soir 845-4991. 14-1-80

APPARTEMENT 2½ à sous-louer, $195.00. Très grand; + balcon. Près de l'université de Montréal. Insonorisé. 738-5190. 14-1-80

CÔTE-DES-NEIGES et Chemin Côte Ste-Catherine, 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½, équipés, électricité payée, garage, ascenseur. 731-6083. 11-1-80

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

PARIS, beau 3½, tout équipé, meubles anciens. Calme, ensoleillé. Libre début mars. Au mois ou plus. 481-7186 le soir. 11-1-80

AUTOS À VENDRE

PEUGEOT 504, familiale, 1974, sièges baquets + console, automatique, très propre, moteur entretenu, condition A-1, radio AM-FM, attache pour remorque, pneus radiaux Michelin. 678-0647. 11-1-80

Peugeot 604, août 1979, tout équipé, parfaite condition, sous garantie, demande $13,400. 933-2958, 937-7752, 934-0043, particulier. 14-1-80

BUREAUX À LOUER

AI BEAU BUREAU À LOUER. Bien situé. Avantageux. 325-6804. 14-1-80

MONT-ROYAL EST, 2104. Près de Delorimier. 2ième étage, 6 pièces chauffées. Professionnels, comptables. 521-4525. 14-1-80

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRE DOUBLE à louer, meublé, réfrigérateur, $60.00/mois, 845-3322 après 7 hres p.m. 12-1-80

COMMERCES À VENDRE

JOLIE BOUTIQUE, vêtements/dames - commerce établi depuis 12 ans - quartier des affaires - équipement + fonds commerce + inventaire - cause: autres affaires. Si intéressé, écrire: BOUJIVAL II, C.P. 202, "La Cité", Montréal, H2W 2W9. 12-1-80

CHAMBRES À LOUER

RUE ST-DENIS, petite, coquette, économique. Balcon, cuisine commune. Près du métro. Michel: 843-8723. 8-1-80

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO, pour débutants de tous âges. Donnés par étudiante de l'Université de Montréal. Après 5 heures: 738-6748. 12-1-80

PROFESSEUR de physique et chimie, donnerait cours privés, niveau secondaire et collégial. 737-7873. 11-1-80

ATELIERS de croissance personnelle en communication, donnés par professeur à l'Éducation des Adultes. Groupe de 5 à 7 personnes. Début le 28 janvier. Communiquez avec Marie Robert: 334-5605. 12-1-80

DEMANDES D'EMPLOI

FERAIS dactylo à domicile, 16 ans d'expérience, appelez Diane 322-6282. 12-1-80

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026, 17-1-80

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisinière, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

FOURRURES

SUPERBE MANTEAU EN RENARD NORVÉGIEN, pleines peaux, grandeur 12 ans, presque neuf. Prix à discuter. Tél.: entre 5 et 7 p.m. seulement, 435-5875. 14-1-80

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

VIOLON À VENDRE. $120.00. Appelez Emmanuel 364-2521. 12-1-80

LOGEMENTS À LOUER

LUXUEUX bas de duplex, C.D.N., 5 chambres à coucher, salle familiale, salle de lavage, garage, 3 salles de bains. Libre. Sous-location. $700. chauffé. 866-7997, 842-2410 (le soir) 14-1-80.

LAJEUNESSE 7600, 1½, 3½, meublés ou non, taxes payées, cuisinière, réfrigérateur fournis. Libre immédiatement. 276-1105. 12-1-80

Outremont près collège Stanislas, 3e étage avec porte privée, 7 pièces, 5 chambres fermées, grand vivoir, chauffé, $325. Salle de bain moderne avec vanité et toilette séparée. Cuisine moderne avec dépense et prise pour laveuse/sécheuse. Pas de garage ni de cave. Adultes préférés. 277-6174 le soir. 16-1-80

À LA LIMITE DE MONT-RÉAL/OUTREMONT, DE VIMY, haut/duplex, 7½ pièces, 4 chambres, 1½ salle de bain, garage inclus. $425.00. Occupation 1er février. 735-5925. 14-1-80

PARC LAFONTAINE, rue Rachel, 3e étage, 7½ pièces, chauffé, ménage fait, eau chaude, cuisinière. 522-0857, 524-0718. 11-1-80

MAISONS À LOUER

COUPLE-PROFESSEURS cherche une maison à louer. 1er juillet. Près transports. Rive-Sud. 651-3795. 12-1-80

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE

RÉNOVÉE DE FAÇON AUTHENTIQUE, grand terrain. À Aston Jonction. À 5 minutes de la route 20. 819-373-7692. 14-1-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

Les compagnies pharmaceutiques canadiennes qui désirent des contacts commerciaux en Égypte, prière de contacter:
Monsieur M.F. Aoun
331-1140
entre 8:00 et 10:00 A.M.
ou écrire à:
M. F. AOUN
C.P. 236, succursale Ahuntsic
Montréal, P.Q. Canada
12-1-80

PARTICULIER cherche $15,000 à court terme, 2ième hypothèque 18% d'intérêt sur 5 logements boulevard L'Acadie. Aussi, $12,000.00 demandé, 1er hypothèque, 16% d'intérêt sur terrain vacant dans Pierrefonds; valeur de $36,000.00. Intérêt payable mensuellement. S.V.P. appelez 277-6174. (soir) 14-1-80

OCCASIONS D'AFFAIRES

ASSOCIÉ (E)

Le propriétaire d'une petite entreprise d'éditions commerciales recherche un (une) partenaire pour fonder une publication mensuelle d'un genre tout nouveau, et faire progresser les publications commerciales déjà existantes. Profits nets annuels plus qu'intéressants. Aptitudes pour la rédaction de textes ou pour l'administration: un atout.

Écrire à: C.P. 157, succ. Anjou, Montréal H1K 4G6 ou téléphoner à 351-3125.

11-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

REPRÉSENTANT DES VENTES

Un grand manufacturier de produits alimentaires offre l'opportunité, à un représentant expérimenté des ventes, d'une carrière à Ottawa.

Le candidat devra être bilingue et avoir fait des études secondaires, ainsi qu'avoir une très bonne expérience dans l'industrie alimentaire.

Pour le candidat idéal, cette position offre d'excellentes perspectives d'avenir et d'excellents avantages sociaux, incluant un salaire compétitif plus bonis.

Un plan médical et dentaire ainsi qu'une voiture fournie sont également inclus dans les bénéfices.

Envoyez résumé en toute confiance à:

Dossier C-310
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1

11-1-80

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS, service du crédit. Importante compagnie d'importations de vêtements recherche personne entre 25 et 35 ans, parfaitement bilingue, avec expérience dans le crédit. Bon salaire. Bénéfices marginaux. 4 semaines de vacances. Appelez **849-8331.** 11-1-80

INSTITUT PRIVÉ RECRUTE:
Professeurs qualifiés, toutes disciplines. Expérimentés et pédagogues. Très bon salaire. Tél.: 738-9056 ou écrire:
I.N.A.R.E.P.
C.P. 333 Succursale C.D.N.
Montréal, H3S 2S6
11-1-80

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 12¾%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000, 1ère, 12¾%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PARC LAFONTAINE 5½, triplex $69,000.00. Moderne, système de chauffage eau chaude/huile. 3 étages, + cave, 220, logis libre pour acheteur. Idéal pour résidence, bureau(x), maison de chambre, ou foyer pour personnes âgées. 277-6174 11-1-80

MAISON de rêve à Carignan, rue Du Domaine, 13 pièces. Pour professionnel. À voir! Diane Beauchesne 651-5300 — 670-2761. MONTRÉAL TRUST, courtier. 11-1-80

ST-BRUNO, bungalow 1974, briques et aluminium, 24 x 48, 5 chambres à coucher; douche et salle de bain au sous-sol, tapis mur à mur, chauffage électrique. Hypothèque: 11%: 1 mai 1984. Taxes: $1,100.00. Prix: $59,000.00. Tél.: 653-1398. Pas d'agent. 14-1-80

ST-HILAIRE: Superbe canadienne entourée d'arbres — belles pièces avec boiseries — grand terrain — 1 acre avec ruisseau — prix réduit — urgent. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. IMM. SELECT, courtiers. 12-1-80

ST-HILAIRE: Transfert — réduit à $46,200. — négociable — superbe propriété 7 pièces — salle familiale — foyer — abri d'auto — grand terrain privé. Albert Simon 467-2156, 658-8216. MLS. IMM. SELECT, courtiers. 12-1-80

VIEUX LONGUEUIL: Pour l'homme qui a réussi. Superbe Canadienne en pierre des champs, 5 chambres à coucher. Salle de séjour avec foyer, garage double. Secteur paisible. Hypothèque à 11¼%. Janine Bédard, 465-1900, 651-4900. TRUST ROYAL, courtier. 11-1-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

BROSSARD. Bungalow tout brique, 3 chambres à coucher, salle à dîner, foyer dans salle familiale, garage double, bien paysagé. MLS: **Marie-Paule Mailloux, 672-0235, 672-1845.**

C.D.N. PRÈS MARIE DE FRANCE. Duplex semi-détaché 5/6. Jardin, 220V. Près des magasins, métro, Univ. de Montréal. Excellent transports. **A. Ortenberg 487-2202 - 489-5321.**

N.D.G. PRÈS DE SHERBROOKE. Pierre et brique duplex 5-5-2. Trois logements disponibles Juin/80. Cuisine moderne avec coin à déjeuner. 220V. Jardin. Garçonnière avec Bar-cuisine, bain. **A. Ortenberg 487-2202 - 489-5321.**

OKA. Manoir Seigneurial, style Français entièrement restauré. Construit en 1721, situé au bord du Lac Deux Montagnes, unique en son genre. Pour connaisseurs. M.L.S. **Murielle Brutsch 472-2752 - 621-6100.**

ST-LAMBERT. Joli cottage brique, 7 pièces. Foyer naturel au salon, salle à manger. Véranda fermée. Taxes très basses. **Janine Bédard 651-4900 - 465-1900 ou Huguette Fretier 651-4900 - 672-1959.**

11-1-80

COURTIER

OUTREMONT, co-propriété, 3 et 5 logements. Idéal pour propriétaire occupant. C. Bélisle ou C. Boisjoli, 729-3221. Entre 9 et 17 heures. Durette, courtier. 11-1-80

Carré St-Louis, 13 pièces, 6 chambres à coucher, $42,000. Bon pour grand logement famille, ou bureaux ou maison chambres. Libre immédiatement pour acheteur. 277-6174. 16-1-80

C.D.N.: rue Jean-Brillant, duplex 1-5½, 1-6½, grand jardin, près du métro. Jacqueline Pilon/Trower 735-6381 - 739-1598. Fiducie du Québec, courtier. EXC. 11-1-80

V.M.R., 12 pièces, cottage détaché, 4 salles de bains. Valeur: $135,000.00. Réduit à $95,000.00 pour vente rapide. 277-6174 le soir. 12-1-80

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-ADOLPHE D'HOWARD, maison 26 X 36, semi-meublée, foyer pierre des champs, garage, sous-sol fini, terrain 38,000 pi. ca. Lac St-Joseph, $48,500. 819-327-2772 ou 659-5153. 14-1-80

ST-JEAN DE MATHA, maison de campagne rénovée en pierres, près centre de ski de fond. Site exceptionnel. 1-886-3408. 11-1-80

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

INVESTISSEMENT IMMOBILIER
VERDUN

Situé sur un coin, dans un secteur de choix, sur la rue Wellington, zoné commercial/résidentiel, terrain de 8,000 p. c., entièrement développé avec deux édifices substantiels comprenant:

No. 1: 3 étages plus sous-sol, édifice commercial/résidentiel, avec superficie brute de 10,800 p.c., complètement loué.

No. 2: 4 étages plus sous-sol, édifice détail/commercial avec superficie brute de 24,500 p.c., incluant une grille de 13 x 28, avec appareil complet d'arrosage, air climatisé, ascenseur donnant sur tous les étages. Libre pour réorganisation.

Excellente opportunité d'achat au complet à un prix raisonnable pour un investissement croissant.

Pour de plus amples renseignements, appeler le gérant à **937-0576 après 6:00 heures P.M.** 18-1-80

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

ACHETERIONS CO-PROPRIÉTÉ, grand duplex bien situé. N.D.G. Si intéressé: C.P. 117, Brossard, Québec. J4Z 3J1. Dossier C-309. 11-1-80

SERVICES DIVERS

COUPLE retraité disponible en tout temps comme accompagnateur de voyage, pour personnes âgées ou handicapées. Voiture disponible, conditions à discuter. 645-7501. 14-1-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX

Partagez la période des fêtes avec un être intéressant et compatible.
«RENDEZ-VOUS» est une agence de rencontre professionnelle. Établie à Montréal depuis 1966.
Clientèle distinguée.
Notre réputation est basée sur la qualité de nos services.
282-0058 ou 933-3673 (24 h.)
Ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
Lundi au vendredi.
RENDEZ-VOUS
1117 Ste-Catherine Ouest
Suite 108, Montréal. 11-1-80

SOCIÉTÉ-LOISIRS

NOS AMIS SONT VOS AMIS
Le Club
Lieu propice pour connaître les autres. C'est une façon sans gêne de rencontrer des gens sympathiques, des gens comme vous. Appelez-nous dès maintenant.
849-4496 — 849-2627
2015 Drummond, suite 820
H3G 1W7
861-8101 — (24 hres)
J.N.O.

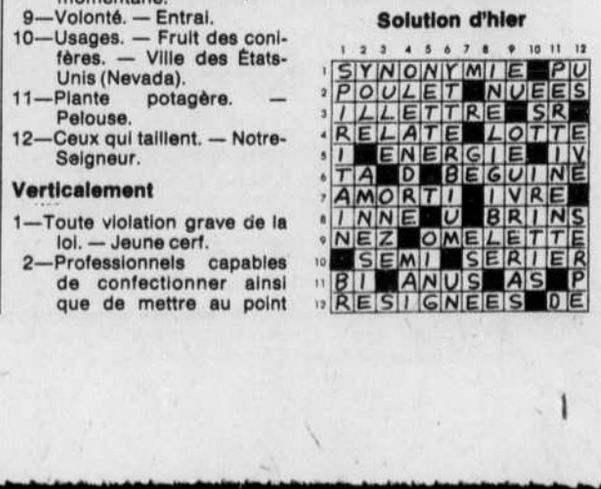
AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, Sherbrooke, suite 5, Montréal H2L 1K4. 2h à 7h. 524-3852. J.N.O.

VOYAGES

MEXIQUE - spécial avion, voiture, $389. - Noliprix de: Floride $199. Londres $401. Bruxelles $432. Paris $436. - Espagne, Portugal, Maroc $470. - Aller simple: hebdomadaire Londres $189 US, Bruxelles $207 US. - Forfait différentes destinations. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. 14768840-0435 J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Qualité de ce qui est coercible.
2—Ornement en forme de câble que l'on voit sur des colonnes. — Seul.
3—En outre, de plus. — Personne qu'on détient comme gage.
4—Air du visage. — En philosophie, ce qui n'a pas d'existence, de réalité.
5—Ce qu'il y a de meilleur. — Glace.
6—Instruite dans les belles-lettres. — Métal d'un gris bleuâtre.
7—Marchandise quelconque destinée à la consommation. — Fruit du néflier.
8—Arbre. — Arrêt de fonctionnement accidentel et momentané.
9—Volonté. — Entrai.
10—Usages. — Fruit des conifères. — Ville des États-Unis (Nevada).
11—Plante potagère. — Pelouse.
12—Ceux qui taillent. — Notre-Seigneur.

Verticalement

1—Toute violation grave de la loi. — Jeune cerf.
2—Professionnels capables de confectionner ainsi que de mettre au point des calibres, moules, outillages, etc.
3—Qui est propre à l'Eden. — Lettre grecque (16ième)
4—Mettre de nouveau. — Partie du vêtement qui entoure le cou.
5—Canadien National. — Saison. — Couleur, en parlant des animaux.
6—Rivière de France. — Reprend l'examen de.
7—Plante du bord des eaux. — Solipède.
8—De l'Iran. — Grec.
9—Qui ne pèse guère. — Pénétras.
10—Augmenterez l'ampleur d'un vêtement.
11—Familièrement. — Chef métis au Manitoba de 1844-1885. — Petit âne.
12—Mettrions en terre.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	S	Y	N	O	N	Y	M	I	E	■	P	U
2	P	O	U	L	E	T	■	N	U	E	E	S
3	I	L	L	E	T	T	R	E	■	S	R	■
4	R	E	L	A	T	E	■	L	O	T	T	E
5	I	■	E	N	E	R	G	I	E	■	I	V
6	T	A	■	D	■	B	E	G	U	I	N	E
7	A	M	O	R	T	I	■	I	V	R	E	■
8	I	N	N	E	■	U	■	B	R	I	N	S
9	N	E	Z	■	O	M	E	L	E	T	T	E
10	■	S	E	M	I	■	S	E	R	I	E	R
11	B	I	■	A	N	U	S	■	A	S	■	P
12	R	E	S	I	G	N	E	E	S	■	D	E

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Québec, COUR SUPÉRIEURE, No 200-05-001902-795 PROCUREUR GÉNÉRAL P.Q. demanderesse -vs- JOHN ISGANAITIS, défendresse. Le 22 janvier 1980, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 111 rue Leblanc Est, en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Dodge Dart Couleur brun 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1007. Montréal, le 7 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-013427-784. LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- GEORGE SAVAGE, défendeur. Le 22 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1945 rue Le Corbusier, Chomedey en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. Panasonic couleur portatif et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-013493-794. JEAN-GUY ANGELILO demanderesse -vs- JACQUES GAREAU, défendresse. Le 22 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1930 rue Chemin du Tremblay en la cité de Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 roulotte de marque Appalache de couleur blanche avec ligne verte et noire. 1 voiture de marque Cadillac 1976 couleur bleu foncé, modèle coupé de ville. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier 284-1007. Montréal, le 7 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 69-1568. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. NICOLAS DECOSSE, défendeur. Le 22 janvier 1980, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 12241 rue Charles Renard, Rivière des Prairies en la cité et district de Montréal, seront vendus pas autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 Automobile Pontiac Grand Prix immatriculé 274-L-174/79 et no. de série 2K727P198811, 1 t.v. Fleetwood console et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 11 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No 500-02-045618-795. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- LA TERRASSE CAVENDISH, défenderesse. Le 22 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires, de la défenderesse au No 6000 rue Cavendish en la cité de Montréal, (Côte St-Luc) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 filières, 3 tiroirs; 1 calculatrice Canon; 7 chaises de bureau; 1 réfrigérateur... etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier. Tél.: 288-6721. Montréal, 7 janvier

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-011815-797. CANADA EXCAVATION REG'D (EUSTACHIO NOTARGIACOMO) demandeur -vs- PARIVERT RENOVATIONS INC., défendeur. Le 23 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaire du défendeur au No 4456 rue St-Denis en la cité de Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 dactylographie I.B.M., 1 classeur 2 étagère noire, 1 bibliothèque en bois, 2 bureau de dactylographe, 1 machine a additionner Victor 605, et meubles de bureau assortis. Conditions: ARGENT COMPTANT. P. DUGAS, huissier, 845-8156. Montréal, 11 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-052575-797 DELPRO CORPORATION demanderesse -vs- BERNAD CLAUDE ST-JACQUES, défendeur. Le 21 janvier 1980, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3419 rue Peel, ste 2005 en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Zénith et meuble en bois brun, 1 tableau, 1 stéréophonie Receiver Marrantz et acc., 1 table tournante Technics, 1 enregistreuse cassette et acc., 1 table à diner ovale, 4 chaises, et autres mobiliers de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERMAIN DELISLE, 284-1007, huissier, Montréal, le 7 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 05-021556-77, HUGUES PLAMONDON, demandeur -vs- CONSTRUCTION BAKER & FILS LTÉE & ABBEY BAKER défenderesse. Le 22 janvier 1980, à 1 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 839 rue Devonshire en la cité Chomedey (Laval) district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défendresse saisis en cette cause, consistant en: 1 Cadillac Eldorado 1976. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211, Montréal, 10 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 02-007947-79 BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, -vs- DAME DIANE FOURNIER défenderesse. Le 22 janvier 1980, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile dela défenderesse au No 6166A rue Villanelle en la cité St-Léonard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défendresse saisis en cette cause, consistant en: TV couleur Sharp, 1 stéréo, table tournante, 2 haut-parleur Juliette. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier, 288-0211. Montréal, 10 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-048362-789. ROGER DAIGNEAULT, demandeur. -vs- NICOLE TOUTIN-TRUDEL défenderesse. Le 21 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 107 Place Chambord en la cité de Candiac et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Electrohome couleur, 1 T.V. couleur Port. Sony et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 10 janvier 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No 500-02-028356-793. OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse, -vs- MICHEL CADIEUX, défenderesse. Le 22 janvier 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 11780 rue Ranger, appartement 9, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo modulaire, 1 dactylo portatif, 1 calculatrice électrique. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD DUBÉ, huissier. Tél.: 288-6721. Montréal, 7 janvier 1980.

PRENEZ AVIS que M. Wilfrid Dionne, domicilié et résidant au 171, des Bouleaux, comté de Rimouski, détenteur d'un permis portant le numéro: Q-501429, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de la pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Limitée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.
8 janvier 1980, première parution.
9 janvier 1980, deuxième parution.
10 janvier 1980, troisième parution.

PRENEZ AVIS que Entreprises M. & M. Enr., domicilié et résidant au 2065, Jacques-Cartier, Mont-Joli, comté de Matapédia, détenteur d'un permis portant le numéro: Q-506472, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de la pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Limitée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.
8 janvier 1980, première parution
9 janvier 1980, deuxième parution
10 janvier 1980, troisième parution.

Avis est donné que Monsieur Régis Sirois, 245 boulevard Ste-Anne, Pointe-au-Père, Cté Rimouski, P. Qué., détenteur du permis no Q-503961, région no 01, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis concernant le tracteur Chevrolet 1973, numéro d'immatriculation VR-3033-79, numéro de série CDP930V188091 en faveur de la compagnie Richard Pelletier & Fils Inc., C.P. 51, Biencourt, Cté Rimouski, P. Qué., région no 01, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 10 janvier 1980
2ème parution: 11 janvier 1980
3ème parution: 12 janvier 1980

Appel d'offres pour rénovation des chambres froides de l'hôpital St-Luc. Les soumissions seront reçues à l'hôpital St-Luc au service des achats local 317 au 1058 rue St-Denis à Montréal jusqu'à 15 heures le 25 janvier 1980. Les plans sont disponibles au bureau des architectes Gagné et Gagnon 231 Place Frontenac à Pointe-Claire, téléphone 694-4532.
Les architectes Gagné et Gagnon

ASSOCIATED LANDTERRE LIMITED
Avis est par la présente donné que la compagnie ASSOCIATED LANDTERRE LIMITED s'adressera au ministre de la Consommation et des Corporations pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.
MONTRÉAL, le 7 janvier 1980
GREENBLATT GINSBERG & FINKELSTEIN
Procureurs de la Compagnie

Prenez avis que LUCIEN BELLAVANCE, 575 Chapleau, Douville, St-Hyacinthe, demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de transférer son permis M-500799, Région 6, à Michel Tanguay, 2125 Bourdages, St-Hyacinthe, Région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 10 janvier 1980
2ème publication: 11 janvier 1980
3ème publication: 12 janvier 1980

AVIS
B. K. LAND INC.
Avis est donné par les présentes que "B. K. LAND INC.", une corporation incorporée suivant la Loi des compagnies du Québec et ayant son bureau chef dans la cité de Montréal, s'adressera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce septième jour de janvier 1980.
Les procureurs de la compagnie,
APPEL, GOLFMAN, LEHRER et CASTONGUAY

PRENEZ AVIS que M. Richard Michaud, domicilié et résidant au R.R. #1, Ste-Blandine, comté de Rimouski, détenteur d'un permis portant le numéro: Q-501385, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de la pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Limitée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.
8 janvier 1980, première parution
9 janvier 1980, deuxième parution
10 janvier 1980, troisième parution

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)
NO.: 500-12-092 256-795
CAROL HAWLEY,
Requérante
c.
GERALD JOHN LANGILLE,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé, GERALD JOHN LANGILLE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 7 janvier 1980
Ruston B. Lamb, JCS
Mes Laroche, Boyaner & Sepinwall
6655 Côte des Neiges # 405
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-061821-794
LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corps légalement constituée en vertu du chapitre 144 des Statuts Refondus de 1964, ayant son siège social au 750 est boul. Charest, en les cité et district de Québec.
Demanderesse
-vs-
NORMAND PEPIN (Buffet Normand Enr.) autrefois résidant et domicilié et aussi faisant affaires en la cité de Longueuil, district de Montréal présentement de lieux inconnus.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur NORMAND PEPIN (Buffet Normand Enr.) est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intension.
MONTRÉAL, ce 7 janvier 1980
RONALD CHASSE G.A.C.P.M.
Me LUCIE DECARY
a/s Juneau McLaughlin & Ass.,
Commisison du Salaire Minimum
2, Complexe Desjardins, C.P. 730
Tour de l'Est, suite 2420
Montréal, Que, H5B 1B8
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Fournitures d'Horlogerie Rapido Ltée/Rapido Watchmaker Supply Ltd a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30ème jour de novembre 1979, sous le numéro 3033317. Ce 4ème jour de janvier, 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Le requérant-cédant, M. Roméo Drouin, domicilié au 855, 118e rue, St-Georges, Cté Beauce, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Roger Drouin, domicilié, 1105, 175 rue, St-Georges, Cté Beauce le permis portant le numéro: Q-502063-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère parution: 8 janvier 1980
2ème parution: 9 janvier 1980
3ème parution: 10 janvier 1980.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-04 000026-808
COLETTE POIRIER
-et-
CLAUDE FRASCADORE
requérants
AVIS PUBLIC
Soyez par les présentes avisé que les requérants entendent se prévaloir des dispositions de l'article 1265 du Code civil de la Province de Québec et ainsi changer leur régime matrimonial et que leur requête sera présentée devant cette Cour, Palais de Justice de Montréal, chambre 2:03, le 13 février 1980 à 9:30 heures, a.m. ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu.
Montréal, le 3 janvier 1980
Christine Bissonnette
Procureur des requérants
ME CHRISTINE BISSONNETTE
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
H2P 1V3
381-2504
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION/DIVORCES)
NO: 500-12-085559-791
Monsieur Jean-Claude Elliot, journalier, du 94-1ère avenue, Ville St-Pierre, District de Montréal,
Requérant,
-C-
DAME JACQUELINE MARY BAKER, de lieux inconnus.
PAR ORDRE DE LA COUR,
La partie intimée, Jacqueline Mary Baker, est, par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffier de cette cour à son intention.
L'intimée est également avisée qu'à défaut, par elle, de produire sa comparution ou sa contestation dans le délai susdit, le requérant procédera à obtenir un jugement de divorce par défaut.
Claude Lebeau, avocat.
168 est, Notre-Dame,
Bureau 102,
Vieux-Montréal.
RONALD CHASSÉ

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO.: 500-02-050277-792
YVES DUCHARME, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal,
Demandeur
-vs-
ANDRE GERARD et HERVE GUILBAULT, autrefois faisant affaires sous le nom de DEPANNEUR ANDRE GERARD ENRG. en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur ANDRE GERARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 7 janvier 1980
RONALD CHASSE G.A.C.P.M.
Me EDMOND JOLICOEUR,
1595 rue St-Hubert
Montréal, Qué. H2L 3Z2
PROCUREUR DU DEMANDEUR

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 octobre 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Automobile Ronald Bédard Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 15ème jour de novembre 1979, sous le numéro 3028841. Ce 4ème jour de janvier 1980.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
Prenez avis que la compagnie LES VOYAGES PARCOURS INC. — FAIRWAY TRAVEL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la premission d'abandonner sa charte.
Montréal, Québec, ce 4ième jour de janvier 1980
R.J.F. Bowie
secrétaire

PRENEZ AVIS QUE: Monsieur Édouard Quinn, M-509153-001 demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial pour le transport de neige dans la région 10, pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q. J4K 5B1
1ère publication: 8 janvier 1980.
2ème publication: 9 janvier 1980
3ème publication: 10 janvier 1980.

CITÉ DE WESTMOUNT
Je, par les présentes proclame qu'à l'expiration du délai fixé pour la nomination d'un candidat au poste de Difuclaire de la Bibliothèque, n'ayant reçu qu'une seule candidature pour ledit poste, je déclare donc Mme Elspeth Oliver 365 avenue REdfern Westmount, Québec être élue ipso facto Fiduciaire de la Bibliothèque.
P. Patenaude
Président d'élection

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées
MARDI, LE 22 JANVIER 1980
SEBJ 79-3079
FOURNITURE DE DEUX CENT SOIXANTE-DIX (270) PNEUS 24.00x49, 42 PLIS,E4 POUR CAMIONS HORS-ROUTE
GARANTIE DE SOUMISSION: $75,000.
PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.00
Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:
Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8
Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes ou toutes les soumissions reçues.
Pour renseignements, tél.: 844-3741, poste 333
A. Rousseau
Directeur,
Approvisionnement

BEACONSFIELD CITÉ DE - CITY OF

303, BOUL. BEACONSFIELD, P.Q. H9W 4A7

SOUMISSIONS

ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS

Des soumissions scellées pour l'enlèvement des résidus, délivrées en personne ou par la poste, adressées au Gérant, Beaconsfield, Québec, seront acceptées à l'hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, jusqu'l 12h01, le 25 janvier 1980. Les soumissions seront ouvertes à l'Hôtel de ville à 12h02, le 25 janvier 1980 et les offres seront étudiées à l'Assemblée du Conseil municipal tenue à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, à 21h00, lundi, le 28 janvier 1980.

Le soumissionnaire devra pomper et transporter les résidus liquides de l'usine de traitement primaire située au 303A, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, jusqu'à 12h01, le 25 janvier 1980. Les soumissions seront ouvertes à l'Hôtel de ville à 12h01, le semaine, tel que requis. La durée approximative du pompage pour un réservoir de 3,000 gallons est de 20 à 30 minutes.

Le soumissionnaire devra obtenir un endroit approuvé par le gouvernement, en dehors des limites de la Cité pour y déverser les résidus, une copie de cette approbation devra être incluse avec la soumission et garantir un service continu. Les soumissionnaires doivent soumettre un prix unitaire pour l'enlèvement d'une charge de 3,000 gallons de résidus.

On peut obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec l'ingénieur, M. E. Kelemen au numéro de téléphone: 697-4660.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions sera nécessairement acceptée.

Johanne Rioux (Mme)
Greffier

Loi 62: la CSN conteste la juridiction de la Cour des sessions

QUÉBEC (PC) — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a contesté hier en Cour des sessions, à Québec, la juridiction de ce tribunal pour entendre la cause du président Norbert Rodrigue et de 16 syndicats de la région accusés d'avoir enfrint la loi 62.

Le président de la CSN est accusé d'avoir incité les salariés à enfreindre la loi 62 tandis que les syndicats de travailleurs sont accusés d'avoir omis de surseoir à l'exercice du droit de grève.

Le procureur de la CSN, Me Renald Labbé, a fait valoir que la loi spéciale adoptée le 12 novembte dernier pour suspendre temporairement le droit de grève dans les secteurs de l'Éducation, des Affaires sociales et de la Fonction publique, fait référence au Code du travail et qu'en conséquence les poursuites doivent être entendues par le tribunal du Travail.

De son côté, le représentant du Procureur général du Québec, Me Jean-François Dionne, soutient que cette loi ne vise que les travailleurs de trois secteurs spécifiques et qu'il faut donc faire une distinction entre cette législation et le Code du travail.

Me Dionne a soumis au juge Jean Drouin plusieurs jugements dans des causes relatives aux précédentes lois 23 et 253 devant garantir le maintien des services essentiels, jugements qui confirment la compétence du présent tribunal.

Le juge Drouin a donné jusqu'au 28 janvier aux deux parties pour lui soumettre par écrit leur argumentation et se prononcera le 6 février sur la motion présentée par la défense.

Le magistrat a clairement manifesté son désir de ne pas laisser «traîner» ce dossier.

Il n'a pu cependant obtenir de la défense l'assurance qu'il n'y aura pas d'autres motions pour retarder l'audition de la cause.

Moins de naissances, plus de décès

OTTAWA (PC) — Il est né moins d'enfants en 1978 qu'en 1977 et le nombre des décès a augmenté en cette dernière année par rapport à la précédente, a annoncé hier Statistique Canada.

Il y a eu 358,852 naissances en 1978, soit 0.5% de moins que les 360,733 de 1977. Le taux de naissances par 1,000 personnes a baissé de 15.5 en 1977 à 15.3 en 1978.

Le nombre des décès, de 167,819 en 1977 a passé à 168,179 l'année suivante, soit une hausse de 0.2%, mais le taux de mortalité par 1,000 personnes n'a pas varié: 7.2%.

AMARC

L'ASSOCIATION MONTRÉALAISE D'ACTION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE

APPEL D'OFFRES

FLORALIES EXTÉRIEURES 1980 ÎLE NOTRE-DAME

Concessions commerciales

L'AMARC offre en location les droits d'exploitation de concessions commerciales sur le site des Floralies extérieures 1980, dans les catégories suivantes:

A) **Concessions alimentaires**
- casse-croûte conventionnels;
- casse-croûte spécialisés;
- restaurants et buffets licenciés;
- comptoirs de produits laitiers;
- comptoirs de sandwichs et maïs en épi;
- comptoirs alimentaires spécialisés;
- comptoir de paniers à pique-nique (licencié).

B) **Concessions non alimentaires**
- boutiques spécialisées.

Les personnes intéressées peuvent obtenir le dossier de soumissions en s'adressant au Service du développement commercial de l'AMARC, Pavillon du Canada, Île Notre-Dame, Montréal.

Ce dossier de soumissions sera remis sur réception d'une somme de $40 en argent ou d'un chèque visé à l'ordre de l'AMARC.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné le dossier de soumissions en bon état avant la date limite d'ouverture des soumissions.

Les soumissions cachetées adressées au SERVICE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE L'AMARC, Pavillon du Canada, Île Notre-Dame, Montréal, devront être reçues le ou avant le 30 janvier 1980, à midi.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement entre les mains du chef de service, à son bureau du Pavillon du Canada, le 30 janvier 1980 avant l'heure de midi indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans les bureaux du Service au développement commercial, et sera ouverte immédiatement après au bureau du gérant des concessions, au Pavillon du Canada.

L'AMARC se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Chef de Service au développement commercial,
Pavillon du Canada, Île Notre-Dame,
Montréal.

Montréal, le 10 janvier 1980.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

DAT.95247.F
29 janvier 1980
4 TABLEAUX DE CALIBRATION DE 20 POSITIONS
Garantie de soumission: $15,000

PCL.97268.F
29 janvier 1980
LOCATION DE 6 PHOTOCOPIEURS POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS
Pas de garantie de soumission

AMR.90215.F
29 janvier 1980
2 CARROSSERIES ET ÉLÉVATEURS À NACELLE (TERRE-NACELLE 36 pi.)
Garantie de soumission: $7,000

ARP.90350.F
29 janvier 1980
11 NUMÉROS DE 5,000 COPIES DE LA BROCHURE "INFORMATION-CADRES"
Garantie de soumission: $3,000

ACX.90004.F
29 janvier 1980
LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR HAUT VOLUME POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS
Pas de garantie de soumission

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, entre 8h30 et 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION ACHATS
BUREAU No 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER

Pour renseignements, téléphone (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission doit être d'un montant égal à au moins 10 % de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant susmentionné; elle doit être donnée sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission.

Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 79-1121P
Travaux d'électricité - Phase IV
Lot no M-1644
Centre principal d'acheminement du courrier
Les Grands Établissements Postaux (GEP)
555, rue McArthur
SAINT-LAURENT (Québec)

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la Construction à Montréal (Québec).

Date limite: Le mercredi 30 janvier 1980
Dépôt: $50.00
Renseignements: Tél.: (514) 283-6554, 283-6656 ou 283-7793

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Hart identifie ses contrôleurs dans la GRC

OTTAWA (PC) — Un ancien indicateur de la GRC a identifié dans la salle d'audience de la commission McDonald, hier, trois policiers avec qui il a fait affaire entre 1971 et 1975.

Accusant la GRC de s'être mal conduite à son égard après lui avoir fourni des renseignements sur les mouvements radicaux noirs pendant quatre ans et demi, M. Warren Hart a pointé du doigt le surintendant-chef Gus Begalki, l'inspecteur J. S. Worrell et le sergent Wayne McMorran.

Il a affirmé que M. Begalki lui avait promis un emploi civil dans la GRC dès qu'il aurait terminé ses activités d'espionnage, que M. McMorran était celui à qui il remettait ses informations et que M. Worrell lui avait intimé l'ordre de quitter le pays en moins de deux semaines en 1975.

L'identification des trois policiers a été faite à la demande de l'avocat de la commission, Me Bruno Pateras, pour prouver sa crédibilité comme indicateur de la GRC.

L'avocat de la GRC, Me Richard Mongeau, s'était vivement opposé, soulignant que la police fédérale ne confirmait ni n'infirmait que Hart avait travaillé pour elle.

Mais le président de la commission, le juge David McDonald, a permis que l'identification se fasse.

Me Pateras a d'ailleurs soumis à la commission divers documents pour appuyer les dires de M. Hart. Il y avait, entre autre, des notes de frais détaillées, des numéros de téléphone personnels donnés par l'ancien solliciteur général Warren Allmand et une photographie du sergent Ian Brown et de son épouse.

M. Hart, qui est âgé de 51 ans, a été «emprunté» du département américain de la Justice, en 1971, parce qu'il avait réussi à infiltrer des mouvements noirs aux États-Unis.

Il a reconnu avoir ouvert des lettres et les avoir copiées à la demande de la GRC, avoir menti sur son passé à l'immigration et avoir placé des dispositifs d'écoute électronique chez M. Allmand, le député John Rodriguez et le groupe parlementaire néo-démocrate provincial à Victoria.

Le but de l'écoute électronique était d'enregistrer des conversations du radical noir Roosevelt Douglas.

Les offres faites aux enseignants ne peuvent changer qu'à la baisse

par Paule des Rivières

Les offres faites aux enseignants sont d'une telle prodigalité que ces derniers auraient avantage à les accepter avant qu'elles ne leur soient retirées.

C'est ce qu'a déclaré cette semaine le porte-parole gouvernemental de la négociation avec les 65,000 enseignants la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Lucien Bouchard. Ce dernier parle d'ajustements ou de réaménagements possibles mais écarte toute modification en hausse aux offres, en particulier sur la tâche, et, encore bien plus, toute injection d'argent supplémentaire.

La négociation entre les représentants des 65,000 enseignants des écoles primaires et secondaires et ceux des commissions scolaires et du gouvernement a repris officiellement lundi et elle portera désormais sur la tâche et la sécurité d'emploi, les autres chapitres ayant fait l'objet d'ententes avant les Fêtes.

A ce moment-ci, les responsables de la centrale ont l'intention de consulter leurs membres la semaine prochaine afin d'obtenir des mandats de grève, qu'ils pourraient exercer vers la fin du mois. Mais ce n'est qu'en fin de semaine qu'ils se livreront à l'évaluation des rencontres de cette semaine.

La CEQ est la seule des trois centrales à n'avoir pas conclu d'entente avant les Fêtes pour la majorité de ses membres. Les employés des plus importants affiliés de la CSN et de la FTQ se sont entendus avec le gouvernement à la fin du mois de novembre et le vote que les syndiqués ont tenu peu après la promulgation d'une loi spéciale pour les empêcher de faire la grève a confirmé les ententes.

Des écarts assez importants séparent les deux parties en ce qui touche la tâche de l'enseignant, que la partie patronale désire pouvoir modifier au besoin et à laquelle elle attache une série de tâches connexes dont le syndicat ne veut pas.

La CEQ tente également d'obtenir des maxima d'élèves pour chaque groupe, que l'employeur veut pouvoir dépasser dans certaines circonstances.

Avant les Fêtes, les deux parties ont convenu notamment d'une modalité inédite dans le domaine pour le règlement des griefs, qui s'accumulent à une allure folle, en s'entendant sur le principe d'un arbitre unique plutôt que d'un tribunal de trois personnes. Ceci pour accélérer l'audition des plaintes. Le syndicat voulait décentraliser cette procédure mais le gouvernement a préféré la laisser à un palier provincial, craignant apparemment que des précédents ne soient créés un peu partout.

Québec: le compte de Bell s'élève à $26.7 millions

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a eu des frais de téléphone de $26.7 millions l'an dernier, selon les comptes publics pour l'année financière se terminant en 1979.

Il s'agit d'une augmentation de $5.65 millions par rapport à l'année précédente alors que le compte de téléphone s'élevait à plus de $21 millions. L'augmentation est de l'ordre de 26%.

La majeure partie du compte téléphonique gouvernemental est payée à Bell Canada, soit $23.5 millions. Il faut également ajouter un compte de $1,118,018 payable à Télébec, une filiale de Bell Canada.

Le gouvernement a payé par ailleurs $2 millions à Québec-Téléphone, une compagnie qui dessert principalement l'est du Québec. Des sommes minimes de $51,496 et $39,250 ont été respectivement payées à la compagnie de téléphone Nicolet et Continental Téléphone, deux petites compagnies qui desservent quelques petites municipalités du Québec.

C'est le ministère des Communications qui assume les frais téléphoniques de tous les autres ministères du gouvernement, et qui supervise le réseau téléphonique gouvernemental. Il faut également préciser que les chiffres ne comprennent pas les frais de téléphone des organismes et régies du gouvernement, comme l'Hydro-Québec ou les hôpitaux.

Ces derniers frais sont payés par chacun des établissements à même leur budget.

Le ministère des Communications assume également d'autres frais en matière de communications.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GRENIER, Dominique l'Abbé. — A Trois-Rivières, le 7 janvier 1980 à l'âge de 90 ans, est décédé M. l'abbé Dominique Grenier fils de feu le Dr. Pierre Grenier et de feu Cornélie Proulx. Il laisse dans le deuil 1 soeur Mme Paul Dumoulin de Trois-Rivières, 1 belle-soeur Mme Édouard Grenier de Montréal ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles eurent lieu le mercredi 9 janvier à 2 heures en l'église de St-Maurice comté de Champlain. L'inhumation au même endroit.

VERMETTE, Marc-André Dr. — À sa résidence de Ville Mont-Royal, le 7 janvier 1980 est décédé le Dr. Marc-André Vermette des hôpitaux Jean-Talon, Rosemont et St-Mary's. Il laisse dans le deuil son épouse Marie-Thérèse Marleau, ses 2 fils Philippe-André et Jean-François, sa mère Mme Marguerite B. Vermette, ses frères: le Dr. Bernard H. Vermette (époux de Angèle Mignault) et Michel J. Vermette de New York, sa soeur Francine Vermette, ses neveux Alain et Daniel Vermette ainsi que de nombreux parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 11 janvier. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire et J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 13:30 heures, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 14:00 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé mercredi à 19 heures et jeudi de 13 à 22 heures.

DÉCÈS



Rolande Laurin

À Montréal, le 7 janvier 1980, est décédée, Rolande Lefebvre épouse de Camille Laurin Ministre d'État au développement culturel de la province de Québec. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Marie-Pascale et Maryse-Annick ainsi que son gendre Pierre Gauthier et 1 petite-fille Maïa. Les funérailles auront lieu le vendredi 11 janvier. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie no 5650 Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

LE DEVOIR

Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

DIRECTEUR(TRICE) DE LA RECHERCHE

La FCEI est un organisme voué au mieux être du climat économique de la petite et moyenne entreprice au Canada.

Le Directeur de la recherche participe à l'élaboration des prises de position de la Fédération sur les questions économiques et politiques qui affectent ses membres; il (ou elle) est responsable d'un personnel spécialisé, de la bibliothèque et des données d'information de base; il documente les thèses à l'appui des positions de la FCEI; il rédige des documents d'information pour présentation et publication.

Le Directeur de la recherche est un spécialiste-clé, apte à collaborer étroitement au sein d'une équipe pluri-disciplinaire.

Le candidat (ou la candidate) idéal possède une expérience solide en économie politique, une connaissance approfondie de la méthodologie et des moyens de recherche, ainsi que les qualifications académiques pertinentes. Le bilinguisme est nécessaire. Ce poste intéressera une personne compétente dont le traitement actuel se situe aux environs de $28,000. Discrétion assurée aux postulants. Compétence:

W.G.F. Cornish,
Directeur administratif - Service législatif
Fédération canadienne de l'Entreprise indépendante
15 Coldwater Road
Don Mills, Ontario M3B 3J1

LA FEDERATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDEPENDANTE

Société d'aménagement de l'Outaouais

DEMANDE

Un directeur des finances et de l'administration

Le Directeur des finances et de l'administration est responsable au Président-directeur général de la gestion des activités suivantes:
— Finances, comptablilité, planification et contrôle budgétaires;
— Approvisionnement en biens et services, garde et protection des actifs de la Société;
— Ressources humaines et relations professionnelles;
— Organisation matérielle et méthodes de travail;
— Informatique.

De par ses fonctions, le titulaire est membre permanent du comité de retraite et du Comité de régie de la Société.

EXIGENCES
— Détenir un diplôme universitaire de 1er cyle en sciences de l'administration ou être membre d'une corporation ou association professionnelle appropriée, reconnue par le code des professions de la province de Québec;
— Posséder quelque dix années d'expérience pertinente à la fonction;
— Posséder les qualités personnelles suivantes: initiative, dynamisme, sens des responsabilités et de direction, aptitudes à la communication.

TRAITEMENT:
Selon expérience et qualifications.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée de leur curriculum vitae et d'une photocopie de l'original de leurs attestations d'études, au plus tard le 21 janvier 1980, au:

Président-directeur général
Société d'aménagement de l'Outaouais
768, boulevard St-Joseph
Case postale 1666
Hull (Québec)
J8X 3Y5

Concours no 53-01

Société d'aménagement de l'Outaouais
Gouvernement du Québec

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE
collège d'enseignement général et professionnel

cherche

DES PROFESSEURS

Informatique (temps partiel ou à la leçon)
— Introduction aux ordinateurs (III) 3 x 3 h
— Cobol I (311) 1 x 4 h
— Introduction au langage Fortran (911) 5 x 3 h
— Introduction au langage Basic (918) 4 x 3 h

SOCIOLOGIE 960 1 x 3h.

PHILOSOPHIE (temps partiel)
— 101, 1 groupe
— 201, 5 groupes

QUALIFICATIONS
— Diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline appropriée
— Formation en pédagogie
— Expérience pertinente

Les personnes intéressées doivent venir déposer leur curriculum vitae avant le mardi 15 janvier, à midi. au:

Service du personnel
COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec)
H4N 1L3

L'ACTUALITÉ & MACLEAN'S

REPRÉSENTANT(E) PUBLICITAIRE

Nous sommes présentement à la recherche d'un(e) professionnel(le) de la vente, possédant l'expérience nécessaire pour transiger, au niveau de la direction, avec nos principaux clients et agences.

La préférence ira à la personne possédant des qualités exceptionnelles en communication, tant orale qu'écrite, doué(e) d'une aptitude à établir de solides contacts humains et ayant une expérience du marketing. Une certaine connaissance de l'analyse des données d'ordinateur dans le domaine des média serait un atout.

Le territoire à couvrir comprend l'Est du Canada et le Nord-est des Etats-Unis.

Nous offrons des avantages sociaux considérables, un milieu des plus motivants, ainsi qu'un système progressif de rémunération (salaire/commission) destiné à stimuler l'intérêt du candidat ambitieux.

Si vous croyez posséder une expérience pertinente dans la vente, si vous êtes parfaitement bilingue et en quête d'un avenir enrichissant, n'hésitez pas à faire parvenir votre curriculum vitae à:

Don Ladkin
Directeur des ventes publicitaires
L'Actualité/Maclean's
625, av. du Président Kennedy
Montréal, Qué.
H3A 1K5

Cette occasion unique de faire carrière à l'Hôtel Fort Garry vous est offerte à cause de la vente de cet hôtel du CN à des intérêts privés.

PREMIER CHEF-CUISINIER
(Homme ou femme)

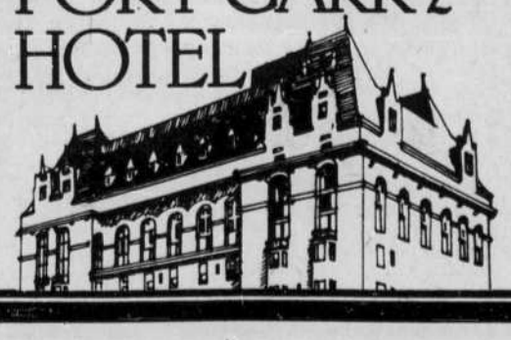
Nous exigeons:
Notre Premier Chef-Cuisinier devra établir les crédits de son domaine. Il aura un minimum de cinq années d'expérience dans un poste senior dans la cuisine d'un grand hôtel. Il devra avoir de vastes connaissances de la préparation des menus aussi bien que de la préparation de grands banquets. Il devra être méritant d'une médaille, et avoir une habileté à entrainer et à diriger le personnel.

Nous offrons:
Un défi d'ordre professionnel, un revenu considéré comme très intéressant par les standars nationaux, allocation de déménagement et boni.

Faire parvenir toute demande au:

Directeur général
Hôtel Fort Garry
222 avenue Broadway
Winnipeg, Manitoba
R3C 0R3
Téléphone: (204) 942-8251

FORT GARRY HOTEL



Conseiller en communications

Porte-parole des milieux d'affaires, notre client est un organisme prestigieux jouant un rôle de premier plan auprès des gouvernements et du public en général. Dans le but de développer une relation plus étroite avec ses membres, cette association requiert les services d'un professionnel de la communication.

Relevant de la haute direction, vous serez affecté principalement à la rédaction et à la vulgarisation de documents ou mémoires et à la préparation de textes et discours portant sur une grande variété de sujets. Vous participerez également à la réalisation de recherches ou études, notamment dans le domaine financier et économique.

Diplômé universitaire, préférablement en sciences humaines, vous êtes bilingue et possédez quelques années d'expérience en communication ou affaires publiques. En plus de posséder une bonne plume, vous êtes doué d'un sens critique très développé. Votre dynamisme et votre facilité à communiquer vous permettront de répondre aux besoins d'auditoires fortement diversifiées. Lieu de travail: Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Guy Lemelin, sous le numéro de référence 1207.

Rourke, Bourbonnais & Associés
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451
Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Vice-président

Finance et administration
environ 45,000$

Ce poste nouvellement créé relève du président d'une entreprise canadienne d'envergure internationale du secteur des transports.

Membre du comité de direction, le vice-président dirige une équipe d'environ 25 personnes et il est responsable de la régie interne ainsi que des finances, de la comptabilité et du traitement des données. Une de ses priorités consistera à établir une méthodologie fonctionnelle d'analyse financière utilisée dans la formulation des stratégies de marketing, d'exploitation et d'expansion du marché.

Le candidat idéal est bilingue et a acquis une formation de C.A., R.I.A ou M.B.A. Il possède une expérience de 5 à 10 ans de direction d'un service financier et bonne connaissance de l'informatique et de l'analyse financière. Bon gestionnaire, il apportera par sa compétence et son dynamisme une contribution importante à l'organisation et à la croissance de l'entreprise.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à B.R. Cuddihy, sous le numéro de référence 1468.

Rourke, Bourbonnais & Associés
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451
Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Directeur

Service de traduction

Vous serez appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'amélioration des communications au sein de cette importante société du secteur des télécommunications.

Le service de traduction que vous dirigerez jouit d'une bonne réputation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la société, grâce à son dynamisme et à ses nombreuses innovations techniques. Une de vos priorités sera de mettre en valeur d'équipe d'une vingtaine de traducteurs et de réviseurs tout en assurant à la clientèle un service de haute qualité.

Pour relever cet important défi, vous possédez une solide expérience de cadre au sein d'un service de traduction. Vous vous distinguez par votre souci d'excellence, vos talents de gestionnaire et votre habileté à diriger des professionnels.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à André Filion, sous le numéro de référence 1479.

Rourke, Bourbonnais & Associés
Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451
Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Pour des travaux payés par la population de la province

Les chercheurs québécois publient surtout en anglais

par Gilles Provost

À l'heure où le Québec cherche à affirmer sa culture française, les chercheurs de nos universités francophones ont plutôt tendance à publier en anglais les résultats de leurs travaux de recherche payés par la population, indique une compilation récente de M. Arnold Drapeau, professeur à l'École polytechnique de Montréal.

Dans sa propre institution, en effet, ses collègues ont rédigé dans la langue de Shakespeare 70% de leurs publications scientifiques de 1971 à 1976. La palme revient à ses collègues de génie chimique qui ont rédigé en anglais 98% de leurs publications de haut savoir.

La situation n'est pas plus rose à l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec puisque ce haut lieu de la culture scientifique québécoise a publié en anglais les deux-tiers de ses travaux, en 1977-78.

Le record absolu en la matière est détenu conjointement par l'INRS-Energie et par l'INRS-Télécommunications qui ont rédigé toutes leurs publications scientifiques en anglais, cette même année. La chose peut s'expliquer pour les télécommunications puisque ce centre de recherches est jumelé avec le Centre Bell-Northern où l'on travaille en anglais.

Dans le cas de l'INRS-Energie, installé à Varennes et jumelé à l'Institut de recherches d'Hydro-Québec (IREQ), le phénomène parait plus surprenant. On pourrait croire en effet que les spécialistes d'Hydro-Québec travaillent normalement en français.

Pourtant, quelle que soit leur langue de travail officielle, les chercheurs professionnels d'Hydro-Québec ont aussi adopté massivement l'habitude de diffuser leurs travaux en anglais, révèle le relevé effectué par M. Drapeau: de 1971 à 1977 inclusivement, ces hommes de science qui font la fierté de la population québécoise ont publié en anglais 95% de leurs résultats de recherche.

Dans les autres disciplines, la situation de la langue française reste aussi pénible. Le personnel du centre de recherche mathématique de l'Université de Montréal et de l'Institut Armand Frappier (autrefois l'Institut de microbiologie et d'hygiène) ont respectivement effectué à peine 3% et 28% de leurs publications scientifiques en français.

Selon M. Drapeau, le tableau est semblable pour les conférences publiques prononcées par ces mêmes hommes de science, malgré l'utilisation courante de la traduction simultanée dans les congrès scientifiques.

En effet, même en tenant compte que plusieurs de ces communications techniques ont été prononcées au Québec, la langue anglaise a reçu la préférence de façon générale. Sur une période de plusieurs années, on a opté pour l'anglophonie dans 55% des cas à l'INRS, dans 60% des cas à l'Institut Armand Frappier et dans 70% des cas à l'IREQ.

Là encore, le personnel de l'IREQ a opté pour l'anglais lors de 15 des 21 communications présentées à... Paris, de 1971 à 1977.

Selon M. Drapeau, cette complaisance à l'égard de l'impérialisme scientifique et technologique nord-américain est difficilement justifiable. À ses yeux, les chercheurs devraient publier leurs découvertes dans leur langue nationale et il revient aux utilisateurs éventuels de ces connaissances de payer le coût de la traduction.

«Les Américains se sont payé le luxe d'ignorer les Russes jusqu'au premier spoutnik, après quoi ils ont entrepris de traduire massivement les publications soviétiques», rappelle M. Drapeau.

Au contraire, dit-il, les Québécois font tout leur possible pour publier leurs découvertes les plus intéressantes aux États-Unis et en anglais, même si leurs travaux ont été financés en grande partie par la population québécoise. «Les Américains n'ont rien à payer et ils reçoivent gratis nos résultats», affirme M. Drapeau.

À ses yeux, le gouvernement du Québec devrait exiger que les publications scientifiques issues des recherches qu'il subventionne soient rédigées d'abord en français, quitte à ce que des versions abrégées soient ensuite publiées en anglais.

Tout en reconnaissant que le fait de publier un article dans une grande revue américaine aux portes de laquelle il y a une forte concurrence peut apporter à l'auteur un certain prestige, M. Drapeau soutient que le chercheur peut très bien publier d'abord des données plus détaillées en français pour ensuite y faire référence dans sa publication en anglais.

Une dizaine de chercheurs québécois et français ont récemment uni leurs efforts pour mettre sur pied la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (LISULF). Cette fondation a d'ailleurs coïncidé avec la publication, aux Presses de l'Université de Montréal, d'une analyse du professeur Pierre Demers sur ce thème. Intitulé *Que nos scientifiques publient en français*, cet opuscule se vend un dollar et les profits doivent servir à la mise en route de la LISULF.



Le couple Protopopov, Oleg et Ludmila, réfugiés soviétiques aux États-Unis et médaillés d'or aux Jeux olympiques d'Innsbruck en 1976, refait devant la statue de Prométhée, Plaza Rockefeller à New York, la posture de Prométhée. Vedettes de la prochaine édition des Ice Capades, les Protopopov s'entraînent en prévision de ce spectacle qui entreprendra sa tournée mondiale le 23 janvier. (Photolaser AP)

Environnement: 3 règlements pour réaliser le programme

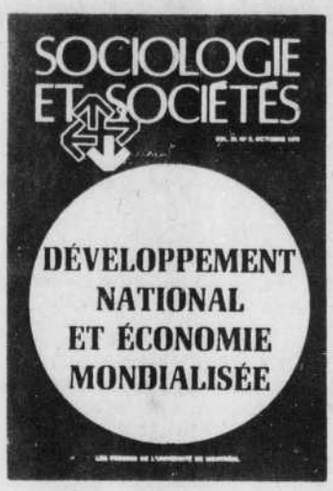
QUÉBEC (PC) — Trois règlements seront promulgués en 1980 pour la protection de l'environnement: l'un régira les fosses septiques, un autre les carrières et les sablières, et un troisième les eaux de consommation.

C'est du moins ce qu'entend réaliser en 1980 le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, dans ses perspectives pour l'an nouveau.

M. Léger estime qu'une fois ces réalisations accomplies, la totalité du programme d'action pour lequel il avait été mandaté aura été réalisée, conformément au programme électoral du Parti québécois.

M. Léger se dit particulièrement fier de la Loi 69, mise en place en 1979, et qui consacre le droit de chaque Québécois à un environnement de qualité.

Vient de paraître



Numéro sous la direction de Arnaud Sales

À la veille du référendum sur la souveraineté, la conjoncture québécoise favorise la poursuite de la réflexion sur un problème auquel la plupart des sociétés contemporaines sont confrontées.

192 pages **$7,50**

BON DE COMMANDE

☐ Veuillez m'adresser ___ exemplaire(s) de **DÉVELOPPEMENT NATIONAL ET ÉCONOMIE MONDIALISÉE** à **$7,50**

☐ Je désire m'abonner à la revue *Sociologie et sociétés pour* l'année ___
abonnement annuel $12,00 (individus) / $15,00 (institutions)

☐ Paiement ci-joint (chèque ou mandat)

☐ À percevoir sur mon crédit Chargex-Visa

No ___

Nom ___

Adresse ___

Code postal ___

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128, succ. «A»
Montréal, Qué., Canada H3C 3J7
Tél. : 343-6321 / 6325

Nos experts viendront à Montréal



Une variété d'objets d'art vendue récemment en ventes publiques à nôtre maison d'encan à Toronto.

Sotheby Parke Bernet est fier d'annoncer que nos spécialistes des services suivants seront à Montréal le 15 Janvier pour évaluer et discuter les objets d'art à être mis en vente publique:

Décorations Européennes et d'Amerique du Nord, Argenterie
John Phillips

Objets d'Art Orientaux
Mee Seen Loong

Tapis Orientaux
Michael B. Grogan

Tableaux, Dessins, Réproductions
Joseph Keiffer

Veuillez communiquer avec Mlle. Ann Kaye à notre maison d'encan à Toronto afin de prendre un rendez-vous à Toronto ou à Montréal, (416) 596-0300

Sotheby Parke Bernet (Canada) Inc.
Fondé en 1744 Le firme la plus prestigieuse des commissaires-priseurs
156 Front Street West Toronto, Ontario M5J 1G6 (416) 596-0300

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF

(cours collégial)

- **Collège reconnu d'intérêt public**
- **Collège mixte - résidence pour étudiants seulement**
- **Bourses d'études possibles**

ADMISSION POUR LA SESSION D'AUTOMNE 1980

Tous les programmes du cours collégial (diplôme d'études collégiales - secteur général et le programme professionnel 511.01, arts plastiques).

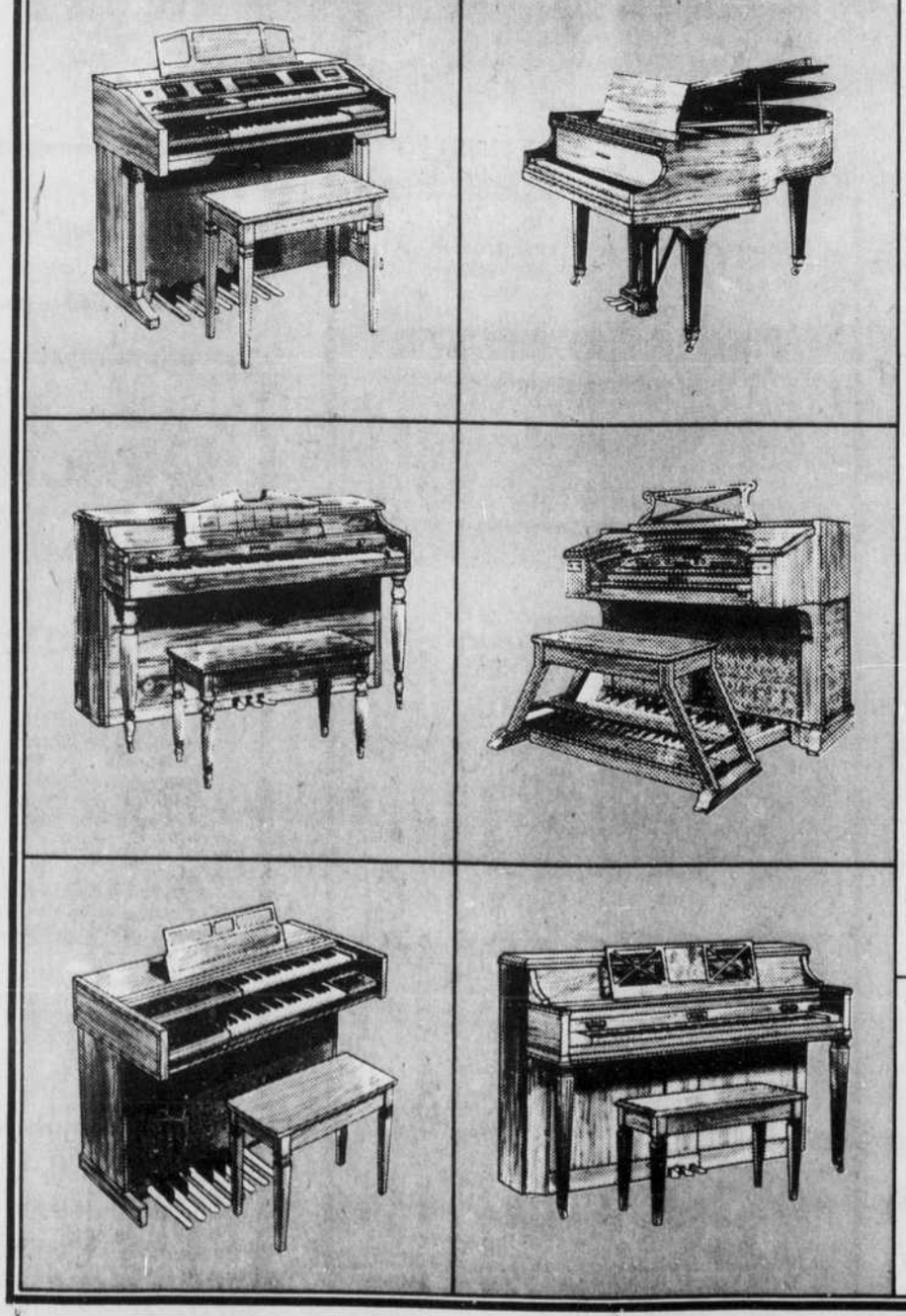
COURS PRÉPARANT À TOUS LES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES:

1. - Sciences de la santé
2. - Sciences pures et appliquées
3. - Sciences humaines et sciences de l'administration
4. - Arts plastiques et communications
5. - Arts plastiques (professionnel)
6. - Lettres, langues modernes et théâtre

RENSEIGNEMENTS:

Bureau des Admissions
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél.: (514) 342-1320 poste 262 ou 337

(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)



VENTE
ANNUELLE D'HIVER

PIANOS ● ORGUES

Il est difficile de trouver un inventaire aussi varié des meilleurs Pianos & Orgues qui soient à un prix semblable. Épargnez jusqu'à 30% sur le prix régulier.

10-30%
de réduction

Sur Toute la Marchandise

Baldwin

La Centrale Baldwin

Ed Archambault INC.

500-est, Ste-Catherine / Berri — 849-6201